

Anne-Sophie Gijs

Le pouvoir de l'absent

Les avatars de l'anticommunisme
au Congo (1920-1961)



Obscures mouvances religieuses, remuants syndicats, espions industriels, étrangers comploteurs ou étoiles nationalistes ascendantes... Entre 1920 et 1961, le visage du « péril rouge » au Congo fut protéiforme. Cet ouvrage entend mettre au clair, d'une part la réalité et le degré de dangerosité du communisme au Congo, et d'autre part les enjeux liés à son combat, à travers les variations qu'ils connurent, au gré de la conjoncture politique, économique et sociale interne à la Belgique et sa colonie, mais aussi de la configuration de « l'échiquier » international. Confrontant archives, travaux et témoignages inédits, notre analyse démontre que malgré son échec à s'implanter *in fine* au Congo, le communisme n'en a pas moins exercé un pouvoir mobilisateur surprenant par toutes les répercussions et les réalisations que sa peur a engendrées. On peut dès lors parler de « pouvoir de l'absent », et ce, dans une pléiade de domaines : sphères policières et militaires, rouages diplomatiques et économiques, enjeux politiques et identitaires. Recourant aux notions de « mythe » dans l'édification d'un Lumumba communiste ou de « bouc émissaire » comme régulateur de crise, notre étude se conclut plus largement sur les mécanismes humains à l'œuvre dans l'identification d'un ennemi déstabilisateur, puis dans son élimination, censée apporter un apaisement ou une accréditation symboliques.

Docteure en histoire, **Anne-Sophie Gijs** est chargée de cours invitée à la Faculté de Philosophie, Arts et Lettres et à la Faculté de Sciences politiques, économiques et sociales de l'Université catholique de Louvain (Belgique). Ses enseignements portent sur l'histoire de la construction européenne, le pluralisme et la diversité culturelle en Europe, et les relations avec l'Outre Mer aux 19^e et 20^e siècles. Ses recherches actuelles analysent l'impact de la *politisation* des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, sous les angles diplomatiques, sécuritaires et de coopération au développement.

Le pouvoir de l'absent

Les avatars de l'anticommunisme
au Congo (1920-1961)



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

Anne-Sophie GIJS

Le pouvoir de l'absent

Les avatars de l'anticommunisme
au Congo (1920-1961)

Collection Outre-mers,
Vol. 4

L'auteure tient à remercier particulièrement Vincent Dujardin, ainsi que l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (IACCHOS) pour leur soutien dans le cadre de cette publication. La thèse de doctorat, dont cet ouvrage est le fruit, n'aurait pu voir le jour sans le soutien du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS).

Tous les volumes de cette collection sont publiés après révision par des pairs.

Illustration de couverture : Image créée au départ d'un tract de la Conakat, distribué durant la campagne électorale du printemps 1960 (NARA, RG 59, CDF 1960-63, box 1831 : annexe au rapport du consul américain d'Élisabethville au Département d'État, 14 mars 1960). © Brieuc Hubin.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur ou de ses ayants droit, est illicite. Tous droits réservés.

© P.I.E. PETER LANG s.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2016
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
www.peterlang.com ; info@peterlang.com

ISSN 2034-8428
ISBN 978-2-87574-311-4
eISBN 978-3-0352-6582-8
D/2016/5678/03

Ouvrage imprimé en Allemagne

Information bibliographique publiée par "Die Deutsche Nationalbibliothek"
"Die Deutsche Nationalbibliothek" répertorie cette publication dans la "Deutsche Nationalbibliografie" ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site <http://dnb.de>.

Table des matières du volume 1

REMERCIEMENTS	13
TABLE DES ABRÉVIATIONS	15
TABLE DES ORGANIGRAMMES ET CARTES	21
INTRODUCTION GÉNÉRALE	23
Un sujet inédit, complexe et controversé	23
Des acteurs multiples et des sources disparates.....	26
Présentation de la structure de l'ouvrage : réseaux, spécificités et constantes.....	32
PROLÉGOMÈNES	37

PREMIÈRE PARTIE

L'ANTICOMMUNISME AU CONGO AVANT LA GUERRE FROIDE

INTRODUCTION	49
---------------------------	----

PREMIER CHAPITRE

L'émergence de la « peur du rouge » au Congo durant les années 1920-1930. Une menace révélatrice des inquiétudes d'une colonie en mutation	51
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Section 1. Contexte situationnel.....	51
---------------------------------------	----

Section 2. Les mises en garde de la presse, à la fois « source » et « détectrice » du danger	57
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Section 3. La SEPES, une arme polyvalente	61
-------------------------------------------------	----

Section 4. Riposte idéologique et réformes policières sur fond de crise économique.....	71
--------------------------------------------------------------------------------------------	----

DEUXIÈME CHAPITRE

Le Congo pendant la Seconde guerre mondiale. Face à la « crise d'autorité », des réactions mitigées : entre bienveillance et sévérité	83
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

DEUXIÈME PARTIE
D'UNE GUERRE À L'AUTRE (1945-1950) : ENTRE CONVOITISES
DE L'OUEST ET MENACES DE L'EST...

LE CONGO, CHASSE GARDÉE D'UNE PETITE BELGIQUE
EN PROIE AUX AMBITIONS DES GRANDS

INTRODUCTION..... 99

PREMIER CHAPITRE

L'Union Soviétique, la propagande communiste et les risques de subversion politique au Congo 105

Section 1. Le syndicalisme, principal terrain de la propagande communiste au Congo..... 105

Section 2. Les autres canaux de la propagande communiste au Congo : une colonie infestée du dedans et assiégée du dehors ?..... 127

2.1. L'action intérieure des polémistes européens 127

2.2. Le consulat de Tchécoslovaquie à Léopoldville : un ferment de subversion en plein cœur de la colonie ? 137

2.3. Les relais africains périphériques : une colonie encerclée par des complices de Moscou ?..... 147

Section 3. La lutte contre la subversion communiste au Congo entre 1945 et 1950 : les enjeux sous-jacents d'une menace... finalement maîtrisée ! 158

3.1. Une première barrière « naturelle » à l'influence communiste : la situation sociale, intellectuelle, matérielle et morale des colonisés noirs 160

3.2. Un deuxième rempart à la subversion : une Sûreté optimisée..... 164

3.3. La priorité du discours belge face à l'étranger : prouver sa compétence pour éviter l'ingérence..... 170

3.4. La collaboration occidentale en matière de lutte anticommuniste en Afrique : des nécessités politiques et sécuritaires coloniales aux enjeux militaires et stratégiques mondiaux..... 173

DEUXIÈME CHAPITRE

Le Congo, enjeu de la défense belge, européenne et occidentale face à « l'ennemi soviétique »	181
Section 1. L'uranium et la menace communiste (1945-1950).....	181
1.1. En métropole : l'uranium congolais et le Parti communiste belge, une campagne dévouée aux intérêts nationaux ou à la stratégie soviétique ?	183
1.2. Sur le sol congolais : la spirale du « complot soviétique » visant l'uranium emporte la presse, la Sûreté et les autorités elles-mêmes. . .	196
Section 2. De l'uranium à la politique européenne de défense : les enjeux du problème militaire congolais au début de la guerre froide.....	204

TROISIÈME PARTIE

L'ANTICOMMUNISME AU CŒUR D'IMBROGLIOS MÊLANT L'OFFICIEL ET L'OFFICIEUX (1950-1955)

PREMIER CHAPITRE

Quand l'insaisissable Crocodile sème la panique rouge	225
Section 1. Douche froide sous les tropiques africains : un agent secret belge démantèle le complot soviétique au Congo.....	225
Section 2. La face cachée du Capitaine Freddy	233
Section 3. Le Capitaine Freddy et la Sûreté congolaise : l'histoire d'un « je t'aime, moi non plus »	244

DEUXIÈME CHAPITRE

Entre nécessité alliée et ambitions nationales ou privées : la protection de l'uranium, une « obligation rentable » ?	267
Section 1. Août 1950 – janvier 1951 : quand la menace de sabotage sur l'uranium s'intensifie et décide enfin les Américains à agir.....	267
Section 2. L'évolution des conceptions belgo-américaines pour la défense militaire du Congo face à l'ennemi soviétique (1951-1952).....	284
Section 3. Le sabotage communiste au Congo : visions et répercussions selon les services secrets belges et américains (1951-1953).....	297

TROISIÈME CHAPITRE

« L'affaire Moyen, acte II », ou quand le Crocodile se mange la queue	315
Section 1. La Sûreté congolaise lance la chasse au Crocodile	315
Section 2. Le Crocodile riposte... mais se fait harponner.	319

QUATRIÈME CHAPITRE

L'évolution du débat belge sur la défense et la sécurité dans la colonie (1952-1955)	341
Section 1. De l'échec bilatéral à la collaboration interministérielle nationale.....	341
Section 2. Le Congo, un bastion à préserver de l'intrusion des ressortissants de l'Est.....	356
Section 3. Des Congolais embrigadés dans l'école subversive de Prague ?	369

CINQUIÈME CHAPITRE

Le nationalisme et le communisme dans la propagande du colonisateur belge	379
Section 1. Le développement économique et social congolais, la garantie « sine qua non » contre la récupération politique communiste.....	379
Section 2. Le nationalisme, fourrier du communisme : un discours belge bien huilé face à l'anticolonialisme.....	396

QUATRIÈME PARTIE

LE CONGO FACE AUX PERCÉES ÉCONOMIQUES ET IDÉOLOGIQUES DU CAMP SOVIÉTIQUE EN AFRIQUE (1955-1958)

INTRODUCTION

Du fantasme à la réalité : le « tiers-monde » dans l'optique de Khrouchtchev	405
-------------------------------------------------------------------------------------------	-----

PREMIER CHAPITRE

Les missions commerciales de l'Est au Congo. Cheval de Troie des ambitions politiques soviétiques en Afrique ou opportunités économiques à saisir ?	411
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Section 1. Le « déclenchement des opérations » : les sollicitations hongroises et tchécoslovaques (août-décembre 1955).....	411
Section 2. Promesses et déboires d'une dérogation notoire : la visite d'un ambassadeur soviétique au Congo (janvier 1956)	420
Section 3. La multiplication des démarches émanant des satellites (février 1956-décembre 1958) : le Congo, victime d'un « assaut concerté » ?	424
3.1. L'aggravation du dilemme opposant l'indispensable « sécurité » à l'éventuelle « rentabilité »	424
3.2. Quand l'enjeu politique fait pencher la balance en faveur de la prudence.....	435
3.3. Le commerce avec l'Union Soviétique : la constance d'un sage maintien à distance	447

DEUXIÈME CHAPITRE

Les Belges face à la nouvelle stratégie de séduction communiste des Afro-Asiatiques. L'empathie et l'appel à l'émancipation.....	455
Section 1. L'instrumentalisation du canal onusien	456
Section 2. Le courant afro-asiatique et l'atout égyptien	461
Section 3. Le communisme et ses ferments privilégiés : le syndicalisme et le nationalisme.....	476
3.1. Des Belges apaisés par le caractère modéré de l'éveil syndical et national congolais	477
3.2. Le Parti communiste belge et l'émancipation congolaise (jusqu'en décembre 1958)	483
3.3. Patrice Lumumba face au communisme et au pouvoir colonial jusqu'à la conférence d'Accra	494
Section 4. Décembre 1958 : le péril communiste évité dans le chef des Belges « protecteurs », aguerris et souverains	500

TROISIÈME CHAPITRE

L'évolution des stratégies belges face à la menace militaire soviétique au Congo (avril 1955-décembre 1958)	509
Section 1. Une priorité : assurer la paix intérieure dans la colonie	509

Section 2. Les stratégies prônées face aux dangers extérieurs : de l'incident de frontière au conflit mondial.....	515
INDEX	529
Table des matières du volume 2	535

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes, que je tiens à remercier chaleureusement.

Je pense tout d'abord à mon promoteur, le Professeur Vincent Dujardin, qui durant quatre années, m'a guidée par ses conseils et motivée par son enthousiasme. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude pour sa confiance et son soutien. Je souhaite exprimer aussi toute ma reconnaissance aux membres de mon jury de thèse, les Professeurs Michel Dumoulin, Claude Roosens, Guy Vanthemsche et Matthew Stanard. J'ai non seulement bénéficié de leurs conseils scientifiques et méthodologiques, mais aussi de leur écoute et leur disponibilité. Je songe aussi aux professeurs auxquels je dois ma formation et ma passion pour l'histoire, aux Facultés Saint-Louis et à l'Université catholique de Louvain. Par ailleurs, les membres du CEHEC, du GEOM, du Département d'histoire et de l'Institut d'études européennes de l'UCL sont autant de personnes avec lesquelles j'ai eu la chance d'échanger et de collaborer à l'occasion de divers projets scientifiques et qui me sont chères aujourd'hui.

Lors de mes dépouillements, j'ai pu compter sur le dévouement des responsables des divers centres d'archives, tant en Belgique qu'à l'étranger. Merci à Marie-France Hanon, Paul van Praag, José Gotovitch, Patricia Van Schuylenbergh, Alain Gérard, Didier Amaury, Pierre Dandoy, Paul Servais, Françoise Mirguet, François Danis, Gustaaf Janssens, David Langbart, Frédéric Gilly, Rudi Van Doorslaer, Filip Strubbe, Pierre-Alain Tallier, Michaël Amara, Baudouin Caeymaex, et bien sûr à Charles Delvaux et Bogumil Jewsiewicki, qui m'ont cédé des archives personnelles. Je remercie aussi Jean-Luc Vellut, Michel Dumoulin, Guy Vanthemsche, Pascal Deloge et Étienne Deschamps qui m'ont transmis des documents issus de leurs propres collections ou investigations. Merci à Beata Dunaj qui m'a aidée à naviguer dans les archives diplomatiques de Varsovie et m'en a traduit les éléments utiles. J'ai également une pensée particulière pour Françoise Peemans que j'ai côtoyée lors de mes longs séjours aux archives du ministère belge des Affaires étrangères.

Merci à José Gotovitch et Emmanuel Gerard pour leurs relectures critiques. Merci au FNRS qui a financé ma recherche doctorale. Merci à

Le pouvoir de l'absent

l'Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines (IACCHOS) de l'UCL, qui est intervenu dans le financement de cet ouvrage, tout comme Vincent Dujardin lui-même.

Sur le plan beaucoup plus privé, je tiens à remercier ma famille et mes amis pour leur soutien, leur patience et leur affection tout au long de ce cheminement.

Enfin, merci à « mes Essentiels ».

Merci à ma maman pour ses relectures attentives et ses corrections minutieuses, mais aussi pour son soutien au quotidien. Merci à mon rayon de soleil de petite sœur Camille.

Merci à mon mari Stéphane qui a partagé mes inquiétudes au jour le jour face à ce challenge que je m'étais fixée toute seule, mais qui en est devenu un pour l'ensemble de la famille. Sans sa présence indéfectible à mes côtés, je n'aurais jamais pu relever ce défi. Enfin, merci à ma petite fille Éléonor qui illumine notre vie et qui a dû être particulièrement patiente face à une maman bien occupée...

Papa et Benoît, vous aussi avez votre part dans l'aboutissement de ce travail.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Abako	Alliance/Association des Bakongo
Abazi	Alliance de Bayanzi
ACD	Archives privées de Charles Delvaux
AE	Fonds Affaires Étrangères du ministère belge des Colonies (puis du Congo et du Ruanda-Urundi)
AEC	Atomic Energy Commission
AEF	Afrique Équatoriale Française
AF-1	Fonds Afrique/Congo/Relations bilatérales
AF-1-1	Fonds Afrique/Congo/Politique et Administration générale
AFFPOL	Archives de la direction des Affaires politiques du ministère de la France d’Outre-Mer
AFP	Agence France Presse
AGG	Service des Archives du Gouvernement général du Congo
AGR	Archives générales du Royaume
AGUFI	Association professionnelle des Agents de l’Union Minière et Filiales
AHCM	Association Houillère du Couchant de Mons
AI	Fonds Affaires indigènes du ministère belge des Colonies (puis du Congo et du Ruanda-Urundi)
a.i.	ad interim
AMAEV	Archives du ministère des Affaires étrangères de Varsovie
Ambabel Brazza	Ambassade de Belgique à Brazzaville
ANC	Armée nationale congolaise
ANOM	Archives nationales françaises d’Outre-Mer
AOF	Afrique Occidentale Française
APBJ	Archives privées de Bogumil Jewsiewicki
APIC	Association du Personnel Indigène de la Colonie
APR	Archives du Palais royal
A.R.	Arrêté royal

Le pouvoir de l'absent

ARSOM	Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
AUCL	Archives de l'Université catholique de Louvain
Balubakat	Association Générale des Baluba de Katanga
BEDS	Bureau d'Études et de Documentation Sociales
Belext Bru	Télégramme adressé ou émanant du service des Affaires étrangères à Bruxelles
Belsulat Brazza	Consulat belge de Brazzaville
BISC	Bulletin d'information de la Sûreté congolaise
BIT	Bureau international du Travail
BR	Bibliothèque royale de Belgique
BRAC	Bureau de coordination pour le renseignement et l'action en Afrique
CAB	Archives du Cabinet du ministère des Colonies, puis du Congo et du Ruanda-Urundi, puis des Affaires Africaines
CARCOB	Centre des archives communistes de Belgique
CAS	Covert Action Staff
CCCI	Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie
CCI	Comité Central Industriel
CDF	Central Decimal File
CDR	Congo Defense Records
CEA	Centre d'études africaines
CECA	Communauté européenne du Charbon et de l'Acier
CED	Communauté européenne de Défense
CEDAF	Centre d'études et de documentation africaine
CEE	Communauté économique européenne
CEGESOMA	Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines
CEHEC	Centre d'étude d'histoire de l'Europe contemporaine
CEI	Commission Économique Interministérielle
CEREA	Centre de Regroupement Africain
CGS	Confédération Générale des Syndicats
CGT	Confédération Générale du Travail
CIA	Central Intelligence Agency
CIC	Counter intelligence Center
CILACC	Centre International de Lutte Active contre le Communisme

Table des abréviations

CMB	Compagnie maritime belge
Coaka	Coalition kasaïenne
COCEM	Comité des Chefs d'états-majors élargi
COMETRO	Commandement supérieur des forces métropolitaines en Afrique
Conakat	Confédération des Associations Tribales du Katanga
Consecur	Conseil de Sécurité de l'ONU
Consobel Éville	Consulat belge d'Élisabethville
CP	Fonds « Classement provisoire »
CRISP	Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques
CSCC	Confédération des Syndicats Chrétiens au Congo
CSK	Comité spécial du Katanga
CWIHP	Cold War International History Project
Delbelonu	Délégation permanente de la Belgique à l'ONU
DG	Direction générale
DGER	Direction générale des Études et Recherches (France)
DG P	Direction générale de la Politique
DOC	Démocratie ouvrière congolaise
ECA	Administration de Coopération Économique
Éville	Élisabethville
FBI	Federal Bureau of Investigation
FGC	Fédération Générale du Congo
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
Finoutremer	Archives des groupes 'Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie', et 'Compagnie du Katanga'
FLN	Front de Libération Nationale (Algérie)
FMJD	Fédération Mondiale de la/des Jeunesse(s) Démocratique(s)
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FO	Foreign Office
FP	Force Publique
FPHS	Fonds Paul-Henri Spaak
FRUS	Foreign Relations of the United States
FSM	Fédération Syndicale Mondiale
GG	Fonds du Gouvernement général du Congo belge

Le pouvoir de l'absent

g.g.	Gouverneur général
GGAED	Archives du ministère d'État français chargé des affaires algériennes (bureau politique, Afrique du Nord, Affaires étrangères)
GGAEF	Archives du gouvernement général d'Afrique Équatoriale Française
IC	Internationale communiste
ICB	Fonds 'Indépendance du Congo belge'
INCIDI	Institut International des Civilisations différentes
INEAC	Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge
Inforcongo	Office d'Information et des Relations Publiques du Congo
JCB	Jeunesse communiste de Belgique
JCF	Joint Chiefs of Staff
KADOC	Documentatie- en Onderzoekcentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving
KGB	Service de renseignement de l'URSS post-stalinienne
Kominform	Bureau d'information des partis communistes et ouvriers
MAAG	Military Assistance Advisory Group
MDAP	Mutual Defense Assistance Program
MDN	Ministère de la Défense nationale
Mémo	Mémorandum
Mgr	Monseigneur
Minaf	Ministère/Ministre des Affaires africaines
MINICORU	Ministère/Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi
Mistebel	Mission d'assistance technique belge au Katanga
MNC	Mouvement national congolais
MRAC	Musée royal de l'Afrique centrale
MSA	Mutual Security Act/Agency
NAK	National Archives, Kew, Londres
NARA	National Archives and Record Administration, Washington
NATO	North Atlantic Treaty Organization
Ndlr	Note de la Rédaction
NSC	National Security Council

Table des abréviations

OECE	Organisation européenne de coopération économique
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
OPC	Office of Policy Coordination
ORE	Office of Reports and Estimates
OSR	Office of the Special Representative in Europe
OSS	Office of Strategic Services
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTASE	Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est
OTRACO	Office d'exploitation des transports coloniaux
PCB	Parti communiste de Belgique
PCF	Parti communiste français
PEK	Plantations et élevages de Kitobola
PNB	Produit national brut
PNP	Parti National du Progrès
PP	Parti du Peuple
PSA	Parti Solidaire Africain
PSB	Parti socialiste belge
PSC	Parti social-chrétien
PTB	Parti du Travail de Belgique
PUC	Parti de l'Unité Congolaise
PUNA	Parti de l'Unité Nationale
PV	Procès verbal
QG	Quartier général
RAL	Rijksarchief, Leuven
RAU	République Arabe Unie
RCAL	Rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba
RDA	Rassemblement démocratique africain
RDC	Rassemblement démocratique congolais
RFA	République fédérale d'Allemagne
RG	General Records
SAICOM	Sauvegarde des Archives Industrielles du Couchant de Mons
SC	Section coloniale de la Direction politique du ministère des Affaires étrangères

Le pouvoir de l'absent

SDECE	Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage français
SDN	Société des Nations
SDRA	Service de Recherche et d'Action
SEPES	Société d'études politiques, économiques et sociales
SGB	Société Générale de Belgique
Sibeka	Société Minière du Bécéka
SOBRECO	Société belge de représentation et de commerce
Socomabel	Société commerciale anversoise et Société belge d'Extrême-Orient réunies
SOGECHIM	Société générale industrielle et chimique du Katanga, membre du groupe de l'Union Minière
SPFAE	Service Public Fédéral Affaires étrangères de Belgique
SR	Service de renseignement
STICS	Syndicat des travailleurs indigènes congolais spécialisés
Surcomin tél.	Sûreté commerciale et industrielle Télégramme(s)
UCL	Université catholique de Louvain
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
UGTAN	Union générale des Travailleurs d'Afrique Noire
UIE	Union internationale des étudiants
UJC	Union de la Jeunesse Congolaise (Brazzaville)
UJEKO	Union de la Jeunesse Congolaise (fondée par Tshimanga)
UJRF	Union de la Jeunesse Républicaine de France
ULB	Université libre de Bruxelles
UMHK	Union Minière du Haut-Katanga
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNTC	Union Nationale des Travailleurs Congolais
UP	United Press
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
USA	United States of America
USIS	United States Information Service

TABLE DES ORGANIGRAMMES ET CARTES

Volume 1

- Grandes lignes de l'organisation du pouvoir au Congo belge..... 45
- Carte administrative du Congo belge – 1^{er} janvier 1929..... 56
- Surveillance des populations et maintien de l'ordre au Congo dans les années 1920-1930..... 81
- Administration de la Sûreté après la réforme de 1949 168
- Administration de la Sûreté – Administration supérieure des Provinces, du Service territorial et de la Police en 1949 169
- Organigramme de la Sûreté de 1957 au 30 juin 1960..... 514

Volume 2

- Organigramme de la Sûreté congolaise sur les influences étrangères pesant sur le MNC et Lumumba en 1959 68
- L'anticommunisme comme arme contre Lumumba – Printemps 1960 161
- Carte administrative du Congo – 30 juin 1960..... 210

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Un sujet inédit, complexe et controversé

Dès les mythes fondateurs, depuis des temps immémoriaux, le pouvoir cultive et exploite la peur, composante intrinsèque de l'humanité. Au 16^e siècle, Machiavel érige même ce principe en ressort essentiel de la domination politique lorsque, dans un chapitre célèbre du *Prince*, il conclut : pour un prince sage, « il est beaucoup plus sûr d'être craint qu'aimé »¹. L'histoire des 20^e et 21^e siècles ne démentira pas cet éminent philosophe : qu'il s'agisse du despotisme des Soviétiques ou des attentats terroristes, le monde politique brandit la crainte de l'ennemi pour justifier son action et pour fédérer l'opinion autour des valeurs qu'il entend promouvoir². L'une des peurs récurrentes pour les autorités en place est la crainte du complot, suscitant et justifiant l'existence et le développement de corps de police, de forces armées et de services secrets pour démasquer et neutraliser les agitateurs subversifs³. Preuve de la permanence de ce mécanisme, il se retrouve formulé à la Une d'un récent *Courrier International* qui titrait : « Tous suspects – Surveillance – Face à la menace terroriste, les États se transforment en *Big Brother* »⁴. Aujourd'hui comme autrefois, au nom de la sécurité, l'État active des dispositifs protecteurs et entend réguler ainsi la vie collective. À un autre niveau, individuellement, par définition, la peur est un état physiologique naturel, une réaction contre tout danger qu'il soit réel ou imaginaire, destinée à enclencher une réponse adaptative. Nous verrons que l'État lui-même n'échappe pas à ce mécanisme, en étudiant les multiples facettes de l'anticommunisme au Congo et le déploiement de stratégies que la « crainte du rouge » a générées, malgré l'absence de forces communistes tangibles dans la colonie.

¹ Machiavel, *Le Prince*, Paris, Librairie générale française, 2000, p. 123-127 (Classiques de la philosophie).

² Corey R., *La peur, histoire d'une idée politique*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 22-24.

³ Delwit P. et Gotovitch J., « La peur des rouges », dans Delwit P. et Gotovitch J. (dir.), *La peur du Rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. VII-XV, ici p. XII.

⁴ *Courrier international*, n° 1285 du 18 au 24 juin 2015.

Même si la peur est une donnée constante de notre « être au monde »⁵, et donc toujours un ressort de nos sociétés contemporaines, il ne faut pas mesurer les craintes d'autrefois à l'aune de nos jugements actuels. La démarche historique permet de replacer le comportement des individus, leurs émotions, leurs représentations, leur imaginaire, dans un contexte méthodiquement circonscrit, tentant d'éviter ainsi les pièges de l'anachronisme psychologique. Car évidemment, de 1920 à 1961, la peur du communisme au Congo a renvoyé à des réalités très différentes, variant selon les aléas politiques, économiques et sociaux en Belgique et au Congo, mais aussi selon les enjeux de l'échiquier international, tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Cet ouvrage s'attaque à un sujet éminemment polémique, non seulement par son contenu mais aussi par le traitement dont il a fait l'objet depuis des dizaines d'années, soulevant encore des interrogations et des interprétations quasi belliqueuses. De manière générale, l'histoire coloniale belge éveille les controverses. Souvent simplifiée ou biaisée par des productions audiovisuelles ou littéraires jouant sur une « sensibilité exacerbée qui favorise un succès d'audience »⁶, elle suscite culpabilité et repentance⁷ chez les uns, tandis qu'elle provoque un contre-feu hagiographique ou négationniste chez les autres⁸. Enfin, comme dans l'étude de l'esclavage ou de l'holocauste, la scientificité de la démarche historique ne vise pas à « commémorer les victimes du passé »⁹ de la colonisation. Ce sont là les

⁵ Lacroix A., « A-t-on raison d'avoir peur ? », dans *Philosophie magazine*, n° 34, novembre 2009, p. 36-39. Cité par Wicki J., Cuénot J. et Brasey-Taric, e.a. (dir.), *La Peur. Une histoire des peurs sociales : de l'apocalypse à la peur climatique*, Gymnases de Burier, Chamblandes, Morges, Nyon, 2010. Ce dossier est consultable sur http://www.gymnasedeburier.ch/site/images/stories/filehistoire/OC_Histoire/histoire_peur.pdf.

⁶ Van Schuylenbergh P., « Trop-plein de mémoires, vide d'histoire ? Historiographie et passé colonial belge en Afrique centrale », dans Van Schuylenbergh P., Lanneau C. et Plasman P.-L. (dir.), *L'Afrique belge aux XIX^e et XX^e siècles. Nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2014 (Outre-Mers, 2), p. 31-71, ici p. 46.

⁷ Dumoulin M., « Du voyage de Baudouin en 1955 au 30 juin 1960. Une approche historiographique », dans Dumoulin M., Gijss A.-S., Plasman P.-L. et Van de Velde C. (dir.), *Du Congo belge à la République du Congo, 1955-1965*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2012 (Outre-Mers, 1), p. 27-42, ici p. 28. « Le retour en force du passé colonial fait se côtoyer l'apologie sans discernement avec le réquisitoire ponctué par un appel à la repentance ».

⁸ Vanthemsche G., « The historiography of Belgian Colonialism in Congo », dans Lévai C. (dir.), *Europe and the World in European historiography*, Pisa University Press, Éd. Plus, 2006, p. 89-119, ici p. 104 (consultable en ligne sur <http://www.cliohres.net/books/6/Vanthemsche.pdf>).

⁹ Van Schuylenbergh P., *op. cit.*, p. 54.

trois écueils que ce livre entend éviter, d'autant que cette étude compte rouvrir le dossier Lumumba, l'une des boîtes de Pandore du passé colonial belge... Certes, le destin tragique du Premier ministre congolais a été plus qu'abondamment traité, de même que le 30 juin 1960 et les journées qui l'ont suivi¹⁰. Mais les études consacrées aux années 1950 furent bien souvent le résultat de lectures « immédiates » d'auteurs ayant vécu de près ou de loin les événements, sans avoir eu le temps de prendre la distance nécessaire à leur évaluation objective¹¹. Aujourd'hui, de nouveaux fonds d'archives, tant en Belgique qu'à l'étranger, sont devenus accessibles et permettent à l'historien d'affiner l'examen de cette période, et en particulier quand il s'agit de décrypter les dessous de luttes d'influences idéologiques, comme celles qui gravitent autour du communisme. Jusqu'à présent, sur ce sujet précis, on ne pouvait se référer qu'à quelques publications¹², dont le rapport de la Commission d'enquête sur l'assassinat de Lumumba est la plus récente, quoiqu'il date de 2001-2002¹³...

En outre, étudier la peur du rouge au Congo signifie aborder la question du « maintien de l'ordre » en milieu colonial, thématique qui demeure

¹⁰ Parmi les études de référence, citons notamment : Gérard-Libois J. et Verhaegen B., *Congo 1960*, t. 1 et t. 2, Bruxelles, CRISP, 1961 ; Kalb M., *The Congo Cables. The Cold War in Africa – From Eisenhower to Kennedy*, New York, Macmillan, 1982 ; Willame J.-C., *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala, 1990 ; Van Bilsen J., *Congo 1945-1965. La fin d'une colonie*, Bruxelles, CRISP, 1994 ; De Witte L., *Crisis in Kongo. De rol van de Verenigde Naties, de regering Eyskens et het koningshuis in de omverwerping van Lumumba et de opkomst van Mobutu*, Leuven, Uitgeverij Van Halewyck, 1996 ; Id., *L'Assassinat de Lumumba*, Paris, Khartala, 2000 ; Etambala Z.A., *De teloorgang van een modelkolonie. Belgisch Congo 1958-1960*, Leuven, Acco, 2008 ; Kent J., *America, the UN and the Decolonisation. Cold War conflict in the Congo*, Londres/New York, Routledge, 2010 ; Braeckman C., Gérard-Libois J., e.a., *Congo 1960. Échec d'une décolonisation*, Bruxelles, GRIP-André Versaille, 2010. Voir aussi Gerard E. et Kuklick B., *Death in the Congo. Murdering Patrice Lumumba*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 2015.

¹¹ Dumoulin M., *op. cit.*, p. 33-34.

¹² Les deux plus emblématiques nous semblent : Vellut J.-L., « Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932) », dans Delwit P. et Gotovitch J. (dir.), *La peur du Rouge*, *op. cit.*, p. 183-190, et Verhaegen B., « Communisme et anticommunisme au Congo (1920-1960) », dans *Brood en Rozen*, 1999, n° 2, p. 113-127. Il faudra aussi bientôt y ajouter : Vellut J.-L., « Simon Kimbangu entre dans l'horizon communiste : de la collaboration à l'éclipse ». À paraître en 2016 dans *Simon Kimbangu. Les sources. Vol. 3 : Christianisme et radicalismes européens en désarroi (1922-1960)*, Bruxelles, ARSOM.

¹³ *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci* (Documents parlementaires, Chambre, 2001-2002, n° 50 0312/006 et 0312/007 du 16 novembre 2001, 2 vol.). Voir aussi sa publication sous forme de livre : De Vos L., Gerard E., Gérard-Libois J., Raxhon P., *Les secrets de l'affaire Lumumba*, Bruxelles, Racine, 2005.

un véritable « parent pauvre du renouveau des études impériales », ainsi que l'ont récemment déploré les Français Emmanuel Blanchard et Joël Glasman. Si le sujet rebute, c'est notamment parce que le chercheur qui s'y frotte se trouve rapidement dépassé par son objet d'étude, tant le maintien de l'ordre dans les empires européens d'Outre-Mer s'avère une question ultra-sensible : pas seulement d'ordre technique, mais véritablement existentielle puisqu'il s'agit de « la condition *sine qua non* de l'existence... » et de la survie de la société coloniale¹⁴.

Pour notre propos, depuis les années 1920 jusqu'aux lendemains de la mort de Lumumba, en 1961, il s'agira tout d'abord d'identifier *la nature* de la menace communiste perçue par les autorités politiques, économiques et militaires belges et occidentales, et de comprendre *comment cette représentation s'est construite*. Ceci implique en amont de repérer les *sources* sur lesquelles ces sphères dirigeantes s'appuyaient pour dépeindre le danger communiste visant le Congo, d'identifier ensuite les *acteurs* et les *mécanismes* de la transmission et du traitement de l'information, et de juger enfin, lorsque cela s'avère possible, de la *fiabilité* des données rapportées. Dans un second temps, il s'agira de dépeindre, en fonction du type et du degré de dangerosité attribués au « péril rouge » pour chaque période identifiée, la manière dont les Belges et les Occidentaux ont *réagi* à la menace, en discernant les *stratégies* mises en place pour la contrer.

Des acteurs multiples et des sources disparates

Il nous faut d'emblée préciser que derrière le label « Belges et Occidentaux » se cache bien sûr une *myriade d'entités et d'agents décisionnels*, aux opinions et surtout aux intérêts différents voire parfois nettement antagonistes. L'organisation politico-administrative de la colonie belge à elle seule constitue déjà un fameux dédale vu la multiplicité des instances concernées par sa gestion, en métropole et en Afrique, et la flexibilité des règles codifiant leurs relations¹⁵. Rien que du côté belge, notre enquête heuristique se devait d'embrasser une pléiade d'archives et de documents, officiels ou secrets, si elle ambitionnait de comprendre la manière dont les sphères dirigeantes avaient perçu la menace rouge et y avaient riposté. Nous avons donc commencé par analyser tous les documents judiciaires et accessibles relatifs à ces acteurs nationaux, qu'ils opèrent dans les sphères

¹⁴ Blanchard E. et Glasman J., « Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie émergente », dans Bat J.-P. et Courtin N. (dir.), *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar, XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 11-41, ici p. 11-13.

¹⁵ Voir les « Prolégomènes » et l'organigramme de la structure du pouvoir au Congo belge, page 37.

politiques, sociales, militaires, policières, diplomatiques, judiciaires ou économiques, qu'ils agissent ou s'expriment dans le domaine public ou privé, via de la correspondance bilatérale, en marge ou lors de réunions multipartites ou de grandes assemblées telles qu'à l'ONU ou à l'OTAN.

Concrètement, nous avons consulté les fonds relatifs au gouvernement général et à l'administration territoriale, à la Force Publique et à l'armée métropolitaine en Afrique, sans omettre bien sûr les dossiers de la Sûreté congolaise. Nous avons étudié les archives des diverses composantes des ministères des Colonies et des Affaires étrangères (cabinet, direction du Commerce, direction de la Politique), de même que toute la correspondance diplomatique relative au Congo pour les années couvertes par cette étude. Les démarches effectuées pour accéder aux archives du Renseignement militaire et de la Défense belges à Evere, ainsi qu'aux fonds de la Sûreté de l'État en métropole n'ont pas abouti¹⁶ mais nous avons eu accès à de très nombreux documents issus de ces sphères par voie indirecte, c'est-à-dire via la correspondance ou les rapports qu'ils échangeaient avec les autorités politiques et économiques belges et occidentales.

Tant les documents produits par les organes publics (PV des Conseils des ministres ou *Annales parlementaires*) que les archives privées des décodeurs ont été dépouillés. Citons par exemple celles de Gaston Eyskens, Pierre Wigny, Harold d'Aspremont Lynden, Paul-Henri Spaak, Paul Van Zeeland, Joseph Pholien, Jacques Delvaux de Fenffe, Frédéric Vandewalle ou encore Jules Loos ... Nous avons également compulsé les souvenirs et mémoires de personnalités emblématiques telles le gouverneur général Léon Pétillon, le ministre des Affaires générales en Afrique Walter Ganshof Van der Meersch, le conseiller diplomatique Robert Rothschild ou le premier ambassadeur belge à Léopoldville après l'indépendance, Jean Van den Bosch. Nous avons aussi dépouillé les papiers d'acteurs et d'analystes contemporains des événements, tels ceux de Benoît Verhaegen¹⁷. En

¹⁶ Le Chef du service général du Renseignement et de la Sécurité de la Défense à Evere et l'Administrateur général de la Sûreté de l'État ont décliné notre demande d'accès à ses archives, précisant que « la législation spécifique au secret professionnel dans le monde du renseignement fixe un cadre rigide quant à la communication d'informations classifiées sensibles et des données à caractère personnel, en particulier celles dites sensibles ».

¹⁷ Docteur en droit et en économie, Benoît Verhaegen (1929-2009) a été volontaire dans le bataillon belge de la guerre de Corée avant de gagner le Congo et d'y devenir progressivement un marxiste convaincu et un partisan affiché d'une transformation révolutionnaire de la société. De Villers G., « Le CRISP, Benoît Verhaegen, et l'histoire du temps présent au Congo-Kinshasa », exposé présenté au séminaire du Groupe Europe-Outre-Mers à Louvain-la-Neuve, le 2 décembre 2010. Praticien de « l'histoire immédiate », Benoît Verhaegen a aussi joué un rôle d'intermédiaire politique auprès des autorités congolaises en 1960, que nous découvrirons dans notre septième partie.

ce qui concerne les grandes sociétés coloniales, nous avons consulté les archives de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, de la Société minière du Bécéka, ainsi que celles de l'Union Minière du Haut-Katanga, dont les fonds secrets nous ont été spécialement ouverts après trois ans de démarches administratives. Nous avons également dépouillé les papiers d'Edgar Van der Straeten, vice-gouverneur de la Société Générale de Belgique, le plus puissant holding opérant au Congo, et d'Herman Robiliart, l'un de ses directeurs, et par ailleurs administrateur de l'Union Minière.

Pour étudier les réseaux anticommunistes « privés » et leurs liaisons avec les tenants du pouvoir, nous avons consulté les documents concernant la « Société d'études politiques et sociales », dite SEPES (y compris à Bois-du-Luc, dans les archives industrielles du Couchant de Mons) et ceux relatifs au « Centre international de lutte active contre le communisme » ou CILACC, que nous présenterons en temps utile. Nous avons également décortiqué les rapports du célèbre mais néanmoins obscur André Moyen, qui nous plongent dans l'univers des *Stay Behind* et autres « armées secrètes de l'OTAN ». Cet agent de renseignement belge est resté longtemps une énigme, que les historiens du CEGESOMA viennent de contribuer à résoudre, du moins en ce qui concerne le rôle de Moyen dans l'assassinat de l'ancien Président du Parti communiste belge, Julien Lahaut¹⁸. Mais une facette tout aussi méconnue du singulier personnage réside dans les activités qu'il déploya au-delà du territoire belge. Nous allons démontrer qu'au Congo aussi, son influence s'est puissamment fait ressentir. En effet, nous avons découvert des archives inédites à propos du réseau qu'il fonda dans la colonie, appelé *Crocodile* et grâce à elles, nous aurons l'opportunité d'éclairer les modes opératoires d'André Moyen et les raisons de leur incroyable impact, y compris à l'étranger. Pour y parvenir, les dossiers concernant la traque et la répression du réseau par la Sûreté et la magistrature du Katanga, se sont avérés décisifs. Ils nous ont été fournis par le Professeur Bogumil Jewsiewicki, de l'Université Laval au Québec. Il les avait conservés après son séjour au Congo et nous le remercions chaleureusement de nous les avoir envoyés.

Toujours dans la sphère judiciaire mais sur d'autres affaires, nous avons également enquêté sur les procès des leaders Abako ou de Patrice Lumumba, au départ de pièces issues des Cours et tribunaux de Stanleyville et Léopoldville ou de celles conservées par certains magistrats de l'époque, tels Roger Serogyne et Charles Delvaux.

¹⁸ Gerard E., De Ridder W. et Muller F., *Qui a tué Julien Lahaut ? Les ombres de la guerre froide en Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2015.

En outre, les réseaux anticommunistes éditèrent de nombreuses brochures et disposaient d'importants relais dans le monde de la presse. Nous avons donc examiné quantité de journaux de l'époque, diffusés en Belgique, en Occident ou en Afrique et analysé les débats auxquels les questions soulevées par les anticommunistes ont donné lieu dans l'opinion publique, y compris lorsque certains pamphlets polémiques suscitèrent ripostes et mises au point¹⁹.

Toutefois, nous n'avons pas consulté les archives des congrégations missionnaires, considérant que ce domaine en lui-même mériterait un travail à part entière. Par contre, nous avons tenu compte des prises de position de grands prélats, comme Mgr de Hemptinne, vicaire apostolique du Katanga, le Père Van Wing, missionnaire jésuite membre du Conseil colonial ou le cardinal Van Roey, archevêque de Malines. Ils nous semblaient être les porte-parole du monde catholique belge et nous démontrerons en quoi leurs actions, leurs relations ou leurs prises de positions s'avéreront polémiques et surtout influentes.

Comme nous l'avons annoncé plus haut, nous avons progressivement élargi notre questionnement à la scène internationale. Pour évaluer les perceptions française et anglo-saxonne de la menace communiste au Congo et la manière dont ces puissances ont réagi, nous avons consulté les archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, rassemblant la correspondance entre ministère des Affaires étrangères, ministère de la France d'Outre-Mer, services de sécurité et gouvernements locaux en Afrique, ainsi que les archives londoniennes du *Foreign Office* et du *Colonial Office*, comportant elles-mêmes des rapports de Sûreté et de la correspondance inédite entre services de sécurité occidentaux en Afrique. Nous avons également obtenu certains documents provenant des papiers personnels du Général de Gaulle. Outre-Atlantique, notre séjour de recherche dans les archives nationales américaines à Washington nous a permis de consulter les archives des Départements d'État et de la Défense, de leurs représentations diplomatiques à Léopoldville, Élisabethville et Bruxelles et dans le reste du monde, ainsi que les rapports de la CIA relatifs au Congo et à l'Afrique et les dossiers spécifiques touchant à l'uranium ou au *European Recovery Program* (Plan Marshall). La présentation détaillée des fonds consultés figure dans la bibliographie.

¹⁹ Par exemple, quand l'avocat juriste démocrate Jules Chomé répondit à l'éditorialiste pacifiste catholique Pierre Houart sur la nature des liens entre Lumumba et les communistes. Houart P., *La pénétration communiste au Congo. Commentaires et documents sur les événements de juin-novembre 1960*, Bruxelles, Centre de documentation internationale, 1960. Chomé J., *M. Lumumba et le Communisme*, Bruxelles, Remarques congolaises, 1961.

Pour objectiver l'analyse, la sphère des *appréhensions* et des *craintes* occidentales doit être confrontée à la *réalité tangible* des faits, afin de mesurer *l'implication et l'emprise exactes* du communisme au Congo. Dans cette optique, les sources de renseignements épinglees ci-dessus ont été soumises à un examen critique résultant de leur confrontation avec des archives en provenance « de l'autre bord », c'est-à-dire du « camp communiste », aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, et donc cette fois, à l'Est de la scène internationale. Pour ce faire, nous avons dépouillé les archives du Parti communiste belge au CARCOB, ce qui nous a permis de découvrir de nombreux papiers personnels ainsi que les interviews orales de figures communistes impliquées dans l'histoire de la colonie²⁰. Par ailleurs, nous avons analysé certaines archives soviétiques mises en ligne par le *Cold War International History Project* du Centre W. Wilson de Washington²¹, ainsi que les archives du ministère polonais des Affaires étrangères à Varsovie. La consultation des rapports des diplomates belges en poste dans les pays de l'Est révèle en outre des articles de presse, des ouvrages, des comptes rendus d'émissions radio ou des déclarations émanant des savants ou hommes politiques russes, reflétant la vision soviétique du colonialisme en Afrique et au Congo belge et la nature de sa *propagande* à destination des peuples en voie d'émancipation. Nous avons par ailleurs étudié les dossiers concernant les relations du Congo avec l'Est dans les archives du ministère des Colonies, du gouvernement général et des Affaires étrangères de Bruxelles, ainsi que les archives du Commerce extérieur, des Affaires économiques et des Finances pour analyser ce que représentait le *commerce* du Congo avec les pays socialistes.

À côté de ces sources « de première main », plusieurs études récentes²² permettent de mieux cerner l'évolution de la politique soviétique à l'égard

²⁰ En matière de témoignages, le chercheur Tom Masschaele a également consigné en annexes de son étude divers comptes rendus transcrivant ses entretiens avec des communistes belges ayant joué un rôle dans l'affaire congolaise. Masschaele T., *De activiteiten en standpunten van de Communistische Partij van België met betrekking tot Belgisch Congo (1945-30 juni 1960)*, mémoire de licence, Vrije Universiteit Brussel, 2001-2002.

²¹ Archives américaines et soviétiques relatives à l'Afrique et au Congo pour la période 1954-1962, mises en ligne par le *Woodrow Wilson Center* dans le cadre du *Cold War International History Project* (en septembre 2004). Ce dossier est consultable à l'adresse : <http://www.wilsoncenter.org/publication/the-congo-crisis-1960-1961> ou sur CD-Rom au CEGESOMA à Bruxelles.

²² Citons par exemple : Davidson A., Mazov S. et Tsipkin G., *SSSR i Afrika 1918-1960. Dokumentirivannaia istoriia vzaimootnoschenii*, Moscou, IVI RAN, 2002 ; Matusevich M. (dir.), *Africa in Russia. Russia in Africa. Three centuries of Encounters*, Trenton, NJ/Asmara, Eritrea, Africa World Press, 2007 ; Katsakioris C., « L'Union Soviétique et les intellectuels africains. Internationalisme, panafricanisme et

de l'Afrique et d'en déceler les multiples changements conceptuels, mais aussi les conséquences pratiques au fil du temps. Ces travaux révèlent que les divers leaders soviétiques n'ont pas abordé la question coloniale de façon similaire. Il nous reviendra donc d'une part d'analyser comment leurs partisans en Belgique ont dû s'adapter aux variations d'injonctions provenant de Moscou, compte tenu de l'impact que le débat colonial pouvait avoir sur leur propre situation politique nationale. Il s'agira d'autre part de définir la place réservée au Congo dans les stratégies communistes plus globales, ce qu'aucun chercheur ne s'était jusqu'ici attelé à étudier spécifiquement ni a fortiori, sur le long terme.

Jusqu'à présent, à lire ce panel de sources documentaires, force est de constater que l'on parle beaucoup « du Congo », peu « des Congolais », et quasi pas de leur propre parole à l'égard de cette « peur du rouge ». Effectivement, les traces écrites exprimant leur vécu à l'égard du communisme ne datent que de la seconde moitié des années 1950, lorsque des « évolués » rédigent des textes dans lesquels ils se prononcent sur les diverses idéologies politiques, lorsqu'au cours de leurs séjours à l'étranger ou en Belgique, ils donnent des conférences dont il reste des comptes rendus, ou lorsqu'ils adressent des courriers aux instances politiques d'Afrique, de l'Ouest ou de l'Est et de Belgique. Bien entendu, les analyses rédigées *a posteriori* par les intellectuels congolais de l'époque, tel Thomas Kanza, éclairent aussi les faits à la « lumière noire »²³ ... Ces voix africaines, même si elles s'expriment au nom de la masse, demeurent cependant les voix d'élites. Si cette observation est sans doute valable pour la plupart des archives congolaises, dans le cas particulier du traitement de la peur, il nous semble pertinent de relayer une des conclusions de Jean Delumeau dans son histoire de « La Peur en Occident »²⁴, à savoir que la peur, quand elle est intellectualisée par l'élite, s'exacerbe et entraîne des réactions plus violentes que celles que la population avait produites : « la culture savante est généralement plus affolée que la population devant l'action multiforme des forces

négritude pendant les années de décolonisation, 1954-1964 », dans *Cahiers du monde russe*, vol. 47, 2006, n° 1, p. 15-32 ou encore Id., « Transferts Est-Sud. Échanges éducatifs et formation de cadres africains en Union Soviétique pendant les années soixante », dans *Outre-Mers*, t. 95, n° 354-355, 2007, p. 83-106. Voir aussi Bartenev V., « L'URSS et l'Afrique noire sous Khrouchtchev : la mise à jour des mythes de la coopération », dans *Outre-Mers*, t. 95, n° 354-355, 2007, p. 63-82 ; Mazov S., *A Distant Front in the Cold War. The USSR in West Africa and the Congo, 1956-1964*, Washington, Woodrow Wilson Center Press, 2010 et Iandolo A., « The rise and fall of the 'Soviet Model of Development' in West Africa, 1957-64 », dans *Cold War History*, vol. 12, n° 4, 2012, p. 683-704.

²³ Kanza T., *Conflict in the Congo*, Londres, Penguin Books, 1972.

²⁴ Delumeau J., *La Peur en Occident*, Paris, Fayard, 2008.

démoniaques et s'efforce de répandre ses propres peurs dans la masse »²⁵. Nous verrons ce type d'instrumentalisation à l'œuvre dans l'action d'un Victor Nendaka à l'encontre de Patrice Lumumba par exemple.

Au final, une des tâches les plus complexes face à ces sources disparates a été d'établir les connexions entre les multiples pôles personnels, organisationnels ou étatiques de l'immense réseau créé autour du communisme au Congo et de son combat, qu'ils agissent dans l'ombre ou en pleine lumière. Au-delà de la « mise au jour » de cette trame, cet ouvrage démontre en quoi ces connexions ont joué, d'une part dans l'identification voire l'amplification de la menace, et d'autre part dans la réflexion et l'action pour la contrer ou l'utiliser, consciemment ou non. Nous cerneons ainsi le poids des perceptions, des contacts, des intérêts et des enjeux individuels, nationaux ou internationaux sur le cours des événements.

Présentation de la structure de l'ouvrage : réseaux, spécificités et constantes

Les « Prolégomènes » permettront au lecteur non averti de prendre connaissance de la manière spécifique dont le Congo belge s'organisait, sur les plans politique, administratif, et économique.

Ensuite, sept parties s'enchaîneront successivement, chacune constituant une entité cohérente du point de vue de la conception de la menace et de sa lutte. C'est pourquoi, elles seront de volumes inégaux, certaines couvrant plusieurs décennies, d'autres seulement quelques mois. Au sein de chaque partie, les aspects politiques, économiques, militaires et sécuritaires seront abordés et mis en relation avec la menace communiste, avérée ou non. En voici brièvement le synopsis.

Dans les années 1920-30, le communisme s'établit de manière révolutionnaire en mode de gouvernance en Union Soviétique et les colonies soumises à la domination européenne représentent un terreau fertile où la révolution bolchévique pourrait germer et s'épanouir. Le danger se pose donc d'emblée de manière cruciale pour le Congo belge. Dans les années 1940-1945, la guerre et ses alliances internationales changent la donne et l'Union Soviétique cesse pour quelque temps d'être un ennemi aux yeux des Occidentaux. La lutte anticommuniste dans les colonies connaît donc une certaine trêve.

L'immédiat après-guerre est marqué par la recrudescence du « péril rouge », tandis que Staline et ses partisans bénéficient d'une aura politique

²⁵ Id., « Une histoire de la peur », dans *Anales de la Fundación Joaquín Costa*, n° 8, 1991, p. 35-42, ici p. 41, consultable en ligne sur dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/105076.pdf.

importante, consécutive à leur contribution à la victoire sur le nazisme. De surcroît, c'est avec la Seconde guerre mondiale que le Congo uranifère prendra une importance stratégique et économique inédite, qui se verra confortée pendant la Guerre froide.

En 1949, l'explosion de la première bombe atomique russe, suivie du déclenchement de la Guerre de Corée, aiguise en effet les convoitises qui s'exercent sur l'uranium congolais. L'atmosphère devient véritablement paranoïde, à l'instar de la chasse aux sorcières maccarthyste qui sévit aux États-Unis et dont le Congo connaîtra des avatars.

À partir de 1955, les mines congolaises ne sont plus la ressource exclusive pour l'approvisionnement en uranium et l'URSS s'implante économiquement en Asie et en Afrique, faisant du « tiers-monde »²⁶ son nouveau terrain d'expansion. Ces deux changements affecteront la façon dont la question du péril rouge va se poser au Congo.

En janvier 1959, les émeutes de Léopoldville sonnent le premier coup de glas de ce que l'on croyait être l'exception belge, la « colonie-modèle ». Désormais, la Belgique n'émergera plus jamais de ce tourbillon de doutes, d'inquiétudes et de suspicions. Dans leur recherche des causes et des responsabilités, les autorités soupçonnent immédiatement Moscou d'avoir orchestré la rébellion populaire via son influence sur la poignée de nationalistes que comptait alors le Congo. Le problème se pose donc clairement en termes idéologiques et politiques, ce qui était quasi inconcevable dans le chef des Belges avant les émeutes. Au cœur de ces tensions, nous étudierons le cas emblématique de l'ascension de Patrice Lumumba, l'un des leaders congolais à avoir le plus précocement compris les avantages qu'il pouvait tirer de l'affrontement idéologique Est-Ouest. En quoi ses activités en 1959 amorceront-elles sa stratégie future et à quels dangers l'exposaient-elles déjà ? Comment les camps coloniaux, américains et communistes réagiront-ils à cette politique ?

Entre la Table Ronde de janvier 1960 et la cérémonie de l'Indépendance du 30 juin, le processus de décolonisation s'accélère de manière telle qu'il oblige les trois principales forces externes (Belges, Américains et communistes) à réadapter précipitamment leurs stratégies et à préparer

²⁶ L'expression « tiers-monde » a été créée par le démographe français Alfred Sauvy dans un article publié le 14 août 1952 par *L'Observateur*. L'auteur évoque, entre le bloc occidental et le bloc communiste, l'existence d'un troisième monde, constitué de pays « sous-développés », convoités par les deux blocs. Selon Sauvy, ce tiers-monde a des traits caractéristiques, et notamment une croissance démographique galopante. En 1956, dans un ouvrage écrit avec Georges Balandier, A. Sauvy explicite le terme de « tiers-monde » dans une volonté d'infléchir sensiblement le concept de « sous-développement » né quelques années plus tôt, aux États-Unis.

la nouvelle configuration du terrain sur les plans économique, diplomatique, mais surtout politique. C'est à nouveau la personnalité de Patrice Lumumba qui va cristalliser les tensions au fil de son ascension jusqu'au sommet de l'État. Après avoir décrypté les véritables appuis logistiques, financiers et idéologiques dont a pu bénéficier le futur Premier ministre, nous reconstituerons les mailles du filet dans lequel ses détracteurs ont voulu l'empêtrer : le diaboliser en tant que communiste sera un moyen autour duquel se fédéreront divers acteurs aux mobiles différents mais au but convergent : écarter Lumumba de la scène décisionnelle congolaise.

Cinq jours après les cérémonies de l'Indépendance, la mutinerie de la Force Publique saccage définitivement tout espoir de transition pacifique et réamorçe la hantise d'un complot communiste. La septième partie de cette étude analysera les six mois qui vont suivre, lesquels verront les antagonismes s'exacerber, tandis que les risques d'une troisième guerre mondiale s'intensifient et que les mesures de rétorsion s'amplifient par des moyens légaux ou non... La crise qui secoue le jeune État constitue « une grande première » à maints égards, tant dans l'implication qu'elle va exiger de la part de l'Organisation des Nations Unies, que dans la gestion des jeunes puissances afro-asiatiques et dans les réadaptations quasi quotidiennes imposées par l'incessante mouvance des acteurs en présence. Les entités autrefois amies – États-Unis/Belgique – se scindent, chaque camp se divise intrinsèquement – par exemple, autour de la question katangaise – et les alliés potentiels, tant de l'Est que de l'Ouest, se révèlent moins « bien disposés » que prévu. L'acuité des difficultés est telle que même l'organisation garante de la paix et la sécurité mondiales se voit contrainte d'abandonner sa sacro-sainte neutralité. De manière générale, si certaines tractations se nouent au vu et au su de tous, de nombreuses manœuvres en coulisses auront des répercussions décisives. Le caractère inédit des événements réside aussi dans le fait que pour la première fois dans l'histoire, les Congolais acquièrent une stature étatique internationale. Ils font preuve d'initiatives propres, indépendamment des sollicitations ou pressions externes.

La structure de l'ouvrage découle donc des *variations* que le danger communiste et son combat ont connues, en fonction de l'évolution interne de la colonie, des ressources et des priorités de la métropole, mais aussi des questions stratégiques liées à la conjoncture internationale. Les témoignages des protagonistes du passé seront en effet resitués dans les *contextes* belges, européens, africains et mondiaux au cours desquels ils se sont exprimés. Grâce à ce recadrage « macro-historique », le poids et l'influence des acteurs-phares pourront mieux se jauger et l'on parviendra à distinguer les actions *inhabituelles* ou « *innovantes* » des mécanismes

collectifs plus *conventionnels*. En outre, le choix d'une structuration chronologique permettra de distinguer d'une part les *spécificités* relatives à la nature de la menace et à son combat pour chacune des sept périodes étudiées, et d'identifier d'autre part les *implications plus durables* de la lutte anticomuniste, par exemple sur l'évolution structurelle et institutionnelle du régime colonial belge, au fil des quatre décennies couvertes. Autrement dit, l'étude de l'anticommunisme jettera un éclairage neuf sur la manière dont l'État colonial belge fonctionnait réellement. De surcroît, au-delà des fluctuations que la lutte contre le péril rouge connaîtra entre 1920 et 1961, des *éléments redondants* se dessinent aussi. Ces *constantes* se décèlent tant au niveau des ressorts et dessous cachés des réseaux interpersonnels à l'œuvre qu'à propos des stratégies et schèmes mentaux récurrents dans « l'instrumentalisation » pratique – et surtout symbolique – de la menace.

Aujourd'hui, plus de cinquante ans après les faits, les enjeux et les rivalités qui agitent la planète font écho aux procédés et questionnements en vigueur alors, tandis que l'on fait toujours face à la difficulté de cerner un ennemi idéologique (mouvance des Djihadistes du califat) et que l'Occident semble hanté en permanence par la crainte de voir la sécurité des biens et des personnes mise à mal par les détracteurs de son modèle de civilisation. L'histoire ne « recommence » certes pas mais les situations passées affichent parfois de telles ressemblances avec les défis présents – surtout quand elles touchent à des dimensions fondamentales de notre « rapport à l'autre », telles la peur ou la quête de sécurité – qu'elles surprennent et interpellent tout qui s'engage à les explorer, en sa qualité de chercheur ou simplement, de citoyen et d'être humain.

PROLÉGOMÈNES

Avant d'analyser la manière dont la menace communiste va être perçue et combattue au Congo, il convient de présenter les structures de l'organisation politique, administrative et économique de ce vaste territoire. Ces structures vont évidemment s'étoffer et évoluer d'années en années, en termes de champ d'action, d'effectifs, de dénomination et de composition internes. Nous serons d'ailleurs attentifs à ces évolutions, surtout lorsque le péril rouge sera lui-même la cause des mutations apportées à « l'organigramme » colonial belge. Néanmoins, entre le moment où le Congo devint colonie belge en 1908 et son indépendance en 1960, sa destinée dépendra de quelques grands principes idéologiques et agencements institutionnels relativement stables, dont certains s'avéreront même quasiment immuables, en ce qu'ils conditionneront véritablement la survie de ce régime, à l'ossature tout à fait spécifique. Les prolégomènes présentés ci-dessous constituent donc en quelque sorte la « toile de fond » sur laquelle la peur du rouge va exercer son emprise protéiforme au cours du temps.

Après l'absolutisme qui caractérisa le régime de Léopold II¹, même si l'exercice du pouvoir se voulut dorénavant beaucoup plus strictement contrôlé, l'organisation politico-administrative du Congo belge demeura fortement *centralisée*. D'après les termes de la Charte coloniale de 1908² – équivalent à la « Constitution » du Congo sous l'ère belge – les pouvoirs législatifs et exécutifs étaient concentrés à Bruxelles. Le Roi exerçait le pouvoir législatif par décret, et il légiférait sur proposition du ministre des Colonies. Tous deux étaient assistés d'un Conseil colonial, qui devait donner son avis sur les projets de décrets, tandis qu'en Afrique, le gouvernement général pouvait lui aussi promulguer des ordonnances législatives en cas d'urgence. En tant que membre du gouvernement belge, le ministre des Colonies devait rendre des comptes au Parlement, qui approuvait le budget du Congo, indépendamment de celui de la métropole, puisque patrimoines et finances de la Belgique et du Congo étaient rigoureusement séparés (seconde exigence destinée à éviter les dérives de la précédente

¹ Plasman P.-L., *L'État indépendant du Congo et Léopold II (1876-1906). Étude sur le paradoxe de la gouvernance léopoldienne*, thèse de doctorat en histoire, UCL, 2015.

² Loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge. *Pasinomie*, t. XLIII, 1908, p. 829-890.

gouvernance léopoldienne). Selon la Charte, le pouvoir exécutif revenait également au Roi, et c'est le ministre des Colonies et son représentant en Afrique, le gouverneur général, qui l'exerçaient concrètement, le premier par voie d'arrêtés, le second par voie d'ordonnances sanctionnées par des décrets. L'organisation politico-administrative du Congo s'apparentait donc à une *pyramide*. Les décisions émanaient sans conteste de Bruxelles, mais le gouverneur général n'en était pas pour autant un simple « sous-traitant ». Avant d'entériner ses décisions, le ministre des Colonies sollicitait en effet régulièrement l'avis et les propositions de son représentant en Afrique, dont l'administration, continuellement renforcée, l'informait des besoins et défis de la gestion sur le terrain, pas toujours compatibles avec les exigences formulées en métropole. La hiérarchisation en vigueur n'empêchait donc pas les divergences de vue et tensions entre le pouvoir central et le milieu colonial. En Afrique, le pouvoir s'exerçait en se transmettant comme par cascade, d'entités en entités subordonnées, dont le nombre variera au fil des années : sous le gouvernement général de la capitale (Boma, puis Léopoldville dès 1923), chaque province (au nombre de six après l'importante réforme administrative de 1933), dirigée par un « gouverneur », était subdivisée en districts, gérés par des « commissaires », puis des « territoires » avaient à leur tête des « administrateurs » et comprenaient diverses « circonscriptions indigènes » dont les « chefs indigènes » étaient eux-mêmes auxiliaires du pouvoir colonial³.

Pour assister le bras civil dans ses tâches d'encadrement, de contrôle et de « protection » des populations congolaises, « la Force Publique » était pour sa part spécifiquement chargée de maintenir l'ordre intérieur, d'une part, et d'assurer la défense extérieure du territoire, d'autre part. Ses troupes de soldats autochtones, supervisées par des Européens, faisaient donc à la fois office *d'armée* et de *police* coloniales⁴ et, conformément à la structure pyramidale en vigueur, son commandant en chef devait rendre des comptes au gouverneur général, lequel chapeautait donc aussi les services *militaires* établis dans la colonie. La « FP » connaîtra

³ De Clerck L., « L'administration coloniale belge sur le terrain au Congo (1908-1960) et au Ruanda-Urundi (1925-1962) », dans *Annuaire d'Histoire administrative européenne*, n° 18, 2006, p. 187-210.

⁴ L'encadrement blanc des troupes autochtones sera constitué en majeure partie d'officiers et de sous-officiers détachés temporairement de l'Armée belge, et pour le reste, d'officiers recrutés directement en Belgique ou à l'étranger. L'aide de la Belgique se réduit au prêt momentané d'une poignée d'officiers et d'une plus grosse poignée de sous-officiers. La charge financière qui en résulte est pratiquement nulle, car les militaires ainsi détachés cessent d'être à charge du budget métropolitain. Vanderstraeten L.-F., *De la Force Publique à l'Armée nationale congolaise. Histoire d'une mutinerie. Juillet 1960*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1993, p. 62.

plusieurs réorganisations successives car, comme nous le découvrirons, à l'instar de la Sûreté civile (organe apparaissant au sein de l'administration congolaise au début des années 1930 suite aux premières manifestations du danger communiste), sa configuration devra continuellement s'adapter aux divers types de « menaces » défiant l'autorité en place... Nous verrons d'ailleurs aussi dans quelles circonstances spécifiques des troupes *métropolitaines* belges viendront s'y adjoindre en 1953, ce qui ne s'était pas encore avéré jusque-là nécessaire dans l'histoire de la colonie. Quant au système judiciaire en vigueur au Congo, il se calquait *grosso modo* sur l'organisation hiérarchique propre à la Belgique (des tribunaux de première instance étaient institués dans les chefs-lieux de province, deux Cours d'appel siégeaient à Léopoldville et Élisabethville tandis que la Cour de cassation à Bruxelles surplombait l'édifice). Dès 1926, les autorités coloniales intégreront les juridictions coutumières « indigènes ». Elles statuaient selon les coutumes de la localité afin de trancher les litiges soumis par les justiciables autochtones. Par ailleurs, des juridictions spécifiquement coloniales seront également créées (tribunal de district et tribunal de police). Présidées par des agents de l'administration territoriale, celles-ci seront compétentes à l'égard des justiciables autochtones et siègeront selon les prescrits légaux coloniaux⁵.

À Bruxelles, dans l'ensemble des affaires coloniales, les actes du Roi ne pouvaient être contresignés que par le ministre des Colonies. Cependant, la Charte avait soustrait à la compétence de ce dernier « les relations de la Belgique avec les puissances étrangères au sujet de la colonie ». C'était en effet le ministre des Affaires étrangères du royaume qui était responsable des relations du Congo avec les autres puissances sur la scène *internationale*, même si dans l'exercice de cette politique étrangère, y compris dans ses dimensions commerciales, le ministère des Colonies était systématiquement consulté : le département des Colonies effectuait les études et prenait les mesures préparatoires aux pourparlers de l'État avec les puissances étrangères et demeurerait l'intermédiaire incontournable entre Bruxelles et les autorités locales d'Afrique à ce sujet⁶. Nous pourrions observer que durant toute la période coloniale, dès qu'il concernera le Congo, ce dialogue avec l'étranger sera problématique car les Belges considéraient leur empire colonial comme une œuvre *nationale* dont les affaires ne regardaient *a priori qu'eux seuls*. Cela ne voulait pas dire qu'il

⁵ Piret B., « Les structures judiciaires 'européennes' du Congo belge. Essai de synthèse », dans Van Schuylenbergh P., Lanneau C. et Plasman P.-L. (dir.), *L'Afrique belge aux XIX^e et XX^e siècles. Nouvelles recherches et perspectives en histoire coloniale*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2014 (Outre-Mers, 2), p. 163-178.

⁶ Vanhove J., *Histoire du ministère des Colonies*, Bruxelles, ARSOM, 1968, p. 22.

s'agissait d'un territoire dont les étrangers étaient exclus, puisqu'en vertu d'engagements consentis sur les plans économique et religieux, les Belges se devaient « d'ouvrir » leur Congo et de traiter les allochtones sur pied d'égalité avec leurs propres concitoyens. Cependant, le *gouvernement* du Congo, sa gestion et son orientation politique internes étaient, quant à eux, du ressort *exclusif* de la Belgique, et tout au long de son histoire, le petit royaume veillera à ce qu'en dépit de ses obligations internationales, son vaste joyau africain demeure une terre aussi *belge* que possible⁷...

Une autre caractéristique fondamentale du système colonial belge est que, malgré le droit de regard que la Charte octroyait à la Chambre et au Conseil colonial, dans les faits, le régime demeurera incontestablement *autoritaire*. Premièrement, jusqu'à l'indépendance en 1960, le contrôle parlementaire sur la politique coloniale restera rudimentaire voire inexistant et le ministre des Colonies s'efforcera de garder les députés belges en dehors des affaires congolaises⁸. Deuxièmement, les membres des autres organes consultatifs habilités à émettre un avis sur l'exercice du pouvoir – le Conseil colonial en métropole, le Conseil de gouvernement et les Conseils de province en Afrique – n'étaient pas recrutés selon un processus démocratique. Le Conseil colonial et le Conseil de gouvernement étaient des assemblées de magistrats, de fonctionnaires ou de notables nommés par les autorités en place et exclusivement belges. À partir de 1947, les Conseils provinciaux s'ouvrirent aux Congolais, qui purent élire leurs représentants au Conseil de gouvernement à Léopoldville dès 1957. Mais en général, leurs avis n'étaient sollicités que pour régler des affaires d'intérêt strictement local. Comme nous le verrons, ce n'est qu'en 1957 qu'un processus de démocratisation s'amorçera au Congo, quand les premières consultations électorales au suffrage universel auront lieu, mais dans trois cités seulement, Léopoldville, Elisabethville et Jadotville. Avant cela, ni les blancs ni les noirs du Congo n'étaient pourvus de droits politiques et certaines prérogatives dont les Belges jouissaient dans la mère patrie (liberté d'association ou de presse) n'étaient pas d'application dans la colonie.

Façonnée par un *pouvoir exécutif* à l'importante marge de manœuvre, l'orchestration de la vie au Congo belge fut aussi fortement marquée par le poids des *acteurs* « *privés* », à savoir les milieux d'affaires et l'Église. En effet, orientée par une certaine vision léopoldienne, la politique coloniale belge comptait s'appuyer fermement sur des hommes d'affaires et des

⁷ Stengers J., *Congo, mythes et réalités*, Bruxelles, Racine, 2007, p. 197.

⁸ Vanthemsche G., *La Belgique et le Congo. L'impact de la colonie sur la métropole*, Bruxelles, Le Cri, 2010 (Nouvelle histoire de Belgique), p. 70.

personnalités ecclésiastiques d'envergure, piliers de sa réussite. Celle-ci reposait d'un côté sur la « mise en valeur » des ressources congolaises et de l'autre, sur les progrès de la « mission civilisatrice » dévolue au colonisateur.

Même s'ils admettaient devoir rompre avec le système de pillage et d'exactions qui avait entraîné la condamnation du régime léopoldien, les Belges n'en souhaitaient pas moins poursuivre ses efforts visant à développer les infrastructures internes du Congo (chemin de fer, ports, routes) et à insérer le pays dans l'économie mondiale, en stimulant sa production agricole et minière. Pour ce faire, l'ancien monarque avait fait appel aux capitaux belges *et étrangers*⁹. Mais après la reprise du Congo en 1908, tout en héritant des choix du précédent régime, les autorités métropolitaines voudront davantage encourager l'investissement de leurs *concitoyens* au Congo pour affirmer le caractère *national* de leur colonie. Elles auront donc plutôt tendance à *éviter* une trop grosse emprise financière étrangère – si ce n'est en de rares occasions où, comme nous le verrons, la collaboration économique d'autres puissances pourra servir leurs desseins politiques... À l'instar du système institutionnel, l'économie du Congo se singularisera donc elle aussi par une remarquable « concentration nationale » : de 1908 à 1960, les capitaux « étrangers » investis au Congo seront *majoritairement d'origine belge*, et ne proviendront de surcroît que *d'une poignée* de banques, holdings ou sous holdings (les principaux groupes étant la Société Générale de Belgique (dont dépendaient notamment la Compagnie du Katanga et la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie), le groupe Empain, la Banque de Bruxelles, et la Cominière) qui finançaient la plupart des entreprises actives dans la colonie, dans tous les secteurs (transports, finances, agriculture, activité minière, énergie, immobilier, etc.). Cela veut dire qu'en dehors de cette trame tissée et contrôlée par ces banques/holdings, relativement peu d'entreprises belges importantes purent nouer un lien (financier ou commercial) significatif avec le Congo¹⁰. En outre, comme l'appui de l'État avait été nécessaire pour amener ces quelques groupes à s'intéresser au Congo, et que les pouvoirs publics coloniaux continueront de détenir d'importantes participations dans de nombreuses entreprises

⁹ Ceux-ci étaient acheminés par le biais de sociétés privées dans lesquelles l'État détenait des participations, en échange de la cession de droits de concession, de prospection et d'exploitation des territoires et richesses congolaises. Ainsi par exemple, en 1906, pour créer la Compagnie du Chemin de Fer du Bas Congo au Katanga, de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière) et de l'Union Minière du Haut-Katanga – trois des plus grosses sociétés qui marqueront durablement la vie économique du pays – la Société Générale de Belgique, principale banque du pays, était-elle intervenue, aux côtés d'autres actionnaires étrangers.

¹⁰ Vanthemsche G., *La Belgique et le Congo, op. cit.*, p. 229.

coloniales, sphère publique et sphère privée s'imbriqueront étroitement. La première ne pouvait mettre la colonie en valeur sans la seconde, laquelle obtint en conséquence un véritable pouvoir d'influence sur les destinées congolaises...

Toutefois, sur le plan strictement commercial, toute prétention « protectionniste » belge vis-à-vis du Congo aurait pu être sérieusement entravée par la fameuse « Convention de Saint-Germain en Laye », conclue en 1919. En vertu de cet accord international, le Congo belge pouvait certes prélever des impôts douaniers sur les marchandises importées dans son territoire ou exportées hors de celui-ci, mais il devait pratiquer le même tarif pour *toutes les nations* avec lesquelles il commerçait : il n'était donc pas possible d'utiliser le levier « fiscal » congolais pour favoriser les producteurs ou acheteurs métropolitains au détriment des étrangers. D'ailleurs, le Congo n'occupera qu'une position assez marginale dans le commerce extérieur total de la Belgique. Cependant, inversement, la métropole se taillera la part du lion dans celui de sa colonie, c'est-à-dire qu'elle occupera une place prépondérante dans le flux de marchandises entrant et sortant du Congo¹¹, grâce à certains dispositifs qui « atténuent » en quelque sorte l'amplitude de l'ouverture commerciale favorisée par la Convention de 1919 (comme la parité entre le franc belge et le franc congolais ou le fait que la Belgique, elle, ne prélevait pas de droits à l'entrée des marchandises congolaises sur son territoire, les considérant comme des « produits nationaux », ce qui n'était pas nécessairement le cas ailleurs). De manière générale, c'est en Belgique que seront exportées la majorité des marchandises congolaises, à commencer par les matières premières telles le cuivre, le zinc, l'or, le cobalt, le coton, l'huile de palme, le café. Ensuite, la Belgique les redistribuait en partie à l'étranger, ce qui bénéficia aussi à de nombreux secteurs en métropole, dont les « transporteurs » telle la Compagnie maritime belge. Signalons que même si elle fut souvent plus difficile à stimuler, l'exportation belge vers le Congo connaîtra elle aussi ses « heures de gloire », comme entre 1947 et 1957, grâce aux produits métallurgiques que les industries belges pouvaient fournir en appui aux programmes de modernisation lancés par les autorités coloniales...

Mais les bénéfices économiques ne se limitaient pas à ces aspects commerciaux. Dans la rhétorique coloniale belge, le développement du

¹¹ Pendant l'entre-deux-guerres, la Belgique fournit entre 40 et 56 % des biens importés au Congo et ira jusqu'à absorber 80 % des exportations congolaises dans les années 1930. Pendant la Seconde guerre mondiale, les relations sont rompues et le Congo trouve d'autres partenaires commerciaux (comme les États-Unis notamment). Ensuite, entre 1947 et 1960, la Belgique fournit entre 30 et 38 % des marchandises importées au Congo et entre 45 et 58 % des marchandises congolaises exportées le sont vers la Belgique.

Congo conditionnait l'amélioration des conditions de vie d'une population « éduquée » par les missions religieuses, catholiques belges de préférence¹². Le réseau médical, social et scolaire qu'elles établirent progressivement vint consolider l'emprise idéologique et stratégique de l'État sur les populations et le territoire. Le fait que sur la totalité de l'ère coloniale, le parti catholique belge fut celui qui présida le plus longtemps à la gestion du Congo – entre 1908 et 1960, environ quatre cinquièmes des ministres des Colonies et gouverneurs généraux en seront issus – n'est pas la seule raison politique de cette « délégation » de l'enseignement congolais aux missions¹³. Longtemps, les hommes politiques en Belgique, qu'ils soient de droite ou de gauche, partageront la conviction selon laquelle l'*instruction* n'avait de sens que si elle était accompagnée d'une éducation *morale*, pour beaucoup, fruit de l'*évangélisation*. Les préceptes orientant l'attitude de la bourgeoisie vis-à-vis des classes populaires dans la seconde moitié du 19^e siècle furent en quelque sorte transposés à l'égard des « indigènes » du Congo : l'*ordre social* dans ce milieu « fruste » ne pouvait être mieux garanti que par la combinaison de la religion et de la morale¹⁴. Et si l'on ne s'efforçait pas de répandre le christianisme et sa morale, d'autres « fois » pourraient se développer, qui n'inspireraient pas nécessairement aux autochtones un si sage respect de l'autorité... Dans ce même souci d'éviter des distorsions dangereuses entre, d'une part, une « caste » d'élites intellectuels congolais trop rapidement formés et d'autre part, une masse illettrée et aisément manipulable, la politique éducative au Congo privilégia longtemps la formation primaire et professionnelle : avant d'élever progressivement l'édifice, ses « soubassements » devaient être aussi larges que possible... Ainsi, faudra-t-il attendre 1948 pour qu'un cycle d'études secondaires soit introduit au Congo¹⁵, et 1954, pour que

¹² Pendant de longues années, les missions « nationales » – c'est-à-dire celles qui avaient leur siège en Belgique et une direction belge – bénéficièrent, du point de vue des subsides, d'un traitement privilégié : elles seules pouvaient par exemple toucher des subsides pour l'enseignement. L'État ne cherchera jamais à attirer les missionnaires protestants : ils étaient pratiquement tous des étrangers, venus au Congo de leur propre initiative. Stengers J., *Congo. Mythes et réalités, op. cit.*, p. 198.

¹³ Les relations entre l'État indépendant du Congo (sous Léopold II) et le Saint-Siège ont été définies par la « Convention de 1906 », qui confie aux missions l'enseignement des Africains. Ensuite, entre 1926 et 1930, tandis que les milieux catholiques étaient particulièrement influents au ministère des Colonies, de nouvelles dispositions viendront renforcer ce monopole de l'enseignement. Pour l'exercer, l'Église recevait des concessions de terres et des subventions.

¹⁴ Stengers J., *Congo. Mythes et réalités, op. cit.*, p. 210-211.

¹⁵ Mutamba Makombo J.-M., *Du Congo belge au Congo indépendant (1940-1960). Émergence des évolués et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Publications de l'Institut de formation et d'études politiques, 1998, p. 145.

la première université congolaise, Lovanium, ouvre ses portes... Cette année-là, l'arrivée au ministère des Colonies du libéral Auguste Buisseret marquera aussi l'avènement de l'enseignement laïc officiel au Congo, puis la naissance d'une première université d'État, en 1956, à Élisabethville.

Au-delà des discours, dans les faits, le bien-être social et matériel des populations ne se fera cependant réellement ressentir à plus large échelle qu'après la *Seconde guerre mondiale*, quand l'envol des productions agricole et minière, la croissance des investissements, l'augmentation du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs (en ce compris en matière de scolarisation et de soins de santé) contribueront à faire du Congo « une colonie modèle ». Pour des Belges soucieux de « corriger » l'image négative héritée du régime léopoldien, il s'agira d'une magnifique « revanche » vis-à-vis des critiques étrangères qui avaient déferlé au début du siècle : les résultats atteints par le Congo en comparaison des autres colonies démontraient l'excellence d'un système amendé et continuellement perfectionné. Pourtant, les quinze dernières années de la colonisation belge ne doivent évidemment pas occulter les difficultés socio-économiques des années précédentes, ni les graves sources de déséquilibres à venir : comme nous le verrons lorsque nous traiterons de cette période, les dettes étatiques, le recul des investissements privés, l'insuffisante africanisation des cadres et le petit nombre d'universitaires congolais seront des charges de poids à l'aube de l'indépendance.

De manière très synthétique, ce qui frappe dans l'organisation du régime colonial belge, c'est sa structure pyramidale d'une simplicité apparente, mais complexifiée par nombre de connexions informelles entre finalement peu de personnes réellement influentes au sein du cénacle présidant aux destinées de la colonie : quelques hommes politiques, quelques hommes d'affaires et quelques ecclésiastiques définissent les orientations à prendre. Et pourtant, le système ainsi établi était accepté ou du moins toléré par la majorité de l'opinion publique et des partis « traditionnels » en métropole, le parti socialiste ne se démarquant jamais foncièrement du consensus ambiant en matière coloniale¹⁶. Bien sûr, certains sujets susciteront des controverses et certains états de faits appelleront progressivement des réformes (traitement de la main d'œuvre, omnipotence des missions dans l'enseignement, discriminations à l'égard de la langue flamande, etc.), mais globalement, dans le petit royaume, rares seront les voix qui s'élèveront contre la *légitimité* de la souveraineté belge au Congo en tant que telle, ou qui contesteront ses bienfaits potentiels en termes d'enrichissement et de prestige national.

¹⁶ Vanthemsche G., *La Belgique et le Congo*, op. cit., p. 75.

Grandes lignes de l'organisation du pouvoir au Congo belge

Ecclésiastiques/
Grands patrons

Siège	Pouvoir législatif	Pouvoir exécutif	Pouvoir judiciaire
Métropole (Bruxelles)	Roi Parlement belge (budget) Conseil colonial (consultatif)	Roi Ministre des Colonies (affaires coloniales) Ministre des Affaires étrangères (relations de la Belgique avec l'étranger au sujet du Congo)	Cour de cassation
Colonie	Conseil de gouvernement (consultatif) Conseils de province (consultatifs)	Gouvernement général Services administratifs : - Administration centrale dans la capitale (gouverneur général, vice-gouverneur général, secrétariat général, cabinet, directions générales) - Administration provinciale (6 gouverneurs de province dès 1933 - organisation interne reproduisant celle de l'Administration centrale) - Commissaires de districts - Administrateurs de territoire - Chefs indigènes	Cours d'appel Tribunaux de première instance Tribunaux de district Tribunaux de parquet Tribunaux de police

PREMIÈRE PARTIE
L'ANTICOMMUNISME AU CONGO
AVANT LA GUERRE FROIDE

INTRODUCTION

L'enjeu de cet ouvrage est d'éclairer l'émergence et les répercussions de l'anticommunisme au Congo entre les années 1920 (quand le communisme devient un mode de gouvernance) et le début des années 1960 (quand la colonie belge accède à son indépendance). Comment la conjoncture spécifique des « années folles » au Congo peut-elle expliquer la « peur du rouge » et les solutions mises en place pour la contrer ? En quoi des schèmes mentaux formés à l'époque tant chez les Congolais qu'en métropole ou chez les coloniaux, orienteront durablement les comportements à ce sujet ? Quels sont les « dogmes communistes » initiaux en matière coloniale ? Voilà les questions qui feront l'objet des sections consacrées aux années 1920-30. Ensuite, nous aborderons les cinq années de guerre pendant lesquelles la lutte contre le communisme est plutôt en mode « pause » vu les circonstances stratégiques internationales : l'ennemi des Alliés est le nazisme et non plus « le grand frère » russe. Toutefois, dans la colonie, au niveau interne, les malaises sociaux dérivant de la pression économique liée aux contributions du Congo à l'effort de guerre, confrontent le colonisateur à des difficultés qui risquent d'être exploitées par l'extrême gauche : des regroupements de travailleurs se forment et ces contestataires expriment ouvertement leur mécontentement face à l'autorité.

L'émergence de la « peur du rouge » au Congo durant les années 1920-1930

Une menace révélatrice des inquiétudes d'une colonie en mutation

Section 1

Contexte situationnel

L'anticommunisme apparaît au Congo dans un contexte combinant de multiples préoccupations inédites pour le pouvoir colonial. Les changements politiques, économiques et sociaux des années 1920 engendrent en effet de nouvelles formes de tensions dans la colonie. Le début de la décennie voit tout d'abord éclore les premiers conflits liés au travail, provoqués principalement par les salariés blancs, au sein de l'administration ou de l'Union Minière au Katanga. La détérioration du pouvoir d'achat suite à la hausse des prix et à la raréfaction des vivres, conséquences de la guerre, pousse ces travailleurs à revendiquer des améliorations salariales mais aussi statutaires¹. Ces mouvements demeurent cependant sporadiques et prennent la forme de grèves spontanées, le syndicalisme étant interdit dans la colonie, hormis pour les employés européens de la fonction publique². Par ailleurs, alors que la population blanche au Congo va pratiquement tripler au cours des années 1920³, les décideurs manifestent certaines inquiétudes face à l'indiscipline grandissante des noirs, influencés par le mauvais exemple de ces coloniaux nouvellement arrivés, de condition modeste et manquant de tenue ou de moralité. L'urbanisation croissante

¹ Jewsiewicki B., « Contestation sociale au Zaïre (ex-Congo belge). Grève administrative de 1920 », dans *Africa-Tervuren*, Tervuren, t. 22, n° 2, 3, 4, 1976, p. 57-66.

² Poupart R., *Première esquisse de l'évolution du syndicalisme au Congo*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1960, p. 11-15. Voir aussi Ntibazonkiza R., *Le syndicalisme congolais sous l'administration coloniale belge (1920-1960)*, mémoire de licence, UCL, 1973, p. 59.

³ Jewsiewicki B., « Notes sur l'histoire socio-économique du Congo (1880-1960) », dans *Études d'histoire africaine*, t. 3, 1972, p. 209-241, ici p. 236.

du Congo belge durant l'entre-deux-guerres ne fera qu'aviver l'appréhension des autorités coloniales à cet égard. Elles redoutent les conséquences tant sociales que sécuritaires provoquées par l'afflux de migrants indigènes vers les agglomérations où ils échappent au contrôle, d'ordinaire si rassurant, exercé par leur milieu coutumier⁴. Mais celui-ci est lui-même bouleversé par l'introduction de l'administration indirecte au Congo⁵, car la désignation de nouveaux chefs par le pouvoir colonial dans certaines provinces ébranle les structures de l'autorité autochtone traditionnelle. En zone rurale, le système des cultures obligatoires renforce en outre la pression exercée sur les populations, écrasées par un paternalisme économique de plus en plus rôdé⁶. Tandis que les grandes sociétés reprennent progressivement en main l'économie congolaise au détriment du petit commerce, les premiers efforts de régionalisation du recrutement de la main d'œuvre font émerger un « prolétariat congolais » dans les grands centres tels le Katanga, le Kasai et le Bas-Congo (Matadi et le chemin de fer)⁷. Si les travailleurs autochtones sont plus que jamais nécessaires pour stimuler le développement économique de la colonie, les noirs « éduqués » deviennent par contre plus « gênants ». Jusque là, il n'était pas rare que des noirs instruits occupent des postes relativement importants, que ce soit dans l'administration, le commerce ou les Églises chrétiennes. Des sensibilités nationalistes sont même apparues dans ce vivier de commerçants et catéchistes congolais, dont certains avaient pu séjourner en Belgique⁸. Influencé par les premiers congrès panafricains, où l'esquisse d'une « conscience noire » trouvait un terrain d'expression, cet embryon

⁴ Lauro A., « Maintenir l'ordre dans la colonie-modèle. Notes sur les désordres urbains et la police des frontières raciales au Congo belge », dans *Crime, Histoire et Sociétés*, vol. 15, n° 2, 2011, p. 97-121, ici p. 103-104.

⁵ Répandue par des théoriciens coloniaux en Angleterre dans les années 1920, la notion d'administration indirecte sera défendue en Belgique par le ministre des Colonies L. Franck (1918-1924) et par G. Van der Kerken, gouverneur de l'Équateur (1919-1924) puis professeur influent de l'Université coloniale d'Anvers. Introduite par lettre circulaire de L. Franck en 1920, la politique indirecte sera consacrée par le décret du 15 avril 1926. Elle consistait à déléguer aux chefs traditionnels certains pouvoirs en matière de justice, d'impôts, de recrutement de la main d'œuvre, etc. Au Congo, l'application de cette politique variera selon les régions.

⁶ Jewsiewicki B., « Notes sur l'histoire socio-économique du Congo (1880-1960) », *op. cit.*, p. 224 et 235.

⁷ *Ibid.*, p. 233.

⁸ On peut citer l'exemple de Paul Panda Farnana, considéré comme l'ancêtre du nationalisme congolais, et étudié notamment dans Tshitungu Kongolo A., *Visages de Paul Panda Farnana : nationaliste, panafricaniste, intellectuel engagé*, Paris, L'Harmattan, 2011. Voir aussi Etambala Z.A., *In het land van de Banoko. De geschiedenis van de Kongolese/Zairese aanwezigheid in België van 1885 tot heden*, Leuven, KUL, 1993, p. 25-64.

de « nationalisme congolais » tomba toutefois rapidement en léthargie. Les Congolais établis en Belgique sont peu à peu rapatriés et l'arrivée massive des Européens au Congo dans les années 1920 dilue progressivement l'influence de ces noirs instruits, concurrents économiques ou dangers politiques potentiels, qu'on cherchera à reléguer davantage dans leurs sociétés traditionnelles, vers le travail manuel ou l'éducation de masse. Que l'on assiste au même moment à la recrudescence d'activités de sociétés secrètes parmi les Congolais n'est évidemment pas le fruit du hasard : qu'il s'agisse de mouvements syncrétiques ou traditionnels, ils prônent la construction d'un nouvel ordre social meilleur, fondé sur une répartition équitable des richesses, l'égalité entre les hommes, et souvent la promesse du retour des ancêtres provoquant le départ des blancs⁹. Pour certains, le salut pourrait aussi venir du monde américain, que les missionnaires protestants et les mouvements pannègres contribuent à présenter comme un symbole de liberté dans l'imagination collective. Le kimbanguisme est l'un de ces mouvements et l'arrestation de son prophète fondateur Simon Kimbangu en 1921¹⁰ ne l'empêcha pas de s'ancrer ensuite profondément dans le Bas-Congo et de constituer, malgré des tentatives répétées de répression coloniale, la forme la plus pérenne de christianisme noir¹¹.

À des kilomètres de ces réalités africaines, en Russie, les Bolchéviques se sont emparés du pouvoir en 1917. Selon leurs principes, le mécanisme du « marché » sur lequel toute l'expansion européenne s'est appuyée, doit être remplacé par une nouvelle forme de « modernité » fondée sur des idéaux d'égalité, de justice sociale et de respect des minorités¹². À la suite des écrits de Marx – dénonçant la religion comme une entrave à la prise de conscience de l'exploitation de l'homme par l'homme et de la lutte des classes – le gouvernement révolutionnaire russe décrète, en janvier 1918, la séparation de l'Église et de l'État, confisque les biens de l'Église et supprime tous ses droits juridiques. Ceci amorce une vague de campagnes

⁹ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre au cours de la première moitié du XX^e siècle », dans *Revue canadienne des études africaines*, vol. 10, n° 1, 1976, p. 47-71, ici p. 49-52.

¹⁰ Lire à son sujet : Vellut J.-L., *Simon Kimbangu. 1921 : de la prédication à la déportation. Les sources. Vol. 1 : Fonds missionnaires protestants, Alliance missionnaire suédoise, Bruxelles, ARSOM, 2005 ; Vol. 2 : Missions baptistes et autres traditions évangéliques. Le pays kongo entre prophétismes et projets de société, op. cit., 2010.*

¹¹ Vellut J.-L., « Résistances et espaces de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre : avant la marche à l'Indépendance (ca. 1876-1945) », dans Coquery-Vidrovitch C., Forest A. et Weiss H. (dir.), *Rébellions-révolution au Zaïre 1963-1965*, t. 1, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 24-73, ici p. 50.

¹² Westad O. A., *The Global Cold War – Third World Interventions and the Making of our Times*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 40.

et de répressions antireligieuses qui, bien qu'entrecoupée de périodes de répit, imprègnera par la suite toute l'histoire de la Russie soviétique. Par ailleurs, en 1919, Lénine crée le *Komintern* ou « Troisième Internationale communiste », véritable « état-major » au départ duquel il veut imposer les conceptions révolutionnaires du parti central communiste russe à l'ensemble des groupements désirant s'y associer¹³ et ce afin de libérer le prolétariat de l'oppression capitaliste partout dans le monde, c'est-à-dire en Europe d'abord, et ensuite, dès que leurs conditions sociales le permettraient, dans les territoires coloniaux¹⁴.

Quatre étapes résument la manière dont le *Komintern* appréhende le problème colonial dans les années 1920-30. Ces quatre optiques se répercutent dans la manière dont le communisme sera perçu au Congo par les premiers adeptes de cette idéologie en Belgique. Lors de ses deuxième et troisième congrès en 1920 et 1921, Lénine insiste déjà auprès de ses interlocuteurs sur l'importance de développer l'action communiste dans les colonies. Souhaitant universaliser leur révolution, les Bolchéviques savent que la contestation nationaliste des peuples coloniaux sera un outil utile pour saper la puissance des impérialistes. Leur volonté de soutenir ces élans est en outre renforcée par une propension naturelle à s'identifier à la condition des peuples opprimés, état que les Russes ont eux-mêmes longuement éprouvé sous le régime des Tsars¹⁵. Ensuite, lors du cinquième congrès de l'IC en 1924, suivant la tactique du « front uni », l'Internationale autorise les partis communistes européens à s'allier à d'autres forces sociales, y compris sociales-démocrates en métropole, pour s'opposer aux pouvoirs coloniaux. La libération des colonies est alors présentée comme inséparable d'une révolution prolétarienne en Europe. Le sixième congrès de l'IC en 1928, marqué par l'influence accentuée de Staline, inaugure une troisième phase, dite de « radicalisation » dans laquelle l'alliance avec les forces « bourgeoises » européennes doit cesser, et où seuls les « purs » communistes sont habilités à défendre

¹³ Kriegel A., *Le système communiste mondial*, Paris, PUF, 1984. Courtois S., « Annie Kriegel et le concept de système communiste mondial », dans *Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires*, n° 99/100/101, 2009-2010, p. 19-39.

¹⁴ Westad O. A., *op. cit.*, p. 49.

¹⁵ Ce sentiment d'empathie s'accordait remarquablement bien avec l'esprit d'exubérance prévalant parmi les communistes russes dans les premières années de la mise en place du *Komintern*. L'absence d'autres cibles dans leur dynamique révolutionnaire, suite aux échecs rencontrés en Allemagne et en Europe occidentale, peut aussi expliquer ce regain d'intérêt bolchévique pour l'Afrique et le monde colonial au début des années 1920. Voir à ce sujet Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, New York / Londres, Holmes & Meier Publishers, 1974, p. 96-97. Voir aussi Mendras M., « Le tiers-monde dans la doctrine soviétique des relations internationales », dans *Relations internationales*, n° 45, 1986, p. 87-97, ici p. 90.

les intérêts de la révolution mondiale, assimilés à ceux de l'URSS. Enfin, un nouveau revirement a lieu vers 1934-35, quand Staline prône la tactique du « front populaire », réhabilitant une logique d'alliance avec les socialistes et la petite bourgeoisie, cette fois face à la menace nazie, et qu'il relègue la révolution mondiale et la question coloniale au second plan, au profit d'un recentrage sur la consolidation de son pouvoir absolu à l'intérieur de son État¹⁶.

Les avis divergent sur l'influence que l'IC exerça réellement sur les partis communistes dans le monde, mais comme nous allons le voir, en ce qui concerne le Congo, il est clair que ce sont ses mots d'ordre qui ont influencé la tactique du groupuscule d'extrême gauche en Belgique. Le Parti communiste belge naît en septembre 1921 du mariage « plus de raison que d'amour », imposé par le Comité exécutif de l'Internationale communiste, entre deux groupes plutôt antagonistes. Le premier est mené par Joseph Jacquemotte, issu du syndicalisme révolutionnaire et de l'aile radicale gauche du Parti Ouvrier Belge ; le second a pour chef de file Edouard Van Overstraeten et est constitué principalement des Jeunes gardes socialistes, les jeunesses du POB¹⁷ : antimilitaristes emportés par l'élan révolutionnaire d'octobre 1917, ces derniers n'ont que peu d'expérience du mouvement ouvrier et leurs appels à la grève générale pour donner le pouvoir aux Soviets démontrent plus de « bonne volonté » à l'égard des prescrits de l'IC qu'un réel « sens politique »¹⁸... Ne comptant que 467 membres réguliers recensés en décembre 1921, réduits à 250 en 1929, le PCB envoie deux représentants au Parlement en 1925 mais un seul en 1929. Victime de dissensions internes entre défenseurs d'un parti d'élite (pour militants formés et convaincus) et apôtres d'un parti de masse (ouvert à tous ceux qui sont prêts pour agir), le PCB demeure donc inconsistant et incapable de peser sur la scène sociale et politique belge avant les grèves ouvrières de 1932. Et même l'attrait subit qu'il rencontre cette année-là (où il grimpa à plus de 3 000 membres) ne constitue qu'une percée très relative puisque deux ans plus tard, il perd déjà la moitié de ses effectifs... Mais ainsi que nous le découvrirons, le rayonnement de l'idéologie qui animait le petit organe dépassait son insignifiance de terrain, ce qui impliqua que dès sa naissance et ses premières années de vie, le

¹⁶ Courtois S. et Lazar M., *Le communisme*, Paris, MA Éditions, 1987, p. 133.

¹⁷ Gotovitch J., « Histoire du Parti communiste de Belgique », dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1582, 1997, p. 6.

¹⁸ Renard C., *Contribution à l'histoire du Parti communiste de Belgique*, Bruxelles, CARCOB, 2009, p. 9 (en ligne sur http://www.carcob.eu/IMG/pdf/contribution_histoire_du_pcb.pdf).

Le pouvoir de l'absent

PCB attisa les antagonismes les plus vifs d'un bout à l'autre de l'échiquier politique national¹⁹...

Carte administrative du Congo belge - 1^{er} janvier 1929



Source : de Saint Moulin L., « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », dans *Zaïre-Afrique. Économie, Culture, Vie sociale*, n° 224, 1988, p. 13.

¹⁹ Gotovitch J., *Du rouge au tricolore. Les communistes belges de 1939 à 1944. Un aspect de l'histoire de la Résistance en Belgique*, Bruxelles, Labor, 1992 (Archives du futur), p. 13-15.

Section 2

Les mises en garde de la presse, à la fois « source » et « détectrice » du danger

Au Congo, les premières craintes relatives au communisme font leur apparition vers 1924-1925 tandis que, comme nous venons de l'évoquer, les motifs de contestation et les voies de résistance possibles à la domination coloniale belge, bien que souvent étouffées dans l'œuf, se multiplient. L'attention du ministère belge des Colonies est notamment attirée par la publication d'un journaliste anglo-saxon avisé, du nom de Richard Eaton qui, après un voyage en Union Soviétique, rapporte en Europe les projets du *Komintern* tendant à rassembler les mouvements nègres d'Amérique et d'Afrique en une grande organisation anti-impérialiste²⁰. Par ailleurs, conformément à la ligne d'action préconisée aux Partis communistes européens par la III^e Internationale, le PCB se met rapidement à s'intéresser aux questions coloniales. Le parti était particulièrement « équipé » pour connaître les injonctions du *Komintern* et tenter d'y répondre : d'une part, Joseph Jacquemotte qui, dès la fondation du PCB, avait bénéficié de l'appui du *Komintern*, était membre de son comité exécutif²¹, et d'autre part, le PCB recevait directement la *Correspondance internationale*, publication du *Komintern* destinée aux cadres communistes européens pour les informer des évolutions de la ligne de l'IC. Et c'est ainsi qu'entre août 1924 et avril 1925, l'organe de presse du PCB, le *Drapeau Rouge*, publie une série d'articles critiques à l'égard du système capitaliste en vigueur au Congo, annonçant l'avènement d'une société de classes constituée plus rapidement encore qu'en Europe. Dans ces circonstances, bien qu'il soit un mouvement religieux, le kimbanguisme fait rapidement figure de point d'appui potentiel à une action révolutionnaire en Afrique. En octobre 1924, le ministère

²⁰ Vellut J.-L., « Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932) », dans Delwit P. et Gotovitch J. (dir.), *La peur du Rouge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 183-190, ici p. 184. L'ouvrage original en anglais, R. Eaton, *Under the Red Flag*, New York, 1924, a été immédiatement traduit en français sous le titre *Pionniers ou Déménts*, Paris, Plon, 1924. Des extraits sont publiés par la revue du ministère belge des Colonies, *Congo*, 1924, t. II, p. 752-757 sous le titre « le bolchévisme au Congo ». Comme l'explique J.-L. Vellut, Eaton était correspondant des journaux *Daily Mail* et le *Journal des débats*.

²¹ Jacquemotte avait été élu membre du comité exécutif de l'IC lors des cinquième et sixième congrès de celle-ci, en 1924 et 1928. Suite aux recommandations du Cinquième congrès, le Komintern mit sur pied une *Negro Propaganda Commission*, dans laquelle le PCB était représenté. Vellut J.-L., « Simon Kimbangu entre dans l'horizon communiste : de la collaboration à l'éclipse ». Chapitre en cours de rédaction. À paraître en 2016 dans *Simon Kimbangu. Les sources*. Vol. 3 : *Christianisme et radicalismes européens en désarroi (1922-1960)*, Bruxelles, ARSOM.

des Colonies s'inquiétait déjà du détournement possible de l'action kimbanguiste par un agent de Moscou dans la colonie, en vue de faire éclater une révolte généralisée via les noirs de Matadi et Léopoldville, et de couper toutes les communications du Bas-Congo²². L'année suivante, les plaidoyers du journal communiste belge en faveur du kimbanguisme, alors victime d'une nouvelle offensive répressive du pouvoir colonial, ne font donc que renforcer la suspicion des milieux conservateurs quant aux liens entre le phénomène prophétique et le bolchévisme²³.

La réaction des autorités ne se fait pas attendre : le *Drapeau Rouge* et le *Rode Vaan* sont interdits au Congo par l'ordonnance du 29 juin 1925, censure qui prévaudra jusqu'à la fin de la période coloniale. Cette décision s'ajoute à une ordonnance antérieure, celle du 5 mars 1922, qui interdisait déjà la lecture et la circulation des revues noires américaines, des journaux classés communistes au même titre que ceux provoquant « les bas instincts humains » (presse pornographique). Le pouvoir colonial cherchait à endiguer ces premières influences jugées préjudiciables à l'ordre public et à la moralité des noirs. Le décret royal du 6 août 1922 avait ensuite donné la possibilité au gouverneur général d'interdire par ordonnance l'introduction et la circulation au Congo belge de journaux ou écrits périodiques publiés en dehors de la colonie et de frapper de peines ou d'amendes l'introduction, la distribution ou la vente d'écrits susceptibles de porter atteinte « au respect dû à l'autorité belge »²⁴. Cette règle permit donc au gouverneur général d'agir à l'égard du *Drapeau Rouge* en juin 1925. Les anticommunistes doutèrent cependant de l'efficacité de cette prohibition et pas plus tard que le mois suivant, le journal libéral et sensationnaliste *L'Avenir colonial belge*, édité à Léopoldville²⁵, prétend que des exemplaires du *Drapeau Rouge* ont été découverts à bord du bateau Thysville ancré à Matadi pour être clandestinement distribués au Congo par l'intermédiaire des marins congolais. De ce fait, il brandit la thèse du complot ourdi par les communistes belges contre la colonie. L'objectif de cette campagne était probablement de démontrer la vigilance

²² SPFAE, AI 1405 : lettre du secrétaire général du ministère des Colonies au g.g. du Congo à propos d'un article publié dans *L'Essor colonial*, Bruxelles, 13 octobre 1924.

²³ Voir par exemple les articles « Simon Kimbangu, le martyr de la cause nègre » ou « Le Kibangisme (*sic*), flamme de la libération », publiés dans le *Drapeau Rouge* des 22 et 29 mai 1925, et cités dans Vellut J.-L., « Résistances et espaces de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre... », *op. cit.*, p. 44-45.

²⁴ Tambwe Kitenge Bin Kitoko E., *Écrit et Pouvoir au Congo-Zaïre (1885-1990). Un siècle d'analyse bibliologique*, Paris, L'Harmattan, 2001 (Études africaines), p. 164-165.

²⁵ Feuchaux L., « Vie coloniale et faits divers à Léopoldville (1920-1940) », dans Vellut J.-L. (dir.), *Itinéraires croisés de la modernité. Congo belge (1920-1950)*, Tervuren, CEDAF / Paris, L'Harmattan, 2000 (Cahiers africains, 43-44), p. 71-101, ici p. 72.

et l'aptitude de l'administration à déjouer une conspiration communiste, tandis que le prince Léopold, héritier du trône, effectuait justement au même moment une visite au Bas-Congo et que le directeur de *L'Avenir colonial belge* faisait partie de sa suite²⁶... Ce journal poursuit sur la lancée en 1927, suspectant des brebis galeuses au sein du personnel blanc de l'Union Minière au Katanga, de diffuser « des idées chères aux Moscou-taires » parmi les blancs licenciés par l'entreprise et de constituer ainsi des exemples dangereux pour la population noire. Suite à la crise de la main d'œuvre noire, l'entreprise avait en effet été contrainte d'abandonner certains chantiers et donc de renvoyer des ouvriers blancs²⁷. L'hebdomadaire subodorait de ce fait une probable exploitation communiste des difficultés économiques et sociales vécues dans la colonie, à nouveau sans preuve évidente et à des fins partisans : ce prétexte lui permettait de dénoncer l'incapacité de la direction de l'Union Minière et des autorités d'Élisabethville à juguler la crise de la main d'œuvre dans la province.

Une autre source d'inquiétude, basée cette fois sur des événements plus concrets, vient alors grossir les colonnes de la presse belge et coloniale. En février 1927 se tient à Bruxelles un *Congrès international sur l'Oppression coloniale et l'Impérialisme*, réunissant des délégations venues des quatre coins du monde, y compris de pays coloniaux²⁸. Il attire également des intellectuels occidentaux renommés, des pacifistes, des libéraux progressistes ou des socialistes, à l'instar de la représentation belge, où figure Paul-Henri Spaak²⁹. Ce Congrès crée une organisation mondiale permanente baptisée *Ligue contre l'Impérialisme et pour l'Indépendance nationale* qui, comme son nom l'indique, vise à donner aux nations de tous pays, y compris celles écrasées par le joug colonial, le droit de disposer d'elles-mêmes. Bien que ni le Congo belge ni la Russie ne soient représentés lors de ce Congrès fondateur, la presse de tous bords, tant en Belgique que dans la colonie, le considère comme un sérieux danger. D'abord parce que nonobstant leur volonté

²⁶ Vellut J.-L., « Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932) », *op. cit.*, p. 185.

²⁷ SPFAE, AI 1405 : A.B. (sans doute A. Brenez, le directeur du journal), « Que se passe-t-il au Katanga ? », dans *L'Avenir colonial belge*, 3 février 1927.

²⁸ *Ibid.*, *Résolutions du Congrès fondateur de la Ligue anti-impérialiste*, 10-14 février 1927. On peut par exemple mentionner la participation de représentants issus de Chine, d'Inde, d'Indochine, d'Amérique du Sud, d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, de France, d'Algérie, de Tunisie, du Sénégal, d'Égypte, d'Afrique du Sud...

²⁹ Dumoulin M., *Spaak*, Bruxelles, Racine, 1999, p. 34. Dès 1926, le jeune Spaak faisait figure « d'enfant terrible » du socialisme et sa participation à ce Congrès anti-impérialiste était une manière de manifester son désaccord et son indépendance face aux chefs du POB de l'époque, auxquels il reprochait leurs compromissions avec l'élite bourgeoise au pouvoir.

de rester dissimulés, des communistes notoires figureraient parmi les organisateurs³⁰ et les participants ; ensuite parce que les principes de la nouvelle *Ligue*, à savoir la libération nationale des peuples opprimés et l'égalité sociale³¹, font parfaitement écho aux objectifs poursuivis par Moscou. Selon la presse, ce Congrès témoignerait de la « bolchévisation du mouvement colonial et prolétarien mondial » car il fonde une association anti-impérialiste de masse qui pourrait servir la stratégie poursuivie par l'Union Soviétique. *L'Indépendance belge* ne manque en effet pas de remarquer que l'une des résolutions du *Komintern* de 1925 prescrivait « l'entente entre les révolutionnaires des Colonies et de l'Orient et le prolétariat révolutionnaire de l'Occident », ce qui était précisément « l'objet du Congrès de Bruxelles »³². D'autre part, selon le même journal, il aurait été rappelé lors du Congrès qu'en ce qui concernait le Congo, le *Komintern* avait décidé d'appuyer son action sur le kimbanguisme qui servirait de « détonateur pour le mouvement révolutionnaire des noirs les plus cultivés »³³.

Précisons que ces suspicions belges à l'égard de l'instrumentalisation soviétique de la *Ligue* étaient bel et bien fondées car l'idée de tenir ce Congrès mondial émanait en fait de communistes allemands auxquels les leaders soviétiques avaient confié la responsabilité d'organiser le nouveau mouvement anti-impérialiste sans éveiller les soupçons³⁴. En 1926, l'autorisation de tenir la réunion à Bruxelles fut négociée après du ministre socialiste Émile Vandervelde, alors secrétaire de la II^e Internationale socialiste, à condition que l'on n'évoque pas la situation au Congo belge. Conformément à la stratégie du « front uni » préconisée par le *Komintern*, la *Ligue* offrait l'opportunité pour les communistes de rassembler puis de diriger toutes les forces prêtes à lutter contre l'impérialisme. Mais dès septembre 1927, l'Internationale socialiste s'en dissocia et au fil des réunions du « Bureau exécutif » de la Ligue, d'autres sympathisants

³⁰ SPFAE, AI 1405 : *Le Peuple*, 12 février 1927.

³¹ *Ibid.*, *La Métropole*, 11 février 1927.

³² *Ibid.*, *L'Indépendance belge*, 5 mai 1927.

³³ *Ibid.*, *L'Indépendance belge*, 17 mars 1927 et 5 mai 1927. Il est possible que l'*Indépendance belge* était influencée par les bulletins de la SEPES (que nous présentons ci-dessous) pour affirmer cela car le bulletin du 15 juillet 1926 de la SEPES consacré au « Bolchévisme dans les colonies » affirmait déjà que la formule préconisée par Moscou était ainsi énoncée : « Le kimbanguisme (sic) servira de détonateur pour le mouvement révolutionnaire. La moindre atteinte au pouvoir colonial d'un État européen déclencherà l'explosion dans les endroits où les idées nationales mûrissent et où la haine de l'Européen est enseignée aux indigènes ». SPFAE, AI 1405, *Note de la SEPES du 5 février 1929. Le Communisme, le Congo et les Transports vers la Colonie*, p. 10.

³⁴ Padmore G., *Panafricanisme ou communisme ? La prochaine lutte pour l'Afrique*, trad. de l'anglais par Diop T., Paris, Présence Africaine, 1961, p. 335-338.

prirent leurs distances³⁵ tandis que la « radicalisation » insufflée par le Komintern dès 1928 transforma peu à peu *Ligue* en agence strictement communiste³⁶. Signalons enfin qu'à plus long terme, l'importance de l'organisation se révélera à travers l'influence qu'elle exercera sur certains futurs leaders de la résistance antioccidentale, autrefois passés par ses rangs³⁷ : ne mentionnons par exemple que l'Indien Nehru, qui fut délégué au Congrès de Bruxelles en 1927. Gageons qu'il y puisa quelques idées sur la manière de construire son mouvement et son État...

Section 3

La SEPES, une arme polyvalente

À partir de 1929, un autre canal va se joindre à la presse pour dénoncer le danger communiste au Congo : les publications de la SEPES, la *Société d'études politiques, économiques et sociales*. Vu l'influence des écrits de cet organisme sur la lutte anticommuniste au Congo, il importe de le présenter, à la lumière des caractéristiques de la peur du rouge qui sévit en Belgique au même moment. Cela se justifie d'autant plus que la structure et le mode de fonctionnement de la SEPES annoncent ceux de réseaux qui opéreront ultérieurement de manière tout aussi décisive au Congo et que nous étudierons plus tard. L'acronyme anodin SEPES dissimule une redoutable organisation anticommuniste privée fondée en 1925 à l'initiative de l'ancien officier Jean Spiltoir, muée en ASBL en 1931. Elle va offrir ses services à bon nombre d'industriels libéraux mais, idéologiquement, elle est plutôt issue de la frange belge nationaliste et catholique conservatrice de droite³⁸. Si en Belgique, le communisme est également combattu par les socialistes dans les années 1920, la peur du rouge hante en effet principalement cette faction de la population attachée aux valeurs d'ordre et de sécurité, loyale envers la Constitution et la monarchie³⁹. Deux ans après l'échec de l'État à faire disparaître le Parti communiste belge, suite à l'acquiescement des communistes inculpés pour complot contre la Sûreté

³⁵ Hargreaves J.D., « The Comintern and anti-colonialism : new research opportunities », dans *African Affairs*, vol. 92, n° 367, 1993, p. 255-261.

³⁶ Vellut J.-L., « Résistances et espaces de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre... », *op. cit.*, p. 66. Voir aussi à ce sujet : Vellut J.-L., « Simon Kimbangu entre dans l'horizon communiste : de la collaboration à l'éclipse », *op. cit.*

³⁷ Westad O. A., *The Global Cold War*, *op. cit.*, p. 55.

³⁸ Van Doorslaer R. et Verhoeyen E., « L'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique (1936-1944) – Un aspect des relations belgo-allemandes », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, n° 1-2, 1986, p. 61-126, ici p. 64.

³⁹ Swennen M., « Les mouvements anticommunistes dans les années 1920 », dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, vol. 2059, n° 14, 2010, p. 13.

de l'État par le Parquet de Bruxelles en 1923, la naissance de la SEPES n'est probablement pas liée au hasard. Elle amorce, en Belgique, le glissement de la lutte anticommuniste de la sphère judiciaire et publique vers la sphère privée⁴⁰. Dirigée en pratique par deux officiers retraités (Jean Spiltoir et Émile Stappaerts), la SEPES avait adhéré à l'*Entente Internationale contre la III^e Internationale communiste*, fondée à Genève par l'avocat et homme politique Théodore Aubert⁴¹, et avait pour but de « combattre le principe de la lutte des classes sur tous les terrains et de créer une mentalité de collaboration du capital et du travail »⁴². Seule cette coopération entre les classes pouvait, selon elle, assurer la paix sociale et éviter la désintégration de la société à laquelle travaillaient les agents du bolchévisme. Les anticommunistes belges prétendaient en effet ne pas se laisser leurrer par le maigre succès électoral ou la faiblesse numérique du Parti communiste belge. Les révolutions étaient par essence œuvres de minorité et en secret, le PCB était supposé s'appuyer sur une organisation mondiale redoutable, capable d'adapter sa tactique à toute conjoncture. Plus que le Parti communiste en tant que tel, c'était donc l'attrait occulte de l'idéologie véhiculée par celui-ci et la menace qu'elle représentait pour l'ordre matériel et moral que ses adversaires redoutaient : les communistes étaient perçus comme des comploteurs au service de l'étranger – le PCB obéissant aux injonctions de Moscou – qui voulaient provoquer une révolution mondiale éradiquant l'ordre politique, économique et social existant pour anéantir la civilisation occidentale, c'est-à-dire chrétienne⁴³.

Concrètement, la SEPES cumulait deux fonctions principales. Tout d'abord, elle offrait un « service spécial », qui constituait en fait une véritable « Sûreté privée », prolongeant l'action de la Sûreté publique dans le domaine économique principalement, considéré comme la sphère où le danger communiste était le plus virulent. Ce service visait à dépister les théories pernicieuses ainsi que les hommes qui les propageaient et à les neutraliser. Plusieurs inspections régionales étaient coordonnées par une direction générale sise à Bruxelles. Ces inspections étaient supervisées par d'anciens chefs de groupe de la Sûreté militaire, c'est-à-dire d'an-

⁴⁰ Gotovitch J., « La peur du rouge dans les dossiers de la justice belge : la signification du procès de 1923 », dans Delwit P. et Gotovitch J. (dir.), *La peur du Rouge, op. cit.*, p. 87-97. Voir aussi Gotovitch J., *Du communisme et des communistes en Belgique. Approches critiques*, Bruxelles, Aden, 2012, p. 123.

⁴¹ Voir à ce sujet les travaux de Caillat M., dont sa thèse de doctorat *L'Entente Internationale anticommuniste, un réseau international de lutte anticommuniste*, défendue en 2013 à l'Université de Genève.

⁴² CEGESOMA, AA 1728 : *Rapport succinct daté du 5 avril 1930 sur l'activité de la SEPES pendant l'année 1929*.

⁴³ Swennen M., « Les mouvements anticommunistes dans les années 1920 », *op. cit.*, p. 14.

ciens militaires qui avaient opéré dans les services de renseignements de l'armée d'occupation belge en Allemagne durant la Première guerre mondiale⁴⁴, à l'instar du « chef » des services secrets de la SEPES, Carl Peters. Elles devaient infiltrer les groupements communistes, surveiller les individus suspects dans les usines ou mener des enquêtes demandées par les entreprises au sujet du personnel en service ou des candidats à l'embauche⁴⁵. Véritable organe de renseignements politiques, le « service spécial » de la SEPES couvrait tous les secteurs industriels mais aussi les banques, à travers une trentaine de postes établis au début des années 1930 dans toutes les régions du pays. Les archives de l'Association Houillère du Couchant de Mons démontrent par exemple la vitalité du service dans le Borinage : on y trouve de multiples rapports confidentiels sur des individus douteux, épinglés selon leur degré de militantisme par les agents de la « Surcomin » (ou « Sûreté commerciale et industrielle », le premier service d'inspection créé par Spiltoir en 1925, qui se confondra ensuite avec les activités du service spécial de la SEPES), à l'intention des dirigeants d'entreprises et de charbonnages⁴⁶. Cette action sera d'autant plus appréciée après les grèves de 1932 dans la région, quand la stratégie offensive préconisée par le PCB trouve un véritable écho auprès des ouvriers⁴⁷. La SEPES coopérait par ailleurs avec la Sûreté publique, les services judiciaires et policiers officiels en Belgique, et les pouvoirs publics tels le ministère des Affaires étrangères, auxquels elle communiquait certains renseignements recueillis (résultats de filature ou de vols de documents, tels les comptes rendus des réunions du bureau politique du PCB, etc.)⁴⁸. La SEPES travaillait également via un « Bureau colonial et maritime » établi à Anvers. Il compilait les fonctions des antennes régionales de renseignements mais agissait plus spécifiquement pour le compte des

⁴⁴ Van Doorslaer R. et Verhoeyen E., *op. cit.*, p. 65.

⁴⁵ CEGESOMA, AA 1728 : *Rapport succinct daté du 5 avril 1930 sur l'activité de la SEPES pendant l'année 1929.*

⁴⁶ SAICOM, AHCM, n° 810 à 813 : les rapports adressés par les inspecteurs de la SEPES aux grands patrons listaient les ouvriers en fonction du danger qu'ils représentaient en usant par exemple des étiquetages suivants : « abonné au Drapeau Rouge », « sympathisant », « suspect », « provocateur », « meneur », « orateur », « membre de cellule », « membre dangereux », etc. Pour une étude plus détaillée des liens entre la SEPES et l'AHCM, voir Levêque L., *Une organisation anticommuniste pendant les années 1930. La SEPES. Ses relations avec l'Association Houillère du Couchant de Mons*, Bois-du-Luc, SAICOM, 1995. Cet article est consultable au SAICOM.

⁴⁷ Gotovitch J., *Du rouge au tricolore*, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁸ CEGESOMA, *Interview du 24 mars 1972 de Carl Peters par J. Gotovitch.* Dans CEGESOMA, AA 1728, on trouve aussi des exemplaires du programme politique du PCB communiqués par la SEPES aux grandes figures économiques belges tels Alexandre Galopin, directeur puis gouverneur de la Société Générale de Belgique.

Sociétés coloniales et des armements maritimes⁴⁹. Ce bureau avait pour mission de suivre l'activité de la *Ligue contre l'Impérialisme et pour la Liberté Nationale*, dont nous avons parlé plus haut, supposée coordonner toute l'action anticolonialiste dans le monde. Il surveillait aussi les équipages des bateaux ainsi que l'activité des groupements communistes au port d'Anvers et en particulier du Club des marins révolutionnaires, créé à Anvers en 1928⁵⁰ et que l'on suspectait de vouloir perturber l'activité du port. Il veillait par ailleurs à jauger le personnel de nationalité étrangère engagé au Congo, à surveiller les échanges entre la métropole et la colonie et à étudier ce qui se passait sur le terrain même⁵¹. L'organisme se disait en contact, pour la question coloniale et maritime, avec plus d'une dizaine de gouvernements, soit directement, soit via leurs ambassades et légations⁵². Lors de nos investigations dans les archives du gouvernement général d'Afrique Équatoriale Française, territoire voisin du Congo, nous avons effectivement découvert des bulletins de la SEPES : cela démontre que le rayonnement de ses publications dépassait bel et bien les frontières belges⁵³.

Ceci nous mène à la deuxième sphère d'opération de la SEPES, qui agissait aussi en tant que « service de propagande » documentant tous ceux qui étaient intéressés par la menace communiste, c'est-à-dire aussi bien l'opinion publique que le gouvernement et les grandes industries. Ce service éditait son propre bulletin consacré, deux fois par mois, à un

⁴⁹ Spiltoir avait mis ce bureau sur pied après avoir échoué à convaincre Théodore Aubert, qui dirigeait l'*Entente internationale contre la III^e Internationale communiste*, et le ministre néerlandais des Finances Frederik Treub, à la tête d'une organisation coiffant l'ensemble des entreprises néerlandaises d'Indonésie, de s'associer en une structure internationale commune pour lutter contre le bolchévisme dans les colonies. En 1927, Aubert et Treub collaboreront pour fonder un « Bureau colonial international », indépendant mais en liaison avec l'*Entente*. Cependant, à cause de divers conflits entre ceux-ci et Spiltoir, la SEPES en sera exclue et, malgré sa réconciliation officielle avec l'*Entente* fin 1931, restera indépendante pour organiser sa lutte anticommuniste dans la colonie belge, ayant entretemps créé son propre bureau maritime et colonial. Swennen M., « L'entente internationale contre la III^e Internationale et la question coloniale », dans Cochet F. et Dard O. (dir.), *Subversion, anti-subversion, contre-subversion*, Paris, Riveneuve éditions, 2009, p. 109-132.

⁵⁰ Swennen M., « Les mouvements anticommunistes dans les années 1920 », *op. cit.*, p. 14.

⁵¹ *À l'assaut des colonies. Le Communisme et le Congo Belge. Bulletin de la SEPES du 15 novembre 1929*, p. 43-45. Nous remercions Étienne Deschamps de nous avoir communiqué cette brochure.

⁵² CEGESOMA, AA 1728 : *Rapport succinct daté du 5 avril 1930 sur l'activité de la SEPES pendant l'année 1929*.

⁵³ ANOM, GGAEF-5D-120 : *Note confidentielle sur la propagande communiste au Congo*, 20 janvier 1932 et *L'action communiste au Congo*, 6 février 1932.

thème spécifique (tels le dumping soviétique ou la méthode de travail du Parti communiste) ainsi qu'un périodique intitulé *Le Populaire*, à partir de 1931⁵⁴.

Par ses services d'information et de propagande, la SEPES était donc en contact avec les autorités tant politiques que judiciaires ou ecclésiastiques du pays, mais aussi avec les plus grandes personnalités des diverses branches de l'activité économique nationale⁵⁵, qui patronnaient l'organisation au sein d'un Comité spécifique. Le monde financier et industriel belge était d'ailleurs son principal bailleur de fonds. Outre les cotisations et dons de ses membres, la SEPES bénéficia à partir de 1926 de fonds supplémentaires octroyés par le Comité Central Industriel (CCI), c'est-à-dire la plus importante organisation patronale du pays⁵⁶. D'autres associations industrielles rétribuaient aussi la SEPES pour les services qu'elle effectuait au sein de leurs entreprises et commandaient des exemplaires du *Populaire* pour « éduquer » leurs ouvriers⁵⁷. La Société Générale ainsi que plusieurs banques du pays participaient également au budget central de la SEPES⁵⁸. Pour faire fonctionner son « bureau colonial et maritime », elle pouvait aussi compter notamment sur les contributions de l'Agence maritime internationale, de la Forminière, de l'Union Minière, ou encore de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie⁵⁹. À partir de 1936-1937, de manière officielle, ce sera d'ailleurs Marcel de Roover, directeur d'une société liée à l'UMHK et la Société Générale, qui tirera les ficelles de la SEPES⁶⁰ ...

Le ministère des Colonies à Bruxelles faisait lui aussi partie des destinataires des bulletins de la SEPES et cette propagande va jouer un rôle considérable dans la manière dont les autorités coloniales vont évaluer

⁵⁴ On en trouve plusieurs exemplaires de ces publications dans CEGESOMA, AA 1728.

⁵⁵ SAICOM, AHCM, n° 810 à 813 : lettre du baron Greindl (président de l'ASBL dès 1931) au président de l'Association Charbonnière du Couchant de Mons, 19 novembre 1932.

⁵⁶ Van Doorslaer R. et Verhoeven E., *op. cit.*, p. 65.

⁵⁷ SAICOM, AHCM, n° 810 à 813 : lettre de Spiltoir au président de l'Association Houillère du Couchant de Mons, 19 novembre 1935.

⁵⁸ CEGESOMA, AA 1728. On y trouve diverses notes manuscrites sur l'état des finances de la SEPES dans les années 1930 ainsi que des lettres adressées par les dirigeants de la SEPES, tels Jean Spiltoir ou le baron Greindl, à leurs bailleurs de fonds (gouverneur de la Société Générale, groupe Empain, etc.).

⁵⁹ *Ibid.*, *Rapport succinct daté du 5 avril 1930 sur l'activité de la SEPES pendant l'année 1929*.

⁶⁰ Balace F., « La droite belge et l'aide à Franco », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. 18, n° 3-4, 1987, p. 505-689, ici p. 593. Nous reviendrons sur la personnalité de Marcel de Roover dans notre troisième partie, consacrée aux années 1950-1955.

et contrer la menace communiste visant le Congo. Le 9 avril 1929, les services du ministère s'interrogent au sujet d'une vaste note que la SEPES lui a transmise, intitulée « Le communisme, le Congo et les Transports vers la Colonie », datée du 5 février 1929⁶¹. Elle met particulièrement en évidence les agissements de *La Ligue contre l'Impérialisme et pour la Liberté Nationale*, décrite comme « l'état-major unique », à la solde de Moscou, permettant de réunir les forces de tous les mouvements nationalistes et anti-impérialistes isolés. Comme la SEPES était parvenue à infiltrer le Congrès fondateur de Bruxelles, dont elle avait d'ailleurs initialement demandé aux ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères d'empêcher la tenue⁶², et qu'elle avait ensuite réussi à s'immiscer dans ses réunions ultérieures, elle se félicitait de pouvoir parfaitement cerner cet organisme. La *Ligue* se serait notamment penchée sur le changement de tactique préconisé par Moscou pour agir dans les colonies, en alliant les moyens économiques aux moyens politiques : il s'agissait d'abord d'y susciter la révolte et d'empêcher ensuite les pouvoirs métropolitains de rétablir l'ordre par l'arrêt des transports ou des arsenaux. En outre, cette paralysie priverait les capitalistes des matières premières et marchés offerts par les colonies. Moscou attachait aussi une grande importance à l'instrumentalisation des mouvements extrémistes syndicaux ou politiques. La *Ligue* aurait de surcroît spécifiquement traité du Congo, auquel elle attachait la plus grande importance, lors d'une séance secrète, fin 1927. Selon la SEPES, les points suivants y furent examinés :

- « 1° La question du travail forcé et le profit à en tirer pour la propagande ;
- 2° Le Kibanguisme (*sic*) comme moyen principal de propagande ;
- 3° L'utilisation des associations de colons ou de fonctionnaires par le soutien de leurs revendications ;
- 4° L'étude de l'immobilisation des transports maritimes entre le Congo et la Belgique et des transports intérieurs ;
- 5° La liaison avec le mouvement pannègre d'Amérique, le Congrès National africain (nègre), le mouvement arabe, par l'intermédiaire de la Ligue »⁶³.

⁶¹ SPFAE, AI 1405 : note confidentielle de la 1^{re} DG du ministère des Colonies à la 2^e DG, 9 avril 1929.

⁶² *Bulletin de la SEPES du 15 mars 1927* et CEGESOMA, *Interview du 24 mars 1972 de Carl Peters par J. Gotovitch*. Peters était l'une des figures de proue de la SEPES, rédacteur en chef de son bulletin et en charge de son bureau d'Anvers.

⁶³ SPFAE, AI 1405 : note de la SEPES du 5 février 1929, *Le Communisme, le Congo et les Transports vers la Colonie*, p. 6. Dans sa note, la SEPES reproduit également le texte du rapport sur la situation coloniale élaboré par le comité exécutif de la section belge du *Secours rouge international* qui s'aligne avec les objectifs préconisés par la *Ligue* et prône la mise sur pied d'une campagne dénonçant les recrutements forcés, libérant

La SEPES ajoute que Moscou attache un intérêt particulier au Congo car elle le considère comme un « point faible du front capitaliste ». Cible des convoitises étrangères depuis sa naissance, le Congo pourrait attiser la rivalité entre les gouvernements impérialistes. Ces conflits pourraient ensuite être utilisés pour précipiter la lutte pour la liberté nationale, soutenue par les communistes. Précisons en effet que dès 1917, Lénine avait écrit que si la rivalité entre les États impérialistes dans la conquête coloniale avait propulsé le capitalisme au rang de « système » à l'échelle mondiale, elle en avait aussi accéléré le déclin... L'Union Soviétique pourrait donc remporter de nouvelles victoires si elle jouait habilement sur l'exacerbation de cette concurrence entre puissances européennes pour la domination des zones stratégiques d'Outre-Mer⁶⁴.

La note de la SEPES examine ensuite dans quelle mesure ces constatations, émises en 1927 dans la foulée de la fondation de la *Ligue*, ont été confirmées ou appliquées depuis lors, et en particulier comment s'opère le travail orchestré par Moscou depuis la Belgique et le Congo. En métropole tout d'abord, la SEPES relève notamment l'action de la section belge de la *Ligue*, du club belge des marins révolutionnaires, et du Parti communiste qui a formé un comité colonial spécifique en son sein, et dont *Le Drapeau Rouge*, qui attaque régulièrement le régime colonial, parvient à pénétrer dans la colonie, dissimulé sous forme d'emballage de poisson séché embarqué dans des bateaux effectuant la liaison Anvers-Matadi. La SEPES rappelle que Moscou utilisera le kimbanguisme pour déclencher la révolution en Afrique et se servira de tout mouvement local hostile à l'Européen pour amorcer la libération nationale. Les troubles constatés en Afrique Équatoriale Française au même moment s'inspireraient d'ailleurs de cette formule⁶⁵. La SEPES signale aussi qu'un homme du Parti communiste, agent d'une société de chemin de fer, aurait embarqué dans un cargo d'Anvers à destination de la colonie. Elle achève sa note par une conclusion qui en dit long sur ses objectifs : sans se prononcer explicitement sur le débat relatif au rétablissement de la chicotte, la SEPES envisage la nécessité d'un retour à plus de sévérité, tandis que le Congo subit actuellement « une crise d'autorité » qui en fait un terrain favorable à l'action communiste.

Ces divers constats formulés par la SEPES font écho à des craintes déjà ancrées au sein du pouvoir colonial, comme nous l'avons vu plus haut à

les « nationalités nègres », ainsi que les ouvriers blancs et noirs persécutés. Nous remercions J.-L. Vellut de nous avoir également fourni copie de ce document.

⁶⁴ Westad O. A., *op. cit.*, p. 50.

⁶⁵ Voir notre explication infra.

propos de la *Ligue*, du kimbanguisme ou de l'introduction du *Drapeau Rouge* dans la colonie. Mais ils sont aussi confirmés, en ce début d'année 1929, par une série de nouveaux événements qui pouvaient laisser présager que l'offensive soviétique à l'égard de l'Afrique était entrée dans une phase plus active. Ainsi, en février 1929, le gouverneur général de Boma diffuse par exemple au Congo et à Bruxelles la décision de la III^e Internationale, répercutée dans la presse, de créer un *Comité syndical international pour travailleurs nègres*, derrière lequel se cacherait un outil visant la lutte des classes et le soulèvement des noirs contre les coloniaux blancs. Considérant que « le danger est aux portes du Congo », le gouverneur prescrit aux autorités territoriales de prendre toutes les dispositions requises pour « rechercher, découvrir et supprimer dans l'œuf les cellules communistes et bolchévistes » que des fauteurs de troubles tenteraient de créer dans leur province. Le gouverneur attire spécialement leur attention sur la population indigène des grands centres et des ports, champs d'actions plus propices aux desseins des agents subversifs⁶⁶. Le ministère des Colonies se félicite de cette mesure de l'administration locale⁶⁷ et l'encourage à redoubler de vigilance dans sa recherche de propagande communiste⁶⁸ car il reçoit justement d'autres nouvelles, cette fois du ministre de la Justice, qui ne font qu'attester de la multitude des canaux sur lesquels Moscou peut compter pour agir en Afrique et surtout au Congo, avec la complicité, notamment, d'organismes belges : le 29 mars 1929, le Secrétaire général des Jeunesses communistes de Belgique déclare en effet vouloir collaborer à l'œuvre de la *Ligue anti-impérialiste* et s'engage à lui apporter son aide pour combattre efficacement les exploiters du prolétariat noir⁶⁹. Le ministère des Colonies informe en outre le gouver-

⁶⁶ SPFAE, AI 1405 : lettre du gouverneur Engels de Léopoldville aux commissaires de district et au gouverneur de la province du Kasaï, Léopoldville, 6 février 1929, avec en annexe l'extrait d'un article de la « Revue de Paris » du 1^{er} novembre 1928 intitulé « Les Soviets préparent la guerre ». Le contenu de cette missive a ensuite été transmis le 26 février 1929 par le g.g. de Boma au ministre des Colonies. L'inventaire des archives de Lubumbashi publié à la fin du mémoire de licence de Kanku Bona-Mmudipanu révèle que cet article sera aussi communiqué par le g.g. au gouverneur de la province du Katanga en mai 1929. Bona-Mmudipanu K., *La propagande communiste en Afrique et le pouvoir colonial belge dans la province du Katanga (région du Shaba), 1920-1940*, mémoire de licence, Université nationale du Zaïre - Campus de Lubumbashi, 1971-1972.

⁶⁷ SPFAE, AI 1405 : note de la 2^e DG du ministère des Colonies, 25 mars 1929.

⁶⁸ *Ibid.*, lettre du cabinet du ministère des Colonies au gouvernement général de Boma, 19 avril 1929, transmettant les documents fournis par le ministre de la Justice Janson et cités dans la note suivante.

⁶⁹ *Ibid.*, communiqué de la *Ligue anti-impérialiste*, Berlin, 16 février 1929, invitant toutes les organisations des Jeunesses anti-impérialistes à participer à une conférence internationale et réponse du Secrétaire général des JCB, Marc Willems. Ces deux

neur général le 3 mai 1929 que de nouveaux exemplaires du *Drapeau Rouge* ont été dépistés au Katanga, enveloppés dans un périodique intitulé *Les feuilles littéraires*, sous forme d'emballage de poisson séché, et qu'un militant communiste, agent de chemin de fer, serait arrivé au Congo, répétant ainsi les indications que lui avait déjà fournies la SEPES⁷⁰.

Le 19 mai 1929, le ministre des Colonies Henri Jaspar⁷¹ transmet finalement au gouverneur général l'intégralité de la note de la SEPES du 5 février⁷², soulignant combien les derniers incidents survenus authentifient ses sombres constats et prédictions. Jaspar ajoute le fait que le Congo semble un terrain particulièrement fertile à la diffusion d'idées subversives, car, comme plusieurs autorités judiciaires et politiques de la colonie le lui ont rapporté, l'état d'esprit des noirs dans certaines provinces devient particulièrement inquiétant. Les rapports des administrateurs territoriaux déplorent en effet la multiplication des signes d'indiscipline et de résistance parmi les natifs et appellent au renforcement de la police locale⁷³. Cela fait même dire au Procureur général de Léopoldville qu'« il suffira d'une propagande bien menée par les communistes internationaux pour qu'avant peu, très peu d'années, nous soyons débordés par la révolte »⁷⁴. Le ministre Jaspar insiste donc pour que le gouvernement général rappelle aux autorités territoriales l'existence et les dangers de la propagande communiste et les invite à exercer « la surveillance attentive

documents sont transmis par le ministre de la Justice Paul Janson au Premier ministre et ministre des Colonies Henri Jaspar, le 9 avril 1929. Jaspar l'en remercie par lettre du 16 avril 1929.

⁷⁰ *Ibid.*, tél. du ministre des Colonies Jaspar au g.g. de Boma, Bruxelles, 3 mai 1929.

⁷¹ Jaspar H. (1870-1939), avocat et homme d'État catholique combina, de 1926 à 1931, la fonction de Premier ministre avec celle de ministre de l'Intérieur, de 1926 à 1927 et de ministre des Colonies, de janvier 1927 à octobre 1929, puis de février 1930 à juin 1931. En 1928, il créa le Comité national du Kivu ainsi que l'Institut royal colonial. De 1932 à 1934, il revint au gouvernement en tant que ministre des Finances, quand le Comte de Broqueville le chargea de lutter contre les effets de la crise de 1929. de Lichtervelde L. (Comte), « Jaspar Henri », dans *Biographie nationale*, t. 31, Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique, 1961-62, col. 480-491.

⁷² Le g.g. la diffusera ensuite parmi les provinces du Congo. L'étude de la SEPES sera par exemple envoyée au gouverneur du Katanga le 12 juin 1929. Bona-Mmudipanu K., *La propagande communiste en Afrique...*, *op. cit.*, p. 69.

⁷³ SPFAE, AI 1405 : rapport politique du premier semestre 1928 de la Province de l'Équateur.

⁷⁴ Dans son rapport sur le fonctionnement des tribunaux indigènes, le Procureur général commente l'état d'esprit des populations de certaines régions de la Province Orientale, où justement la constitution des nouveaux secteurs sous la direction de chefs ne jouissant pas nécessairement d'une légitimité coutumière avait été entreprise plus tôt qu'ailleurs.

et minutieuse qui s'impose »⁷⁵... Jaspas craignait notamment la contagion au Congo belge des troubles survenus en Afrique Équatoriale Française voisine, qui lui avaient été rapportés tant par la SEPES que par le gouverneur général lui-même. Ces troubles étaient la conséquence d'un mouvement de rébellion fomenté par le prophète sorcier Karinou, qui employait des méthodes analogues à celles pratiquées par Simon Kimbangu au Congo belge : selon les autorités françaises, il aurait en effet abusé de la crédulité des « populations arriérées » pour les inciter à refuser de se soumettre aux lois et aux autorités établies⁷⁶.

Comme nous l'avons évoqué en introduction de cette partie, la population indigène du Congo était troublée pour plusieurs raisons durant cette période (intensification des pressions économiques liées au système des cultures obligatoires, rationalisation de la main d'œuvre dans les industries, bouleversement des schèmes de l'autorité traditionnelle). La société congolaise était de surcroît décapitée de ses « élites », suite à la crainte que les intellectuels ou petits commerçants noirs inspirait au monde conservateur⁷⁷ qui y voyait un vivier révolutionnaire, dont les communistes, notamment, pourraient se servir⁷⁸. Alors que ces multiples facteurs accentuaient le fossé entre colonisateur et colonisé, les autochtones, dans les villages ou dans les camps de travailleurs aux abords des usines, se réfugiaient de plus en plus dans les prédications rassurantes des créateurs d'amulettes et autres prophètes magiques⁷⁹. Les mouvements syncrétiques ou religieux traditionnels promettaient en effet un « apaisement social » en proposant par exemple une base nouvelle au pouvoir

⁷⁵ SPFAE, AI 1405 : lettre du ministre des Colonies Jaspas au g.g., Bruxelles, 19 mai 1929.

⁷⁶ *Ibid.*, diverses lettres du g.g. d'AEF au g.g. du Congo belge, février 1929, à ce sujet. Karinou avait finalement été tué par un groupe de tirailleurs envoyé par les autorités françaises.

⁷⁷ À titre d'exemple, Mgr Roelens, premier vicaire apostolique du Haut-Congo, déclara lors d'une conférence au Palais des Académies, le 27 février 1927 : « Cette élite indigène ne sera-t-elle pas dangereuse pour nous ? N'y a-t-il pas un danger que, prêtant l'oreille aux excitations pan-nègres d'Amérique, elle n'organise la révolution contre nous ? (...) Le danger est sérieux. À nous de prendre les précautions nécessaires pour l'écarter dans la mesure du possible et pour éviter qu'il nous soit nuisible ». *À l'assaut des colonies. Le Communisme et le Congo Belge. Bulletin de la SEPES du 15 novembre 1929*, p. 41.

⁷⁸ La SEPES disait que les blancs n'étaient guère admis dans ces associations de noirs à Bruxelles et Anvers, à l'exception de certains agents communistes. Vu la surveillance qui s'exerçait sur ces quelques exilés congolais, il est cependant douteux que les communistes aient pu y recruter des sympathisants. *À l'assaut des colonies. Le Communisme et le Congo Belge. Bulletin de la SEPES du 15 novembre 1929*, p. 36.

⁷⁹ Jawsiewicki B., « Notes sur l'histoire socio-économique du Congo (1880-1960) », *op. cit.*, p. 235.

mal assis via le retour des chefs évincés⁸⁰. La SEPES répètera à de nombreuses reprises combien ces tendances locales, en contestant le modèle de domination imposé par le blanc, étaient des armes potentiellement très puissantes aux mains des communistes dans leur soif de renverser l'impérialisme occidental. Dans sa brochure du 15 novembre 1929, la SEPES en fournit une nouvelle preuve en publiant le rapport que la section anticoloniale des Jeunesses communistes belges a adressé à *La Ligue contre l'Impérialisme* au sujet du Congo. Celui-ci conclut :

« Si les insurrections violentes deviennent plus rares, les cas de résistance passive (refus d'abandonner ou de déclarer vacant un territoire que l'État veut céder à des colons blancs, refus de fournir la main d'œuvre réclamée, etc.) deviennent plus fréquents et l'État est souvent obligé de capituler.

Mais le grand danger pour l'impérialisme belge n'est plus, à l'heure actuelle, dans les révoltes des tribus de la forêt ou de la brousse, il est dans *le mouvement ouvrier* et dans l'esprit d'indépendance, qui sous des formes diverses, prend corps chez les déracinés, chez les « quarts de civilisés » des villes et les indigènes évolués de certaines régions comme le Maniema, dans le Bas-Congo.

Le plus connu et le plus important de ces mouvements est le Kibanguisme (*sic*). (...) Sous l'influence de la répression elle-même, le Kibanguisme (*sic*) est devenu aujourd'hui un mouvement plus politique que religieux et son rôle est loin d'être terminé »⁸¹.

Section 4

Riposte idéologique et réformes policières sur fond de crise économique

Les alertes de la SEPES, diffusées dans la presse au Congo⁸², exacerbent le climat anxigène précédant la crise financière de 1929 et vont avoir une puissance mobilisatrice assez surprenante. Elles déclenchent en effet des actions, en Belgique et au Congo, pour endiguer le danger communiste supposé menacer la colonie.

Il s'agit tout d'abord d'agir en métropole, en s'attaquant à la « source » orchestrant la diffusion de la propagande communiste au Congo : la ligne maritime Anvers-Matadi. Les communistes belges étant interdits d'accès au Congo, les marins congolais sont effectivement leur seule possibilité de

⁸⁰ Id., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 55-56.

⁸¹ *À l'assaut des colonies. Le Communisme et le Congo Belge. Bulletin de la SEPES du 15 novembre 1929*, p. 32-33.

⁸² SPFAE, AI 1405 : Tilmant J., « Belgique – Moscou et nos indigènes », dans *L'Essor colonial et maritime*, 16 mai 1929. Voir aussi « Le bolchévisme au Congo », dans *L'Essor colonial et maritime*, 21 novembre 1929.

connexion avec la colonie⁸³. Nous l'avons vu, la SEPES avait non seulement avancé que le PCB utilisait cette liaison pour acheminer sa propagande au Congo mais ajoutait que les marins noirs résidant temporairement à Anvers étaient la cible de propagandistes communistes⁸⁴. Dès 1929, le ministère des Colonies tente de convaincre la Compagnie maritime belge de cesser les engagements de Congolais, et de les remplacer progressivement par des éléments européens « afin que la liaison qui s'établit, par le truchement de ces noirs, entre les centres d'activité communiste en Europe et les milieux indigènes dans la colonie soit rompue »⁸⁵. La Compagnie maritime belge préfère proposer le renforcement des mesures de surveillance de sa main d'œuvre congolaise, dont elle ne peut économiquement se passer. La CMB ainsi que d'autres firmes coloniales contribuent alors, avec le concours de l'administration belge, à financer et développer une sorte de foyer social qu'un missionnaire avait précédemment créé à Anvers. Nommé « Ndako ya Bisso », « Notre maison », il était destiné à confiner et éduquer les équipages congolais dans un espace visant à les détourner de l'empreinte néfaste des doctrines subversives. Bien que la SEPES mît en doute l'efficacité de ce centre⁸⁶, une réplique de ce foyer est ensuite inaugurée à Matadi en 1932⁸⁷. La SEPES continue cependant d'avertir ses lecteurs à propos de la dangerosité des cellules de marins communistes, dont les effectifs atteignent parfois, selon elle, 25 à 30 unités sur les embarcations voguant vers l'Afrique. Avec des groupes de l'Organisation du Secours Rouge International, ces cellules « travailleraient avec acharnement » le personnel noir des bateaux, et l'effet s'en ressentirait dans la colonie⁸⁸.

Au Congo, la crise économique de 1930 intensifie encore davantage les dangers identifiés par la SEPES. Les effets de la dépression (hausse

⁸³ CARCOB : *interview vidéo d'Albert De Coninck par Paul van Praag*, octobre 1998.

⁸⁴ *À l'assaut des colonies. Le Communisme et le Congo Belge. Bulletin de la SEPES du 15 novembre 1929*, p. 36-37. Voir aussi à ce sujet Etambala Z.A., *In het land van de Banoko*, *op. cit.*, p. 50-51.

⁸⁵ SPFAE, AI 1405 : lettre du ministre des Colonies au g.g., 16 décembre 1932.

⁸⁶ Vellut J.-L., « Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932) », *op. cit.*, p. 186-187. Voir aussi Etambala Z.A., *In het land van de Banoko*, *op. cit.*, p. 52 : Etambala explique que le projet ne fut pas vraiment un succès : les Congolais, comme leurs collègues venant d'autres pays, préféraient l'ambiance des bars anversoïses que du foyer... Les autorités coloniales et maritimes décideront finalement de fermer Ndako ya Bisso à la fin des années 1930. Après la Seconde guerre mondiale, les Rédemptoristes lanceront une « Amicale des Marins congolais ». Nous y reviendrons dans la section « Le Parti communiste belge et l'émancipation congolaise » dans les années 1955-1958.

⁸⁷ SPFAE, AI 1405 : Caprasse C., « Le communisme et nos marins noirs », dans *Le Courrier d'Afrique*, 6 janvier 1934.

⁸⁸ SAICOM, AHCM, n° 810 à 813 : *Comment travaille le Parti communiste. Brochure de la SEPES*, 1934.

des impôts indigènes, écroulement des prix et pression administrative en faveur de l'augmentation de la production agricole) pèsent principalement sur les villages où est renvoyé le surplus des travailleurs des villes⁸⁹. Or, beaucoup de noirs avaient quitté la campagne pour travailler en zone urbaine et ne veulent plus rentrer au village où les contraintes sont trop pesantes. La politique de stabilisation de la main d'œuvre des grandes entreprises privées⁹⁰, consécutive à la grande dépression, met bel et bien fin à ces déplacements. Cette société urbaine autochtone stabilisée prend de plus en plus conscience de l'importance qu'elle représente pour la prospérité de la colonie, et inversement, du caractère relatif de la puissance européenne, dont le prestige a souffert de la récession. En ville, la crise contribue donc à la cristallisation de noyaux prolétaires. Les observateurs du *Komintern* se montrent d'ailleurs optimistes face à l'accroissement de cette classe ouvrière noire, notamment dans les zones minières du Congo belge, constituant une base potentielle solide pour la révolution⁹¹. Bien que ce prolétariat ne cherchera à s'organiser qu'après la Seconde guerre mondiale⁹², il suscite déjà la méfiance du colonisateur, sceptique face à ces « demi-civilisés » noirs, à l'esprit plus énergique et indépendant⁹³. Les idéologies nouvelles y trouvent elles aussi un public favorable. Au Katanga par exemple, l'extension du *Kitawala* affecte tant les villes que les campagnes, sous des formes variées prônant l'égalité des salaires, l'égalité entre hommes ou l'apaisement social. Cette excroissance du « Watch Tower » ensuite appelé « Jehovah's Witness »⁹⁴, qui manifesterà son opposition au régime blanc de manière en général beaucoup plus violente que le kimbanguisme, se limite cependant à l'époque à encourager non la révolte, mais la résistance passive.

⁸⁹ Jewsiewicki B., « Notes sur l'histoire socio-économique du Congo (1880-1960) », *op. cit.*, p. 236.

⁹⁰ Higginson J., *A Working Class in the Making. Belgian Colonial Labor Policy, Private Enterprise, and the African Mineworker, 1907-1951*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1989, p. 113-115.

⁹¹ *The Revolutionary Movement in the Colonies. Theses on the Revolutionary Movement in the Colonies and Semi-Colonies, Adopted by the Sixth World Congress of the Comintern, 1928 (London, 1929)*, p. 56-58. Cité par Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, *op. cit.*, p. 196.

⁹² Voir la section « Le syndicalisme, principal terrain de la propagande communiste au Congo ».

⁹³ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 59-67.

⁹⁴ Voir à son sujet : Mwene-Batende G., *Mouvements messianiques et protestation sociale. Le cas du Kitawala chez les Zumu du Zaïre*, Kinshasa, Faculté de théologie catholique, 1982.

Toutefois, les tensions et malaises sociaux découlant de la dépression attisent l'hostilité des natifs envers les blancs. La crise ne faisait qu'intensifier les pressions économiques pesant sur les populations autochtones, notamment sous la houlette de chefs indigènes choisis par les Belges, conformément à l'idée qu'en faisant travailler le noir plus dur et sous un contrôle administratif plus étroit, il n'aurait pas le temps de fomenter des rébellions⁹⁵. Cela mènera à des révoltes locales parfois violentes dont les autorités redoutèrent immédiatement l'éventuelle origine communiste... Ce fut par exemple le cas dans la région du Kwango, située dans la province du Kasai, quand la « révolte des Pende » sévit de mai à septembre 1931. Il faut savoir qu'en juillet, une forte colonne de la FP avait failli succomber sous l'attaque de milliers de Pende. Des observateurs britanniques auxquels les Belges avaient demandé conseil voyaient dans les troubles du Kwango le résultat de l'activisme communiste au Congo belge⁹⁶. Et pourtant, ils avaient tort car la révolte découlait en réalité d'une tout autre conjonction de facteurs : pressions fiscales et économiques sur les populations suite aux prestations accrues exigées par les compagnies privées et l'administration ; rivalités claniques issues de l'hostilité de chefs coutumiers évincés par le colonisateur ; et enfin, émergence d'une secte magico-religieuse fournissant des cadres aux rebelles⁹⁷. Étranger aux événements, le Parti communiste belge ne manquera toutefois pas de les exploiter en plaidant la cause des insurgés congolais auprès du public métropolitain, via *Le Drapeau Rouge*, des tracts spécifiques⁹⁸, et même une intervention de Joseph Jacquemotte au Parlement, ce qui évidemment, ne fit qu'alimenter l'hypothèse de ses liens avec la rébellion. Le contenu de l'interpellation de Jacquemotte reflète en tout cas combien le PCB avait parfaitement intégré le changement de ligne préconisé par l'Internationale communiste : jusqu'en 1928, en vertu de la stratégie « d'alliances » prônée à Moscou, le PCB pouvait considérer que des mouvements prophétiques comme le kimbanguisme, en dépit de son caractère religieux, pouvaient être le point de départ de l'action révolutionnaire, si d'autres forces sociales « populaires » s'y ralliaient ensuite ; mais depuis que l'IC considérait que seules les masses prolétariennes pouvaient déclencher la révolution, qui serait le résultat d'une lutte de tous les ouvriers

⁹⁵ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 58.

⁹⁶ Thomas M., *Violence and Colonial Order. Police, Workers and Protest in the European Colonial Empires, 1918-1940*, New York, Cambridge University Press, 2012, p. 301-309.

⁹⁷ Voir à ce sujet : Vanderstraeten L.-F., *La répression de la révolte des Pende du Kwango en 1931*, Bruxelles, ARSOM, 2001.

⁹⁸ Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, *op. cit.*, p. 252-253.

unis contre la misère et la répression, le discours communiste belge s'était adapté : le prophète Kimbangu ne représentait plus qu'un précurseur de la résistance contre l'impérialisme, tandis que le PCB et les travailleurs belges se devaient désormais de soutenir avant tout les ouvriers, paysans et marins noirs du Congo qui, à l'image de ces « esclaves du Kwilu », se soulèveraient un jour contre l'oppression économique dont ils étaient victimes⁹⁹. Sans s'émouvoir de l'écho que pouvaient avoir ces revendications en métropole, le pouvoir colonial prit cependant des mesures au Congo : puisque l'ampleur de la révolte du Kwango fut en partie attribuée au retard dans l'intervention des forces de l'ordre, en 1932, la Force Publique fut réorganisée à l'échelle de toute la colonie.

Pour comprendre l'ampleur des modifications introduites, il nous faut brièvement rappeler l'organisation de la police coloniale avant ces réformes. Depuis la fondation de la colonie belge, la surveillance policière était du ressort exclusif de la Force Publique qui avait été réorganisée en 1919 en deux pôles : les troupes campées, chargées de la défense militaire de la colonie, et les troupes territoriales, responsables du maintien de l'ordre et de la police¹⁰⁰. Tandis que dans les zones rurales, la Force Publique restera la seule gardienne du maintien de l'ordre et ce jusqu'à la fin de l'ère coloniale, dans les principales villes de la colonie (Léopoldville, Élisabethville, Matadi, Stanleyville) étaient apparus dès 1927-1928, les premiers corps de police entièrement civils, les « polices administratives » chargées de faire respecter l'ordre dans l'espace urbain. Ces corps de police comprenaient un détachement de la Sûreté composé de détectives et un service de surveillance. Dans d'autres circonscriptions urbaines, la police municipale comprenait un commissaire de police qui dirigeait des troupes territoriales de la FP et des détectives africains. Suite à une réforme opérée en 1930, la Force publique avait subi une ponction de 15 % de son budget annuel de 80 millions mais surtout une réduction conséquente de ses effectifs : ceux-ci étaient passés, en 1930, de 16 300 à 14 300 hommes et *la diminution avait surtout concerné les troupes en service territorial* (-1 600 hommes)¹⁰¹. Mais durant l'été 1931, le gouverneur général ordonna que

⁹⁹ Vellut J.-L., « Simon Kimbangu entre dans l'horizon communiste : de la collaboration à l'éclipse », *op. cit.*

¹⁰⁰ Ce deuxième pôle était notamment chargé du respect de la législation relative à la Sûreté générale, sous la direction des autorités territoriales. Il faudra cependant attendre 1926 pour que dans chaque province, des troupes territoriales se constituent en un service comprenant notamment un ou plusieurs détachements de police.

¹⁰¹ Vanderstraeten L.-F., *La répression de la révolte des Pende du Kwango en 1931, op. cit.*, p. 19. C'est surtout l'effectif européen de la FP qui avait été réduit, soit environ 16 %, essentiellement chez les sous-officiers. L'encadrement de certaines unités était donc particulièrement pauvre.

les troupes territoriales précisément, affectées dans la région troublée du Kwango, passent exceptionnellement de 1820 à 4550 hommes, suite à un transfert au détriment des troupes campées aux frontières. Et c'est dans ce contexte que les Belges avaient interrogé leurs collègues britanniques sur la meilleure manière de réorganiser plus globalement leurs services policiers au Congo, pour éviter qu'ils ne soient à l'avenir encore dépassés par la vindicte indigène. L'année suivante, le nombre de soldats mis à la disposition des administrateurs de territoire fut augmenté à l'échelle de toute la colonie¹⁰².

Toutefois, dans le climat de psychose que la SEPES avait contribué à créer envers toute influence étrangère au Congo, des mesures spéciales supplémentaires s'imposaient. Le gouverneur général Auguste Tilkens¹⁰³ avait décidé de créer en 1929 un service de renseignements au sein de l'état-major de la Force Publique¹⁰⁴. Mais les autorités civiles suspectaient le communisme de tenter d'infiltrer l'armée congolaise¹⁰⁵. Dans ce contexte, en 1931, apparaît l'idée d'un service parallèle, dit « Comité secret », chargé d'enquêter, d'emprisonner et de déporter les suspects subversifs, en dehors de la surveillance du pouvoir judiciaire. En 1932, un service civil de renseignements est formellement organisé, dirigé par un organe central ancré au sein du gouvernement général à Léopoldville. De manière très embryonnaire, il possède des antennes dans chaque province, sous la responsabilité des gouverneurs, donc, du pouvoir civil qui reprend ainsi la maîtrise du renseignement¹⁰⁶, indépendamment du service spécial créé au sein de la Force Publique. Le service civil central de Léopoldville devait coordonner les renseignements reçus dans tout le pays auprès des chefs des antennes locales, du parquet, des missions catholiques et des particuliers. Ces commissions de sûreté établies dans les provinces devaient pousser beaucoup plus loin les investigations en matière de subversion

¹⁰² La réforme répartira la totalité des troupes en service territorial à raison de 40 hommes par territoire, placés sous l'autorité directe des administrateurs de territoire, et une réserve de 70 hommes aux chefs-lieux de district. Vanderstraeten L.-F., *La répression de la révolte*, op. cit., p. 91.

¹⁰³ Tilkens A.-C. (1869-1949) s'était engagé comme volontaire dans la Force Publique pour combattre dans l'Est africain allemand pendant la Première guerre mondiale. En avril 1917, le Souverain se l'était attaché en qualité d'aide de camp et dix ans plus tard, à la demande du Roi Albert, il accepta de devenir g.g. du Congo, fonction qu'il exerça de février 1928 à août 1934. Le Roi Léopold III le nomma alors chef de sa maison militaire, en décembre 1934. Laude N., « Tilkens, Auguste-Constantin », dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. 6, Bruxelles, ARSOM, 1968, col. 1004-1011.

¹⁰⁴ Vellut J.-L., *Guide de l'étudiant en histoire du Zaïre*, op. cit., p. 129.

¹⁰⁵ SPFAE, AI 1405 : lettre du ministre des Colonies au g.g., 16 décembre 1932.

¹⁰⁶ Vellut J.-L., *Guide de l'étudiant en histoire du Zaïre*, op. cit., p. 129.

et récolter des indices sur le terrain : ainsi les commissaires de district et les administrateurs de territoires devaient-ils établir des rapports trimestriels pour la Sûreté. Tandis qu'en ville, les indicateurs de cette police secrète ne manquaient pas, dans les campagnes, on utilisait des gradés africains de la Force Publique opérant sous de fausses identités, ainsi que les chefs indigènes nommés par le colonisateur qui risquaient de perdre leur médaille s'ils s'abstenaient de collaborer¹⁰⁷. Comme l'écrivait le ministère des Colonies au gouverneur général, il ne s'agissait plus seulement d'avaler passivement les alertes de la presse ou de la SEPES, mais « de surveiller étroitement les agissements des individus suspects de communisme et d'enrayer la propagande des idées subversives parmi les populations indigènes », tâche dont il reconnaissait qu'elle ne pouvait être définitivement accomplie que « lorsque l'organisation de la Sûreté sera entièrement réalisée et que notamment un certain nombre d'indicateurs très sûrs seront à la disposition du service des renseignements »¹⁰⁸.

Il faut en effet relativiser l'impact de ces « comités secrets parallèles » : ils sont activés durant cette période de crise, au début des années 1930, mais il faudra attendre après la Seconde guerre mondiale, comme nous le verrons, pour que les opérations de renseignements soient unifiées et qu'une véritable administration de la Sûreté soit instaurée. Les archives de la Sûreté de la province du Katanga de l'époque révèlent que les quelques suspects étiquetés « sympathisants communistes » ou « juifs russes » se réduisent à une peau de chagrin¹⁰⁹. Comme le souligne Jean-Luc Vellut, l'important était surtout de surveiller les étrangers, notamment dans les régions frontalières, car ils étaient considérés comme les principaux véhicules des doctrines subversives, notamment communistes¹¹⁰. En outre, il était en général ardu de trouver de la propagande communiste dans les grands centres provinciaux ou les petits postes isolés en brousse. Une attention particulière était cependant réservée à la propagande venant

¹⁰⁷ Les chefs reconnus par l'administration comme auxiliaires du pouvoir colonial étaient en effet décorés et distingués par une médaille, pratique déjà en vigueur sous le régime léopoldien. Ce signe extérieur d'autorité était donc très important pour les chefs ainsi promus et ne manqua pas de soulever des conflits entre « médaillés » et chefs traditionnels « tribaux ». Dès 1933, le nouveau décret sur les circonscriptions indigènes confirme le principe de la politique indirecte et multiplie les fonctions des chefs qui sont aussi bien collecteurs d'impôts que distributeurs de corvées et agents de la Sûreté. Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 58.

¹⁰⁸ SPFAE, AI 1405 : lettre du ministre des Colonies au g.g., 16 décembre 1932.

¹⁰⁹ Bona-Mmudipanu K., *La propagande communiste en Afrique...*, *op. cit.*, p. 61-62.

¹¹⁰ Vellut J.-L., « Épisodes anticommunistes dans l'ordre colonial belge (1924-1932) », *op. cit.*, p. 188.

d'Afrique du Sud. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de constater plus loin combien ce pays va continuer à susciter la crainte du pouvoir colonial belge dans les années qui suivront. Un Parti communiste, étroitement surveillé par les consuls belges demeurant sur place, y était effectivement bien établi depuis le début de la décennie 1920¹¹¹. Le fondateur de ce Parti, David Jones, voulut dès le départ associer les travailleurs noirs de son pays, et plus largement de tout le continent, au combat contre l'impérialisme. Il avait d'ailleurs plaidé auprès du *Komintern* pour faire de l'Afrique du Sud la base territoriale au départ de laquelle Moscou pourrait disséminer sa doctrine au reste du continent noir et ne manquait pas de vanter les efforts que son Parti avait déjà consentis pour pénétrer l'intérieur du continent¹¹². À diverses reprises, le ministère des Colonies avait donc exprimé son inquiétude quant à la propagande et la force de rayonnement des communistes sud-africains. En 1929, ceux-ci avaient par exemple appelé les travailleurs européens du Congo à s'unir aux Africains pour renverser le pouvoir colonial¹¹³. Au début des années 1930, les consuls belges en Afrique émirent plusieurs fois le souhait qu'une coopération plus étroite s'établisse avec les autorités britanniques d'Afrique du Sud, de Rhodésie et d'Afrique orientale pour mieux surveiller ce type de propagande¹¹⁴. Le journal communiste sud-africain *Umsebenzi* sera finalement interdit au Congo par ordonnance du 11 décembre 1934¹¹⁵.

¹¹¹ Davidson A. et Filatova I., « African History : A View from Behind the Kremlin Wall », dans Matusevich M. (dir.), *Africa in Russia. Russia in Africa. Three centuries of Encounters*, Trenton, NJ/Asmara, Eritrea, Africa World Press, 2007, p. 111-131, ici p. 113.

¹¹² Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, op. cit., p. 125-127.

¹¹³ Archives de Lubumbashi, dossier sur la propagande communiste en Afrique, lettre du ministère des Colonies au gouverneur du Katanga, 20 février 1929, citée par Bona-Mmudipanu K., *La propagande communiste en Afrique...*, op. cit., p. 63 et 67. Voir aussi les inquiétudes du ministère des Colonies face à la propagande communiste en Afrique du Sud dans la dépêche ministérielle du 17 mai 1930 au g.g. du Congo, reproduite p. 89-91 de ce mémoire. La *Ligue anti-impérialiste* émettra les mêmes revendications en 1934. Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, op. cit., p. 253. Voir aussi SPFAE, AI 1405 : « La propagande communiste en Afrique. Dévoilée par Bessedowsky », dans *L'Essor colonial et maritime*. L'extrait découpé ne mentionne pas la date de l'article, mais il doit se situer au début des années 1930. Bessedowsky est l'ancien conseiller d'ambassade soviétique à Paris et il vient de faire des révélations au *Sunday Times* sur la stratégie employée par le *Komintern* pour fomenter l'action révolutionnaire dans tout l'empire britannique, au départ de l'Afrique du Sud.

¹¹⁴ Voir par exemple dans les archives de Lubumbashi, dossier sur la propagande communiste en Afrique, lettre du consul belge à Nairobi, 31 décembre 1932.

¹¹⁵ Tambwe Kitege Bin Kitoko E., *Écrit et Pouvoir au Congo-Zaïre (1885-1990)*, op. cit., p. 165.

Notons qu'entre 1935 et la Seconde guerre mondiale, on ne signale plus de grosses alertes en matière de danger communiste au Congo, hormis les mêmes rengaines assénées ponctuellement par la presse coloniale et la SEPES¹¹⁶, elle-même en difficultés financières suite à la crise qui a affecté ses principaux bailleurs de fonds¹¹⁷. En 1937 et 1938, les méthodes d'infiltration douteuses de la SEPES dans les milieux communistes d'Anvers furent révélées par la police communale¹¹⁸ et la Sûreté s'inquiétera du caractère semi-commercial de cette société et du rôle provocateur de certains de ses agents¹¹⁹, ce qui pourrait expliquer le ralentissement de la collaboration entre la SEPES et les organes de l'État belge. Ajoutons que corrélativement, l'intérêt de Moscou pour l'Afrique noire décline quelque peu à cette période, comme nous l'avons évoqué en décrivant la quatrième phase d'appréhension du problème colonial par le Komintern¹²⁰. Après l'éviction de son rival Trotski en 1929, Staline s'attèle surtout à consolider son propre rôle et celui de son parti au centre de son État autoritaire et les questions coloniales passent au second plan. Auparavant, l'URSS avait surtout concentré ses ambitions révolutionnaires dans les colonies britanniques et françaises, mais dans le contexte des alliances qui se trament en Europe, elle réadapte et assouplit sa ligne politique à l'égard de ces deux pays. De son côté, le Vatican demeurait très inquiet face à la tactique du « front populaire » préconisée par Staline et pour éviter que les catholiques ne se laissent leurrer par les tentatives de rapprochement opérées par les communistes européens, quelques jours après avoir publié une encyclique condamnant le nazisme, Pie XI publia à l'encontre du communisme la fameuse « *Divini Redemptoris* », le 19 mars 1937. Énumérant les moyens à mettre en œuvre pour combattre le fléau communiste, l'encyclique rappelle que quiconque veut sauver la civilisation chrétienne ne peut admettre de collaboration avec lui, sur aucun terrain¹²¹. Après avoir tenté

¹¹⁶ La SEPES continuait par exemple de surveiller étroitement les vues du PCB et de sa section coloniale. Voir notamment ANOM, GGAEF-5D-120 : *Note confidentielle sur la propagande communiste au Congo*, 20 janvier 1932 et *L'action communiste au Congo*, 6 février 1932. En 1935, la Chambre belge s'émut encore de manifestations publiques provoquées à Matadi par une association clandestine de marins licenciés par la CMB.

¹¹⁷ CEGESOMA, AA 1728 : correspondance entre les dirigeants de la SEPES et le monde financier et industriel belge, notamment avec la Société Générale au début des années 1930.

¹¹⁸ SAICOM, AHCM, n° 810 à 813 : *Le port d'Anvers et le communisme. Une campagne de M. C. Huysmans*, *Bulletin d'information confidentiel de la SEPES*, juillet 1938.

¹¹⁹ Balace F., « La droite belge et l'aide à Franco », *op. cit.*, p. 592.

¹²⁰ Wilson E.T., *Russia and Black Africa before World War II*, *op. cit.*, p. 252-253.

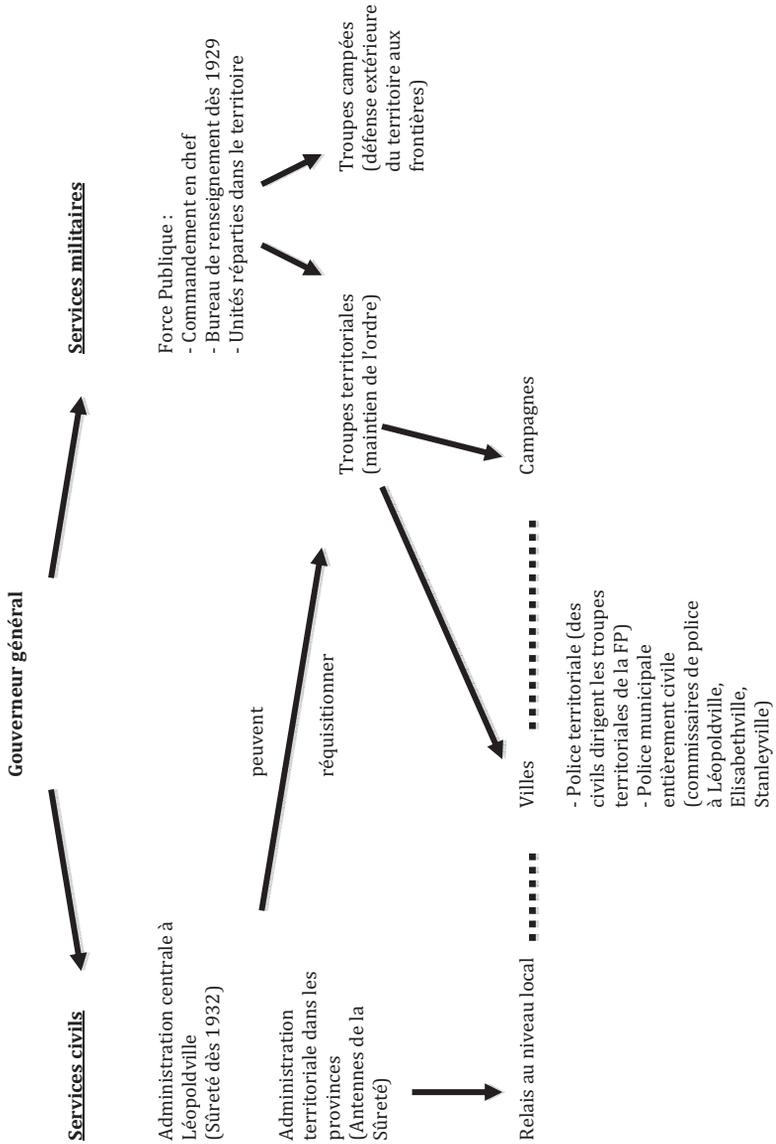
¹²¹ Chenaux P., *L'Église catholique et le communisme en Europe (1917-1989). De Lénine à Jean-Paul II*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2009, p. 107.

Le pouvoir de l'absent

de se rapprocher des démocraties occidentales, Staline fait volte-face en 1939 et signe un pacte de non agression avec le leader nazi. Staline croyait alors que la guerre serait « impérialiste », et que le conflit opposerait deux groupes au sein des pays capitalistes – les pauvres et les riches – en lutte pour la redivision du monde. Le leader soviétique espérait que les colonies profiteraient de ces déchirements pour tenter de se libérer elles-mêmes, tout en étant conscient qu'aucun pays en dehors de l'Europe n'était encore assez développé pour mener une telle révolution avec succès, à moins de recevoir les directives et l'aide de l'URSS¹²². Cependant, en juin 1941, quand l'URSS se fait elle-même attaquer par la puissance nazie, Staline comprend qu'il va falloir à nouveau réadapter sa vision des choses...

¹²² Westad O. A., *op. cit.*, p. 56-57.

Surveillance des populations et maintien de l'ordre au Congo dans les années 1920-1930



Le Congo pendant la Seconde guerre mondiale

Face à la « crise d'autorité », des réactions mitigées : entre bienveillance et sévérité...

Le 10 mai 1940, le gouvernement belge, qui avait jusque là tenté de rester indépendant du conflit mondial, abandonne sa politique de neutralité : attaquée par l'Allemagne, la métropole entre en guerre, décision qui implique automatiquement sa colonie. L'armée belge capitule dix-huit jours plus tard et le territoire national est entièrement envahi. Après la défaite de la France en juin, le gouvernement belge, qui s'y était temporairement retiré, s'apprête à renoncer et à accepter l'occupation allemande. Le Congo va alors jouer un rôle décisif dans le revirement de la situation. Grâce aux investissements belges, le pays africain est devenu l'un des principaux producteurs de matières premières au monde et cette richesse n'avait pas échappé aux divers belligérants à l'aube du conflit¹. Alors que le Reich rêve d'une grande *Mittelafrika* allemande qui inclurait le Congo, la Grande-Bretagne manifeste clairement sa volonté de l'intégrer à l'effort de guerre allié, quitte à faire abstraction de la souveraineté belge si la colonie passait dans le camp de l'ennemi². Après plusieurs jours d'hésitations, le ministre des Colonies, Albert de Vleeschauwer, entretemps revêtu des pleins pouvoirs sur le Congo³, se rend à Londres pour déclarer à Churchill, le 8 juillet 1940, qu'il va engager la colonie belge du côté

¹ Vanthemsche G., *La Belgique et le Congo. L'impact de la colonie sur la métropole*, op. cit., p. 166.

² Willame J.-C., « Le Congo dans la guerre : la coopération économique belgo-alliée de 1940 à 1944 », dans *Le Congo durant la Seconde Guerre Mondiale, recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1983, p. 213-252, ici p. 214.

³ Grosbois T., « Les relations diplomatiques entre le gouvernement belge de Londres et les États-Unis (1940-1944) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2001/2, n° 202-203, p. 167-187, ici p. 183. Pour éviter d'abandonner le Congo comme un bien sans maître vu les convoitises qu'il suscitait, le ministre des Colonies Albert de Vleeschauwer est nommé par arrêté loi du 18 juin « administrateur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi », cumulant ainsi les pouvoirs législatif et exécutif. de Vleeschauwer sera ministre des Colonies de 1939 à 1945.

de la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pour l'instant que d'une contribution économique à l'effort de guerre. En août, puis en octobre 1940, répondant aux incitations britanniques, de Vleeschauwer convainc trois de ses collègues, Gutt, Pierlot et Spaak, respectivement ministre des Finances, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, de le rejoindre à Londres pour continuer le combat contre l'Allemagne⁴. La décision prise par le ministre des Colonies de gagner la capitale britannique et d'engager le Congo dans la lutte contre le Reich a donc été à la source de la reconstitution du pouvoir gouvernemental « légitime » belge pendant le conflit et de sa résolution à poursuivre l'effort de guerre aux côtés des Anglais. Le Roi Léopold III y demeurerait cependant opposé et aurait préféré cesser le combat dès la capitulation de l'armée en Belgique. Les controverses perdureront d'ailleurs durant l'été et l'automne 1940. Le ministre des Colonies, ainsi que le gouverneur général Ryckmans⁵, du même avis que son supérieur, affrontent alors les arguments d'influents hommes d'affaires au Congo ainsi que des milieux léopoldistes de Bruxelles qui, à l'instar du Souverain, persistent à contester l'engagement de la colonie dans la résistance. Ils préféreraient que le Congo reste neutre pour éviter une mainmise allemande en cas de défaite des Alliés. Toutefois, la décision du gouvernement belge de Londres, en novembre 1940, d'envoyer des troupes congolaises dans les opérations militaires en Afrique contre les Italiens, ralliés aux Allemands, fait définitivement pencher la balance en faveur d'un engagement total de la Belgique et de sa colonie aux côtés des Britanniques et des Français, y compris, cette fois, sur le plan militaire⁶.

Mais c'est avant tout la contribution économique du Congo à l'effort de guerre qui focalisera notre attention. L'accord commercial et financier conclu le 21 janvier 1941 entre les autorités belges et britanniques garantissait notamment l'achat par le Royaume-Uni de certaines quantités déterminées de produits congolais dont le cuivre, le coton, le copal, les arachides, les noix palmistes et l'huile de palme⁷. À partir de 1942, l'importance des denrées agricoles et minières congolaises devient plus cruciale encore, car les défaites contre les Japonais privent la Grande-Bretagne et les États-Unis, désormais en guerre eux aussi, des matières

⁴ Id., *Pierlot 1930-1950*, Bruxelles, Racine, 2007, p. 158-161.

⁵ Ryckmans P. (1891-1959) est g.g. du Congo de 1934 à 1946. À partir de 1946, il est, avec Fernand Vanlangenhove, le père de la « thèse belge » devant les Nations Unies. Il représentera la Belgique au Conseil de tutelle et à la quatrième commission de l'Assemblée générale jusqu'à sa mort. Lire à son sujet Vanderlinden J., *Pierre Ryckmans 1891-1959. Coloniser dans l'honneur*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994.

⁶ Vanthemsche G., *op. cit.*, p. 172-173.

⁷ Willame J.-C., *op. cit.*, p. 219.

premières stratégiques qui leur venaient des colonies d'Extrême Orient, dont l'étain, le caoutchouc et l'huile de palme. L'effort économique attendu du Congo va alors s'intensifier. L'imposition de nouveaux travaux agricoles à toute la population congolaise est décrétée et la mobilisation civile des fonctionnaires, ouvriers des mines et travailleurs des entreprises industrielles et agricoles, est rapidement généralisée⁸. La pression exercée sur les populations en vue d'une production maximale sera à ce point accablante qu'elle engendrera plusieurs vagues de mécontentement et de protestation atteignant d'abord les blancs, puis les noirs.

La configuration sociale au Congo a évidemment évolué depuis la crise économique de 1930. Comme nous l'avions évoqué, depuis la fin des années 1920, se manifestent dans les villes congolaises, les premiers sentiments d'unions prolétaires chez les travailleurs des grandes entreprises, surtout dans les grosses concentrations ouvrières. L'émergence de ce nouveau type de solidarité, favorisée par la politique de stabilisation de la main d'œuvre pratiquée par le gouvernement et les sociétés privées après la crise économique, restera à ce stade très localisée, surtout parmi les noirs. D'abord, parce que cette « fraternité » d'un nouveau genre ne trouvait pas de relai ou de base commune pour former une unité plus large, pas même dans les mouvements religieux synchrétiques qui, bien que prônant l'égalité sociale, demeuraient incapables de se confédérer ; ensuite, parce que le totalitarisme administratif pratiqué par l'État excluait toute contestation légale non individuelle, ce qui refoulait le peuple dans la voie de la résistance passive ou du rêve social plutôt que dans la formalisation d'un groupement revendicatif unifié⁹. Mais suite à la reprise économique et à l'effort de guerre, l'attitude des travailleurs des zones minières et industrielles va changer.

Les blancs sont les premiers concernés. Les mesures de mobilisation civile prises durant le conflit leur assurent une certaine stabilité d'emploi, car l'effort de guerre rend leur travail indispensable. Libérés de la menace de licenciement ou de renvoi en Belgique – l'arme antisyndicale la plus puissante des grands patrons – les ouvriers blancs peuvent exprimer leurs revendications beaucoup plus facilement. C'est ainsi qu'au terme d'un important mouvement de grève articulé autour de la question des pensions, une première organisation de défense des travailleurs voit le jour au

⁸ Verhaegen B., « La guerre vécue au centre extra-coutumier de Stanleyville », dans *Le Congo durant la Seconde Guerre Mondiale, recueil d'études, op. cit.*, p. 439-493, ici p. 440-445.

⁹ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre au cours de la première moitié du XX^e siècle », dans *Revue canadienne des études africaines*, vol. 10, n° 1, 1976, p. 47-71, ici p. 65-67.

Katanga à la fin de l'année 1941 : l'Association professionnelle des Agents de l'Union Minière et Filiales, ou AGUFI¹⁰. À cause des mesures d'exception liées au contexte de guerre, telles les suspensions de congés ou les blocages de salaires, plusieurs grèves d'Européens ne tardent pas à éclater dans tout le pays. Cela pousse le gouvernement général à leur reconnaître le droit d'association par son ordonnance législative du 16 avril 1942. Elle sera complétée le 8 mai par un texte organisant les comités de conciliation et d'arbitrage, de manière à éviter les grèves, jugées incompatibles avec l'état de guerre. D'ailleurs, les futurs syndicats devront s'engager à ne pas recourir aux arrêts de travail durant la durée des hostilités¹¹. Ainsi, dans les entreprises, plusieurs « unions professionnelles » d'Européens se constituent avant de se grouper peu à peu en « fédérations régionales ». La progression du mouvement syndical parmi les blancs ne faiblira plus : les fédérations régionales se rassembleront en institutions plus larges puis finiront par fusionner totalement en juillet 1944 pour constituer un syndicat unique pour tout le Congo : la *Confédération Générale des Syndicats* ou CGS, dirigée par le Docteur Toussaint¹². Néanmoins, cette évolution sera émaillée d'épisodes de haute tension entre syndicalistes et autorités. L'un d'eux, que nous développerons plus loin, met en scène Heynen et Dutron, deux travailleurs de l'Union Minière, licenciés en 1942 pour leur activité syndicale et poursuivis pour avoir tenu des propos communistes et souhaité la victoire allemande. Ils seront finalement expulsés du Katanga et condamnés à trois mois de prison¹³.

Nous allons revenir sur la CGS et sur les suspicions d'allégeance communiste qui vont bientôt la frapper, mais avant, il convient de nous

¹⁰ Banjikila B., « Les ouvriers du Haut-Katanga pendant la Deuxième guerre mondiale », dans *Revue d'histoire de la Deuxième guerre mondiale et des conflits contemporains*, n° 130, 1983, p. 91-108, ici p. 97 et 106.

¹¹ ANOM-COL-AFFPOL-2179 : copie d'un article du journal *Le Soir* des 10 et 11 décembre 1944, intitulé « Le plan Beveridge se réalise au Congo belge », et reproduisant les déclarations du ministre des Colonies de Vleeschauwer sur les réformes sociales opérées au Congo pendant la guerre. Il est communiqué le 26 décembre 1944 par le ministère français des Affaires étrangères au ministère des Colonies.

¹² Poupart R., *Première esquisse de l'évolution du syndicalisme au Congo*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie Solvay, 1960, p. 17-20.

¹³ FPHS, 7, 54, D 1049 et D 1050 : lettre de Jules Cousin à Albert de Vleeschauwer, 17 mars 1944, transmise ensuite à Spaak, le 26 avril 1944. Voir aussi Vanderlinden J., *Pierre Ryckmans 1891-1959, op. cit.*, p. 544-546. Écrasés par l'effort de guerre, Heynen et Dutron avaient déclaré espérer la victoire allemande au risque de tout perdre au Congo si les Anglais et les Américains gagnaient le conflit. Dutron aurait accompagné ces propos d'une invitation à instaurer immédiatement le communisme. Voir aussi à ce sujet AGR, UMHK II, 498 : annexe à la lettre d'Herman Robiliart à Jules Cousin, Bruxelles, 15 mai 1946. Il s'agit d'un rapport de la Sûreté sur le mouvement syndicaliste au Congo et sur les cas Heynen et Dutron.

pencher sur l'évolution qui a caractérisé la population urbaine noire au même moment. Pendant la Seconde guerre mondiale, l'ouvrier noir prend conscience, non seulement de sa situation plus favorable que celle des ruraux, mais surtout de son importance dans le système économique congolais, deux conditions contribuant à l'éclosion d'un esprit revendicatif. Les liens entre travailleurs se nouent d'autant plus aisément qu'ils sont massés dans les agglomérations, puisque le phénomène de concentration urbaine s'accroît durant les années 1941-1946, notamment dans le Haut-Katanga ou la province de Léopoldville¹⁴. Par ailleurs, lors des premières grèves des travailleurs blancs, les noirs les remplacent parfois aux postes à responsabilité. En assistant aux discussions de leurs collègues blancs, en observant leurs actions et la solidarité qui se tisse entre eux, les noirs font alors l'apprentissage « passif » de la lutte et de la revendication sociales¹⁵. Cet exemple blanc, combiné aux conditions de vie difficiles ressenties par les noirs eux-mêmes, suite à la détérioration du pouvoir d'achat¹⁶ et à l'augmentation des heures de travail, renforcent leurs aspirations à un « mieux-être matériel ». Le « détribalisé » se fixe en ville, veut devenir un véritable citoyen et accéder à un certain confort de vie. Les revendications se déclenchent en décembre 1941, lorsque, suite à une grève du personnel européen, les ouvriers noirs de différents sièges de l'Union Minière du Haut-Katanga refusent de travailler et exigent des salaires plus élevés. L'opposition sera durement réprimée car les troupes de la Force Publique, prises de panique, ouvrent le feu sur les manifestants, dont plusieurs dizaines seront blessés ou tués¹⁷. Plusieurs mouvements de contestations fomentés par des Congolais suivront au cours des années 1944-1945 : outre le cas spécifique des mutineries de la Force Publique à Luluabourg¹⁸, citons les grèves des clercs d'Élisabethville, des

¹⁴ Jewsiewicki B., Lema K., Vellut J.-L., « Documents pour servir à l'histoire sociale du Zaïre : grèves dans le Bas-Congo (Bas-Zaïre) en 1945 », dans *Études d'histoire africaine*, t. 5, 1973, p. 155-188, ici p. 156-159.

¹⁵ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 67-68.

¹⁶ Les accords belgo-britanniques de 1941 prévoyaient en effet l'insertion de la colonie dans la zone sterling, et donc l'alignement du franc congolais à la livre, ce qui impliqua sa dévaluation. Combiné à la pénurie des transports paralysant les importations de biens de consommation, à la hausse de la masse de travailleurs, et à l'augmentation des prix, cela se traduira par une baisse du pouvoir d'achat, tant pour les producteurs agricoles que pour les salariés indigènes. Voir notamment à ce sujet : Willame J.-C., *op. cit.*, p. 219.

¹⁷ Banjikila B., *op. cit.*, p. 101-105.

¹⁸ Vellut J.-L., « Le Katanga industriel en 1944 : malaises et anxiétés dans la société coloniale », dans *Le Congo durant la Seconde Guerre Mondiale, recueil d'études*, *op. cit.*, p. 495-523.

marins noirs à Matadi, des ouvriers du Bas-Congo¹⁹... Ces divers conflits sociaux n'ont jamais relevé d'une idéologie spécifique, que l'on pourrait par exemple attribuer aux mouvements prophétiques, et ne sont pas non plus l'œuvre d'un groupe ethnique²⁰. Ils témoignent bien de l'éveil d'une solidarité ouvrière parmi les noirs, où ce qui mobilise, c'est la recherche d'une augmentation de salaires. Le mouvement de protestation touche d'ailleurs uniquement les salariés, car l'administration se félicitait que les populations rurales conservent en général un « excellent esprit ». Les pré-occupations des travailleurs noirs témoignent surtout d'une résistance à des conditions de vie quotidienne déplorables, qu'ils espèrent améliorer concrètement. Elles n'avaient pas de caractère anticolonial²¹, même si le moment choisi pour agir n'était pas sans lien avec le fait que la guerre avait ébranlé le mythe de toute-puissance du colonisateur...

Justement, les grandes sociétés et les missions catholiques qui, avec l'administration, formaient le fameux « triptyque colonial belge », étaient terrifiées par les diverses évolutions sociales constatées au Congo, symptomatiques selon elles, de la crise d'autorité que traversait la colonie. Elles plaidaient pour que les dirigeants politiques prennent des mesures pour restaurer et garantir l'ordre public, gravement compromis depuis qu'on avait lâché du lest. En témoigne par exemple une lettre de Jules Cousin²², administrateur-directeur de l'Union Minière du Haut-Katanga, datée du 10 juillet 1942, à Camille Gutt²³, alors ministre des Finances au sein du

¹⁹ Jewsiewicki B., Lema K., Vellut J.-L., « Documents pour servir à l'histoire sociale du Zaïre : grèves dans le Bas-Congo (Bas-Zaïre) en 1945 », dans *Études d'histoire africaine*, t. 5, 1973, p. 155-188.

²⁰ Jewsiewicki B., « La contestation sociale et la naissance du prolétariat au Zaïre... », *op. cit.*, p. 68.

²¹ Jewsiewicki B., Lema K., Vellut J.-L., *op. cit.*, p. 187.

²² Cousin J. (1884-1965) est ingénieur civil et sera nommé directeur général de l'Union Minière en Afrique dès 1920. Il sera ensuite nommé directeur de l'UMHK à Bruxelles en 1923, puis représentant du conseil en Afrique avant d'être promu administrateur en 1935 et administrateur délégué en 1947. Il terminera sa carrière comme administrateur résidant en Afrique et président du Comité de direction à Élisabethville. Il sera aussi conseiller de la Société Générale en 1950. Roger E., « Cousin Jules », dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. 6, Bruxelles, ARSOM, 1968, col. 241-246. Installé à Élisabethville, c'est donc lui qui dirige concrètement l'entreprise sur place, et tout au long des années 1940 et 1950, il correspond abondamment avec les directeurs à Bruxelles, et notamment avec Herman Robiliart, pour les tenir au courant du fonctionnement et des problèmes que rencontre l'entreprise sur le terrain katangais (voir son abondante correspondance conservée dans le fonds « Union Minière II » aux AGR).

²³ Gutt C. (1884-1971) fut ministre des Finances de Belgique de 1940 à 1945 avant de devenir le premier directeur général du Fonds Monétaire International, de 1946 à 1951. Crombois J.-F., « Gutt Camille », dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. 6,

gouvernement de Londres. La situation au Katanga revêt selon lui « un caractère de gravité exceptionnel » à cause de l'agitation dans les milieux ouvriers, notamment suite à l'affaire Heynen-Dutron, évoquée plus haut. Dans le Bas-Congo, la situation est d'après lui tout aussi catastrophique. Cousin généralise le danger en écrivant :

« La colonie traverse une crise grave d'autorité ; partout les éléments subversifs battent en brèche le principe d'autorité tant celle du Gouvernement que celle des dirigeants des Sociétés. La faiblesse dont on a fait preuve ne fait qu'aggraver le mal et je pense que lorsqu'on voudra intervenir d'une manière énergique, on constatera qu'il est trop tard ».

Cousin ajoute que l'agitation qui règne au sein du personnel retarde l'achèvement des nouvelles installations, destinées à améliorer le rendement des exploitations et à répondre au programme arrêté avec les Britanniques. Il espère donc qu'une décision énergique mettra rapidement fin à l'agitation afin que l'entreprise puisse à nouveau travailler dans des conditions de calme et de discipline permettant d'améliorer encore les rendements attendus²⁴.

Les constats de Jules Cousin, diffusés au sein du gouvernement belge de Londres, ont probablement renforcé l'anxiété qui guettait les milieux officiels britanniques au même moment. En juin 1942, Anthony Eden, le secrétaire d'État des Affaires étrangères et du *Commonwealth* britannique, avait déjà soulevé auprès de son homologue belge, Paul-Henri Spaak, la question du renforcement des services de sécurité au Congo, suite aux problèmes repérés dans la colonie. La Sûreté britannique et le *Foreign Office* avaient en effet eu connaissance du cas de trois employés de la firme *Petrocongo* suspectés d'avoir tenu des propos pronazis, d'être déloyaux envers la cause alliée et donc de risquer de fournir des renseignements secrets aux ennemis²⁵. Comme nous l'avons vu, c'est aussi ce qu'on reprochera un mois plus tard aux syndicalistes Heynen et Dutron, travailleurs de l'UMHK étiquetés à la fois procommunistes et défaitistes. Les défauts repérés dans l'appareil de sécurité du Congo conduisent ensuite le gouvernement britannique à adresser un

Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique, 2001, p. 228-232.

²⁴ FPHS, 7, 54, D 1040 : lettre de Jules Cousin à Camille Gutt, Élisabethville, 10 juillet 1942.

²⁵ SPFAE, AF-1-48 : lettre de l'ambassadeur de Belgique à Londres, le baron Cartier de Marchienne, à P.-H. Spaak, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, 18 juin 1942, avec le mémo britannique en annexe ; réponse de Spaak du 22 juin 1942 ; lettre du Secrétaire général des Colonies E. Gorlia à Spaak, 26 juin 1942 ; lettre du g.g. du Congo au ministre des Colonies, 28 juillet 1942.

mémorandum officiel aux autorités belges, qui sera remis à Spaak le 18 août 1942. Vu les intérêts communs que les deux pays partagent désormais dans les questions sécuritaires en temps de guerre, le Royaume-Uni se permet d'exprimer son inquiétude, notamment en ce qui concerne la surveillance des immigrants et le contrôle de l'activité subversive dans la colonie. Ils déplorent le laxisme des autorités coloniales, qui se montrent par exemple trop hésitantes à interner certains Allemands ou Italiens²⁶ renseignés comme ennemis nationaux, ce qui expose facilement la population européenne et noire du Congo à la propagande des puissances de l'Axe. Cette situation est d'autant plus angoissante que le Congo est une source capitale d'approvisionnements en matières premières vitales aux puissances alliées. Les Anglais redoutent particulièrement que l'agitation repérée parmi les travailleurs industriels ou des tentatives de sabotage n'aient de graves conséquences sur la production destinée à alimenter l'effort de guerre. Ils proposent donc l'envoi au Congo d'un officier supérieur de la Sûreté disposant des pleins pouvoirs pour imposer les contrôles nécessaires sur le terrain²⁷. Vu l'intérêt que les Britanniques attachent à la question, Spaak demande alors au gouverneur général de Léopoldville s'il ne pense pas qu'une réorganisation des services de sécurité soit nécessaire²⁸, mais Pierre Ryckmans juge que les mesures en vigueur sont optimales et ne nécessitent pas d'ajustement²⁹. Il faut dire que le gouverneur Ryckmans avait au même moment l'impression que les ministres belges de Londres le tenaient pour responsable de la « crise d'autorité » par laquelle passait le Congo et qu'on cherchait à lui imposer différentes restructurations pour le mettre davantage sous tutelle³⁰. Toutefois, les Britanniques n'en démordent pas et le 9 octobre 1942, c'est cette fois le Premier ministre Hubert Pierlot lui-même qui prend les choses en main. Sous son impulsion, les Belges accepteront de répondre aux vœux britanniques de réformer leur système de surveillance au Congo, afin notamment de « prévenir tout mouvement subversif interne de la part d'Européens et d'indigènes » et d'assurer la tranquillité publique dans

²⁶ Les Italiens résidant au Congo étaient soumis à un régime spécial parce que ressortissants d'une nation ennemie. Les employés italiens furent d'abord internés, ce qui provoqua la rupture de leur contrat ; puis certains furent relâchés après avoir signé une déclaration de loyauté envers la Belgique. Les employeurs pouvaient recourir à leur service moyennant l'accord préalable du gouvernement. Banjikila B., *op. cit.*, p. 96-97.

²⁷ SPFAE, AF-1-48 : mémo remis par l'ambassadeur britannique, au nom du gouvernement de Sa Majesté, à P.-H. Spaak, 18 août 1942.

²⁸ *Ibid.*, tél. de P.-H. Spaak à Ryckmans, g.g. du Congo, 19 août 1942.

²⁹ *Ibid.*, tél. de Ryckmans à P.-H. Spaak, Léopoldville, 4 septembre 1942.

³⁰ Vanderlinden J., *op. cit.*, p. 532-542.

la colonie. Cependant, plutôt que d'y envoyer un chef de Sûreté doté de pouvoirs extraordinaires, qui manquerait de la connaissance du terrain et de ses protagonistes, ils proposent de réaménager l'administration de la Sûreté existante, sous la houlette d'un homme qui a déjà servi au Congo. Le vice-gouverneur Ermens³¹ dirigera désormais le service de Sûreté administrative en vigueur, attaché au gouvernement général (voir notre partie précédente à ce sujet), et sera chargé de le compléter. Il sera assisté par M. Van Arenbergh, Procureur du Roi au tribunal d'Élisabethville, promu au rang de conseiller à la Cour d'appel. Selon Pierlot, il s'agira surtout « de guider et coordonner l'action des six parquets de première instance, dont le rôle ne doit pas se borner seulement à une action répressive sur le plan judiciaire et doit comporter aussi des attributions de surveillance et le pouvoir de prendre, sur le plan administratif, des mesures préventives à l'égard de tous éléments suspects ». Pierlot ajoute que si des extensions de personnel s'avéraient nécessaires, on pourrait envoyer, à la disposition d'Ermens et de Van Arenbergh, quelques agents supplémentaires de la Sûreté de l'État belge³².

Il est donc intéressant de relever que face aux dispositions prises par le gouvernement général du Congo en faveur des revendications sociales des ouvriers, telle l'ordonnance du 16 avril 1942 autorisant les syndicats pour les Européens, des « contre-mesures » étaient prises « en sous main » la même année, pour renforcer l'appareil de sécurité et lutter contre les risques que les courants « subversifs » comportaient pour la production indispensable aux belligérants. Le gouvernement belge de Londres s'efforçait ainsi de répondre aux plaintes des Britanniques et du patronat du Congo envers la trop grande tolérance de « l'équipe Ryckmans ». D'ailleurs, à ce propos, deux ans plus tard, les constats relayés par Jules Cousin à Spaak et de Vleeschauwer sont toujours aussi alarmistes. Si le calme était revenu au Katanga après les augmentations de salaires consenties par l'Union Minière en juillet 1942, permettant une amélioration du rendement de la main d'œuvre européenne et indigène, Cousin déplore que

³¹ Ermens P.-C. (1884-1957) exerça les fonctions de vice-g.g. de 1932 à 1946. Il avait été chargé du commandement de la Force Publique de 1925 à 1930, poste qui lui sera à nouveau confié de 1941 à 1944, en plus de sa fonction d'assistant du g.g. Ryckmans. Pétillon L.A., « Ermens Paul-Charles », dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. 7-A, *op. cit.*, 1973, col. 217-222.

³² SPFAE, AF-1-48 : tél. du Premier ministre Pierlot au ministre des Colonies de Vleeschauwer, 9 octobre 1942. Voir aussi lettre confidentielle de Pierlot à Spaak, 9 octobre 1942. Voir ensuite la réponse belge du 17 octobre 1942 au mémo britannique, communiquée le 21 octobre par le directeur général de la Politique du ministère des Affaires étrangères belge au Secrétaire général du ministère des Colonies (E. Gorlia). Voir la réponse de Gorlia au ministère des Affaires étrangères, 28 octobre 1942.

l'agitation ait repris en mars 1944. Les troubles font suite aux messages envoyés par les relégués Heynen et Dutron aux organisations syndicales qui se sont constituées au Katanga et à Léopoldville et qui manifestent désormais pour soutenir leur cause. Déplacés et emprisonnés à Usumbura, ils veulent en effet revenir au Katanga. Cousin regrette également que les journaux du Congo (*L'Avenir colonial*, *L'Informateur* et *L'Écho du Katanga*) publient des articles de plus en plus violents, dans le but d'exciter les ouvriers et les employés contre les patrons, pour mieux saper l'autorité. Cousin dit avoir alerté le vice-gouverneur général Ermens (qui, nous l'avons vu, dirigeait alors le service de Sécurité du Congo) sur la trop grande latitude laissée par les autorités coloniales à ces publications, laxisme jugé inacceptable car « les 14 millions d'indigènes du Congo auront vite fait d'en tirer les conclusions ». En effet, selon lui, l'effervescence constatée dans les milieux indigènes, qui a donné naissance aux grèves, mutineries et révoltes dont nous avons parlé plus haut, se nourrit des excitations des agitateurs syndicalistes blancs et de cette presse malveillante. Cousin se plaint aussi des exigences irréalistes des syndicats et de leurs menaces de grèves générales. Il écrit : « Je réside dans la colonie depuis 33 ans je n'ai *jamais* connu une effervescence semblable à celle que l'on constate actuellement dans les milieux européens et indigènes ». Le prestige des Européens, de l'autorité et du gouvernement diminue, selon lui, de jour en jour. L'esprit d'indiscipline des Européens augmente et ils donnent un très mauvais exemple aux indigènes. Bref, selon Cousin, « tous les symptômes d'une révolution apparaissent à l'horizon ». Il réclame donc que le gouvernement général du Congo pose des « actes d'autorité », c'est-à-dire des mesures drastiques à l'égard des agitateurs syndicalistes ou journalistes pour sauvegarder l'ordre public dans la colonie³³.

Les constats de Cousin sont assez similaires à ceux formulés un peu plus tôt par Mgr de Hemptinne³⁴, vicaire apostolique du Katanga, dans un mémoire qu'il adresse le 15 décembre 1943 au Premier ministre et au

³³ FPHS, 7, 54, D 1047 : tél. du g.g. du Congo au ministre des Colonies à Londres, 11 mars 1944 ; D 1048, tél. de Jules Cousin à Albert de Vleeschauer, 12 avril 1944 ; D 1049 et D 1050, lettre de Jules Cousin à Albert de Vleeschauer, Élisabethville, 17 mars 1944, transmise ensuite par de Vleeschauer à Spaak, Londres, 26 avril 1944.

³⁴ Alors qu'il était jeune moine bénédictin, Mgr de Hemptinne J.-F. (1876-1958) est choisi comme préfet apostolique du Katanga en 1910. Il multiplie rapidement le nombre de postes et de constructions missionnaires dans la région, en faisant progressivement appel à d'autres congrégations. En 1932, il est nommé vicaire apostolique du Katanga. Son long sacerdoce est rythmé par des prises de position tranchées sur le plan politique, qui renforcèrent son aura auprès de nombreux administrateurs coloniaux. Pétillon L.A., « de Hemptinne Jean-Félix, Mgr », dans *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. 7-A, *op. cit.*, 1973, col. 291-299.

ministre des Colonies sur les « malentendus nationaux et coloniaux »³⁵. Rendu public avant qu'il ne parvienne à ses destinataires de Londres, ce texte a causé un grand émoi dans toute la colonie³⁶. Le prélat y déplore que le gouvernement ait privilégié l'effort de guerre et tout misé sur la maximisation de la production économique, au détriment de ses devoirs coloniaux, qui consistent notamment à veiller au progrès et au bien-être des populations. Il se dit témoin « d'un véritable bouleversement intérieur » de la colonie, lié à une rupture d'équilibre au sein de la population indigène. En effet, tous les noirs cherchent à désertir les campagnes, où les pressions pour intensifier les cultures vivrières sont trop lourdes et les conditions de vie trop précaires, afin de gagner la ville et de devenir salariés pour bénéficier des avantages concédés par le gouvernement. Famine, exode et désagréments des villages en résultent. Le trouble jeté dans les populations indigènes par cet effort de guerre inconsidéré est singulièrement aggravé par les perturbations qui se produisent, en même temps, au sein de la population blanche employée dans la colonie et qui, selon Mgr de Hemptinne, « prennent la proportion d'une révolution politique et sociale ». Il pressent que la confédération des syndicats qui se dessine au Congo empiètera bientôt sur le domaine de l'État pour devenir un organisme politique. Il déplore la faiblesse et l'inconscience du gouvernement qui a cédé à la pression et autorisé cette fondation sans se soucier des répercussions qu'elle aurait sur la mentalité indigène : or, l'indigène a compris « qu'il existait désormais un autre pouvoir que celui de l'État, que celui de son chef coutumier, que celui de son patron, que celui de l'Église. Ce pouvoir, c'est celui du nombre et de la masse. Les concessions dont il est témoin lui donnent l'impression que les leviers de commande sont passés en d'autres mains ». Selon de Hemptinne, ces idées subversives se sont répandues à travers tout le Congo, même dans les villages les plus reculés. Il écrit :

« L'indigène se détache de nous ; il échappe de plus en plus à notre influence et à notre prestige. La physionomie du Congo change d'expression ; la Belgique est en train de perdre son auréole africaine. (...) Le progrès moral de l'indigène est ralenti, il devient indifférent aux valeurs spirituelles. Le crédit de l'autorité est en recul ».

Ces extraits nous semblent illustrer à point nommé le paradoxe inhérent au Congo durant la Seconde guerre mondiale et que Jean-Luc Vellut résume parfaitement en ces mots : « la fragilité de la société coloniale

³⁵ APR, Pholien, 653 : mémoire adressé par Mgr de Hemptinne, au Premier ministre et au ministre des Colonies sur « les 'malentendus' nationaux et coloniaux ». Il est également adressé au g. g. du Congo belge le 15 décembre 1943.

³⁶ Feltz G., « Mgr de Hemptinne pendant la Seconde guerre mondiale », dans *Le Congo durant la Seconde Guerre Mondiale, recueil d'études, op. cit.*, p. 419-437.

apparut alors même que sa puissance matérielle semblait triompher. Pendant les années de guerre, certains principes fondamentaux du système colonial « classique » des années d'avant-guerre furent mis en veilleuse ou s'avérèrent inapplicables, et en particulier des éléments essentiels du contrôle exercé par l'État, les employeurs, l'Église, sur la population des centres, africaine et européenne »³⁷. Dès la fin du conflit mondial, les milieux coloniaux avaient dès lors bien conscience que le « conditionnement à la soumission » risquait de perdre son efficacité. Face à cet état d'esprit nouveau des Européens et des Africains et face à la naissance de ce que certains appelaient déjà des « classes sociales », les dirigeants ont hésité entre bienveillance et sévérité.

D'un côté, le gouvernement local a « fléchi » en autorisant le syndicalisme pour les Européens et, bien qu'il n'ait pas été jusqu'à accorder le même droit aux Africains, il a cherché à entrer davantage en dialogue avec eux, par exemple en créant des « commissions provinciales du travail et du progrès ouvrier indigène », où des blancs représentaient des travailleurs noirs³⁸. À la fin de la guerre, on assista aussi à la création des premiers cercles « d'évolués », auxquels les autorités de Léopoldville n'hésitaient pas à concéder quelques privilèges salariaux ou statutaires³⁹. On préférerait en effet gagner la confiance de cette « classe moyenne » autochtone, plutôt que risquer qu'elle n'initie la révolte. Les grandes sociétés ont également dû accorder des augmentations de salaires ou des garanties sociales⁴⁰.

Mais d'un autre côté, l'autorité métropolitaine, plus sensible aux arguments rigoristes du monde conservateur, capitaliste ou catholique, a aussi « sévi » en consolidant le système de sécurité. Nous l'avons vu, certains contestataires trop bruyants, comme Heynen et Dutron, furent sanctionnés et la Force Publique fut mobilisée dans certains cas pour réprimer

³⁷ Vellut J.-L., « Le Katanga industriel en 1944... », *op. cit.*, p. 496.

³⁸ Voir au sujet des « organismes de contact avec les travailleurs », créés dans la foulée des ordonnances de 1946 : Mutamba Makombo J.-M., *Du Congo belge au Congo indépendant (1940-1960). Émergence des évolués et genèse du nationalisme*, *op. cit.*, p. 65.

³⁹ Jewsiewicki B., Lema K., Vellut J.-L., *op. cit.*, p. 162-166.

⁴⁰ AGR, UMHK II, 179 : lettre de Jules Cousin à Herman Robiliart, Élisabethville, 31 décembre 1945. Il y explique qu'il était urgent d'annoncer des augmentations de salaires pour la main d'œuvre indigène en prévision de la grève générale annoncée par la CGS le 7 janvier 1946 et de certaines tentatives faites par des Européens de Jadotville d'entraîner les indigènes. Jules Cousin a obtenu l'accord d'Edgar Sengier pour obtenir cette augmentation de rémunération. Selon Cousin, ce réajustement était indispensable « si l'on voulait tenir en mains les travailleurs indigènes ». Des efforts seraient encore à faire pour améliorer les logements des indigènes dans les camps de travailleurs.

les troubles⁴¹. D'ailleurs, dans les villes, la surveillance policière sera également renforcée. Elle traquera la communauté blanche, qui avait beaucoup perdu de son homogénéité sociale suite à l'arrivée sans conditions de centaines d'Européens nécessaires à l'effort de guerre exigé. Mais elle surveillera autant les noirs, indisciplinés et mal influencés, selon les autorités, par ces « évadés blancs de basse condition »⁴².

⁴¹ Vanderstraeten L.F., « La Force Publique et le maintien de la 'Pax Belgica', 1944-Janvier 1959 », dans *Congo 1955-1960, recueil d'études*, Bruxelles, ARSOM, 1992, p. 495-524, ici p. 502.

⁴² Lauro A., « Maintenir l'ordre dans la colonie-modèle », *op. cit.*, p. 114-116.

DEUXIÈME PARTIE

**D'UNE GUERRE À L'AUTRE (1945-1950) :
ENTRE CONVOITISES DE L'OUEST ET MENACES DE L'EST...**

**LE CONGO, CHASSE GARDÉE D'UNE PETITE
BELGIQUE EN PROIE AUX AMBITIONS DES GRANDS**

INTRODUCTION

Sur le plan international, l'Union Soviétique sort de la Seconde guerre mondiale auréolée du prestige des victoires de son Armée rouge. Les pertes humaines se transforment en autant de héros martyrs de la juste cause soviétique. De l'autre côté de l'Atlantique, les États-Unis sont impressionnés par cette puissance qui contraste avec les anciens empires, affaiblis voire complètement détruits (France, Angleterre, Allemagne, mais aussi Japon)¹. Cette affirmation géopolitique se double d'un triomphe idéologique : le communisme soviétique a contribué à écraser le nazisme et le fascisme². Son chef en est donc quasi sacralisé et les partis communistes du monde entier tirent profit de cette gloire, d'autant plus que nombre de leurs adhérents s'étaient engagés dans la Résistance à l'occupation allemande. Ceux-ci récoltent d'ailleurs rapidement les contreparties politiques de cet engagement et font leur entrée dans plusieurs cabinets ministériels. C'est le cas en Belgique où les effectifs du PCB vont littéralement décupler (ils passent d'un peu plus de 8000 membres en 1938 à pratiquement 88 000 à la Libération)³ : ses élus s'imposent au Parlement⁴ et les communistes belges intégreront pas moins de cinq gouvernements d'après-guerre : ils gagneront des portefeuilles allant de la Santé publique et du Ravitaillement aux Travaux publics et à la Reconstruction⁵.

Sur le terrain colonial, l'Union Soviétique et les États-Unis partagent certaines vues qui suscitent des craintes en Europe. C'est ce qu'avaient

¹ Vaicbourdt N., « L'administration Eisenhower et la diplomatie de l'anticommunisme », dans *Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires*, n° 80/81/82, 2004-2005, p. 105-133.

² La sacralisation de l'héroïsme soviétique a contribué à masquer pendant longtemps les dérives autoritaires du régime dans les territoires qui passeront sous sa domination, dès les débuts de la guerre froide. Voir à ce sujet : Courtois S. et Werth N., e.a. (dir.), *Le livre noir du communisme. Crimes, terreur, répression*, Paris, Robert Laffont, 1997.

³ Gotovitch J., « Histoire du Parti communiste de Belgique », *op. cit.*, p. 36.

⁴ Aux élections de février 1946, ils remportent 23 des 202 sièges de la Chambre et forment un gouvernement, avec les socialistes et les libéraux. De Vos L., *De Koude Vrede. Koude Oorlog en dekolonisatie 1945-1963*, Tielt, Lannoo, 1988, p. 35.

⁵ De Ridder W., « De communistische subjectiviteit onder de Koude Oorlog : de uitsluitingen uit de Kommunistische Partij van België (1944-1956) », dans *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis/Revue belge d'histoire contemporaine*, 2006, n° 1-2, p. 157-195, ici p. 166.

exprimé dès 1944 les représentants de la Belgique à Moscou, en lisant la presse soviétique : compte tenu de leurs futures responsabilités pour le maintien de la paix, l'Union Soviétique et les États-Unis voudront jouer un rôle fondamental dans la détermination des politiques coloniales européennes⁶. Ces appréhensions se confirment durant la conférence de Yalta, lorsque les Belges apprennent que les Américains ont lancé l'idée d'une sorte d'exploitation internationale des colonies, dite « trusteeship », visant surtout les territoires « les plus arriérés », dont peut-être le Ruanda-Urundi⁷. Ce projet se réalise sous la forme du « Conseil de tutelle », l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies née de la conférence de San Francisco réunie d'avril à juin 1945. Ce conseil aura la tâche de surveiller étroitement la façon dont les États administrent les territoires sous tutelle, c'est-à-dire les anciens « mandats » de la Société des Nations, dont le Ruanda-Urundi, « confié » à la Belgique, fait effectivement partie. De son côté, le Congo n'échappe que temporairement à l'ingérence internationale puisque dès 1946, l'assemblée générale de l'ONU crée une commission *ad hoc* chargée d'examiner les renseignements que les puissances sont tenues de transmettre à l'organisation sur la gestion de leurs territoires coloniaux, en vertu de l'article 73 de la Charte. Bien que craintifs à l'égard de cette porte ouverte à « l'internationalisation » tant redoutée des colonies⁸, les Belges sont conscients qu'elle témoigne tout de même de l'esprit de compromis dont les Américains, anticolonialistes par tradition, ont bien voulu faire preuve à l'égard de leurs alliés européens⁹. Les Belges doivent en effet reconnaître qu'il s'agit finalement d'un moindre mal au regard des revendications beaucoup plus poussées que l'Union Soviétique, les pays de l'Est et les jeunes nations indépendantes ne cessent d'afficher avec virulence. Pour ces pays, le nouveau système devant assurer la paix et la sécurité dans le monde ne pouvait fonctionner sans la reconnaissance effective et définitive des droits des peuples coloniaux à disposer d'eux-mêmes. Durant l'année 1945, l'ambassadeur belge à Moscou relève ainsi plusieurs articles véhiculés en Union Soviétique, attestant

⁶ SPFAE, AF-1-36 : tél. de l'ambassadeur de Belgique à Moscou au ministère des Affaires étrangères, Moscou, 9 octobre 1944.

⁷ *Ibid.*, extrait du rapport de Marcel-Henri Jaspard, Londres, 15 mars 1945.

⁸ Vanthemsche G., *La Belgique et le Congo*, *op. cit.*, p. 184. Nous reviendrons sur les débats belgo-franco-britanniques relatifs au comité de renseignements au cours de notre analyse de la période 1950-1955.

⁹ Rappelons que pendant la guerre, plusieurs hautes personnalités américaines, dont le Président Roosevelt et le sous-secrétaire d'État Summer Welles, s'étaient prononcées en faveur de l'application du principe de *self government* aux colonies. L'opinion publique américaine était elle-même très hostile au système colonial pratiqué par les puissances européennes. Grosbois T., *op. cit.*, p. 184.

de sa volonté de s'ériger en championne du combat pour l'indépendance et la liberté des peuples dominés¹⁰. Le Congo est particulièrement visé par la presse soviétique, car il est l'exemple type du territoire dont les ressources et la population ont été de surcroît exploitées au profit des objectifs impérialistes des Européens en guerre¹¹.

La propagande anticolonialiste et anticapitaliste véhiculée par l'Union Soviétique représente donc un premier danger significatif pour les autorités belges. Celles-ci s'attèleront par conséquent à cerner les voies d'acheminement de ces idées contestataires au Congo, d'autant plus que les Soviétiques, d'alliés temporaires pendant la guerre, se muent en ennemis. En effet, tandis que dès mars 1946, Winston Churchill dépeint le « Rideau de Fer » qui s'abat sur le continent européen, les Américains comprennent que la motivation du Kremlin ne se limite pas à la défense du strict intérêt géopolitique national de l'État soviétique¹², mais qu'elle inclut aussi celle de l'idéologie communiste et que par conséquent, la sécurité de cet État exige l'éradication des modèles non soviétiques de société. Les États-Unis subodorent que l'URSS privilégiera la subversion à la confrontation directe, dont l'issue pourrait s'avérer incertaine et remettre en cause les acquis de la Deuxième guerre mondiale. En 1947, dans son discours du 12 mars, le président américain Truman officialise la division du monde en deux camps, celui de la liberté et celui de l'oppression. Le 5 juin, le général Marshall¹³ offre un plan d'aide à l'Europe qui sera refusé par l'URSS et ses alliés. Pour faire échouer le projet révolutionnaire du Kremlin¹⁴, George Kennan¹⁵ formalise la philosophie du *containment* qui va guider la stratégie de l'Occident pendant de nombreuses années. En effet, dès cette époque, des « cinquièmes colonnes » communistes sont réputées

¹⁰ SPFAE, AF-1-36 : A. Lénontieff, « Colonies, pays dépendants et système de tutelle internationale », dans *La Pravda*, 8 et 9 juin 1945.

¹¹ *Ibid.*, « La question coloniale dans sa phase actuelle », et Isakov, « Au Congo belge. Récit d'un voyageur soviétique », deux articles publiés dans la revue soviétique *La Guerre et la classe ouvrière*, n° 6 du 15 mars 1945, dont le second est traduit en français dans la revue de l'Association belge pour l'Extrême Orient. Le tout est transmis par l'ambassadeur de Belgique à Moscou au ministère des Affaires étrangères le 26 mars 1945, qui le communique ensuite au ministère des Colonies, le 27 avril 1945.

¹² Elorza A., « Expansion et apogée du système communiste mondial, 1945-1979 », dans *Communisme. Revue d'études pluridisciplinaires*, n° 99/100/101, 2009-2010, p. 83-102.

¹³ Marshall G. (1880-1959) était Secrétaire d'État américain lorsqu'il conçut ce plan d'assistance économique à l'Europe en 1947.

¹⁴ Soutou G.-H., *La guerre de Cinquante Ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 12.

¹⁵ Kennan G.F. (1904-2005) fut à la fois journaliste et historien mais aussi diplomate américain. Il sera notamment l'ambassadeur des États-Unis en URSS en 1952, puis en Yougoslavie, en 1961-1963.